



Assemblée générale

Distr. générale
23 février 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session
Point 155 de l'ordre du jour
**Financement de la Mission de l'Organisation
des Nations Unies pour la stabilisation
en République démocratique du Congo**

Budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	6
A. Vue d'ensemble	6
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	7
C. Coopération au niveau régional	18
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées	19
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	21
II. Ressources financières	59
A. Vue d'ensemble	59
B. Contributions non budgétisées	60
C. Gains d'efficacité	60
D. Taux de vacance	60
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	61
F. Formation	62
G. Désarmement, démobilisation et réintégration	63
H. Services de détection des mines et de déminage	65



I.	Autres activités relatives aux programmes	66
J.	Projets à effet rapide	69
III.	Analyse des variations	69
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	74
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/300 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée	75
A.	Assemblée générale	75
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	88
Annexes		
I.	Définitions	91
II.	Organigrammes	93
III.	Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus	98
Carte	104

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (exercice 2022/23), dont le montant s'élève à 1 037 277 000 dollars.

Ce budget est en diminution de 5 451 900 dollars (0,5 %) par rapport au crédit de 1 042 728 900 dollars ouvert pour 2021/22.

Au cours de la période allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, la MONUSCO dialoguera avec les acteurs politiques et de la société civile au sujet de la mise en place de processus électoraux et politiques crédibles, transparents, inclusifs, pacifiques et tenant compte des questions de genre, en prévision des élections de 2023, en vue d'appuyer le rétablissement du dialogue politique entre les dirigeants locaux et le Gouvernement et de faire ainsi face à l'insécurité, aux tensions intercommunautaires et à la restauration de l'autorité de l'État. La MONUSCO s'appuiera sur le dialogue constructif établi avec le Gouvernement pour favoriser une transition fructueuse, en accord avec les critères de référence énoncés dans le plan de transition basé sur les évaluations de l'évolution de la situation et des conditions sur le terrain. Le mandat sera mis en œuvre dans le contexte du retrait de la mission du Tanganyika.

Ce budget couvre le déploiement d'un effectif maximum de 660 observateurs militaires et officiers d'état-major, 13 140 membres des contingents, 591 membres de la police des Nations Unies, 1 410 membres d'unités de police constituées, 693 membres du personnel recruté sur le plan international [dont 5 occupant des emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autres que pour les réunions)], 1 653 membres du personnel recruté sur le plan national [dont 56 occupant des emplois financés à la rubrique Personnel temporaire (autres que pour les réunions)], 322 Volontaires des Nations Unies et 90 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2022/23 et l'objectif de la MONUSCO est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composantes (composante Protection des civils ; Appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité ; composante Appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

Ressources financières(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2020/21)	Montant alloué (2021/22)	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	472 920,8	522 261,7	510 727,8	(11 533,9)	(2,2)
Personnel civil	257 581,5	265 262,5	268 766,8	3 504,3	1,3
Dépenses opérationnelles	271 619,3	255 204,7	257 782,4	2 577,7	1,0
Montant brut	1 002 121,6	1 042 728,9	1 037 277,0	(5 451,9)	(0,5)
Recettes provenant des contributions du personnel	26 910,5	27 232,7	27 225,2	(7,5)	–
Montant brut	975 211,1	1 015 496,2	1 010 051,8	(5 444,4)	(0,5)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	1 002 121,6	1 042 728,9	1 037 277,0	(5 451,9)	(0,5)

Ressources humaines^a

	Observa- teurs militaires	Contingents	Police des Nations Unies	Unités de police constituées	Personnel recruté sur le plan international	Personnel recruté sur le plan national ^b	Emplois de temporaire ^c	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouverne- ments	Total
Direction exécutive et administration										
Effectif approuvé 2021/22	–	–	–	–	90	68	–	25	–	183
Effectif proposé 2022/23	–	–	–	–	90	67	1	25	–	183
Composantes										
Protection des civils										
Effectif approuvé 2021/22	660	13 640	–	–	70	233	–	35	–	14 638
Effectif proposé 2022/23	660	13 140	–	–	70	227	–	35	–	14 132
Appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité										
Effectif approuvé 2021/22	–	–	591	1 410	76	151	60	18	90	2 396
Effectif proposé 2022/23	–	–	591	1 410	75	149	60	18	90	2 393
Appui										
Effectif approuvé 2021/22	–	–	–	–	461	1 201	–	249	–	1 911
Effectif proposé 2022/23	–	–	–	–	453	1 154	–	244	–	1 851

	<i>Observa- teurs militaires</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^b</i>	<i>Emplois de temporaire^c</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par des gouverne- ments</i>	<i>Total</i>
Total										
Effectif approuvé 2021/22	660	13 640	591	1 410	697	1 653	60	327	90	19 128
Effectif proposé 2022/23	660	13 140	591	1 410	688	1 597	61	322	90	18 559
Variation nette	–	(500)	–	–	(9)	(56)	1	(5)	–	(569)

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Administrateurs et agents des services généraux.

^c Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le Conseil de sécurité a établi le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) dans sa résolution [1925 \(2010\)](#). La dernière prorogation en date, jusqu'au 20 décembre 2022, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution [2612 \(2021\)](#).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de promouvoir la paix et la sécurité en République démocratique du Congo.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clés présentés dans les tableaux ci-après. Ces tableaux sont organisés par composantes (Protection des civils ; Appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité ; Appui), qui découlent du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la MONUSCO ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget approuvé pour l'exercice 2021/22 est analysée pour chaque composante.

5. Afin de permettre un dialogue politique soutenu avec le Gouvernement, la Mission maintiendra son quartier général à Kinshasa, où se trouveront la majorité des hauts responsables. La Mission conservera le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé de la protection et des opérations à Goma et quatre bureaux locaux à Beni, Bukavu, Bunia et Goma. La Mission maintiendra également sa capacité à surveiller la situation en matière de politique, de sécurité et de droits humains dans les zones marquées par la transition, notamment les provinces du Kasai et du Tanganyika. En fonction de l'évolution des conditions de sécurité sur le terrain, la Mission examinera également la question de savoir s'il lui faut conserver ses antennes à Uvira et à Butembo.

6. Dans sa résolution [2612 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a accueilli favorablement le plan de transition ([S/2021/807](#), annexe), élaboré conjointement avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo et l'équipe de pays des Nations Unies, dans lequel sont énoncés 18 critères de référence et indicateurs connexes dont la mise en œuvre effective permettrait de réunir les conditions nécessaires au retrait de la Mission, lequel se ferait de manière progressive et responsable et selon certaines conditions, sans toutefois compromettre les acquis en matière de sécurité et de consolidation de la paix.

7. Compte tenu de la fermeture de plusieurs bureaux locaux au cours des deux dernières années, la zone d'opérations de la Mission à l'appui de la protection des civils sera limitée à trois provinces (Ituri, Nord-Kivu et Sud-Kivu). La Mission maintiendra une capacité mobile pour surveiller la situation politique dans d'autres localités. Dans les zones dont la Mission s'est retirée, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies ont renforcé leur présence en vue de mettre en œuvre

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux : SGA = Secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = Sous-Secrétaire général(e).

des programmes utilisant l'approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix, à l'appui du plan du Gouvernement visant à étendre et à consolider l'autorité de l'État. Dans le contexte de la transition, la MONUSCO continuera de soutenir les initiatives conjointes en matière de justice, d'administration pénitentiaire et de gouvernance et contribuera à pérenniser les dividendes de la paix après le retrait de la Mission.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

8. Ces dernières années, des améliorations ont été apportées sur la voie de la stabilisation politique de la République démocratique du Congo, notamment le transfert pacifique du pouvoir à la suite des élections de 2018 et la formation d'une nouvelle coalition gouvernementale en 2021. Toutefois, les manœuvres politiques à l'approche des élections devant se tenir en 2023 et le débat sur les réformes électorales ont accru les tensions au sein du Gouvernement, de la classe politique et de la société civile dans leur ensemble. De nombreux défis subsistent en ce qui concerne la stabilisation de l'est du Congo.

9. Le contexte général est caractérisé par les efforts déployés au niveau national pour mener à bien les réformes qui permettront à la République démocratique du Congo de rester sur la voie de la stabilisation. À cet égard, l'Assemblée nationale a adopté le plan d'action du Gouvernement, qui établit un lien entre le travail à accomplir pour stabiliser le pays sur le plan de la politique et de la sécurité et les critères de référence du plan de transition conjoint convenu entre le Gouvernement, la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies. En outre, d'importantes initiatives gouvernementales – notamment la protection des civils et la neutralisation des groupes armés, un nouveau programme de désarmement, de démobilisation, de réintégration locale et de stabilisation et l'engagement en faveur de l'organisation d'élections nationales et locales en 2023 – nécessiteront l'attention du système des Nations Unies en République démocratique du Congo.

10. La Mission continuera de dialoguer avec le Président, les membres du Gouvernement et du parlement, les dirigeants politiques et les acteurs de la société civile afin de favoriser un processus politique pacifique et inclusif, conformément à la résolution 2612 (2021) du Conseil de sécurité. Ses discussions sont essentiellement axées sur la question de la mise en place de processus électoraux et politiques crédibles, transparents, inclusifs, pacifiques et tenant compte des questions de genre, en prévision des élections de 2023, de manière à soutenir le rétablissement du dialogue politique entre les dirigeants locaux et le Gouvernement pour faire face à l'insécurité causée par l'état de siège en vigueur dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu depuis mai 2021, ainsi qu'à lutter contre les tensions intercommunautaires et les discours de haines et à défendre le rétablissement de l'autorité de l'État notamment dans la province du Sud-Kivu.

11. Comme le souligne l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général, la Mission continuera de préconiser la mise en place de solutions politiques en vue de résoudre les conflits actuels. La MONUSCO s'appuiera sur le dialogue constructif établi avec le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour favoriser une transition fructueuse, en accord avec les critères de référence énoncés dans le plan de transition basé sur les évaluations conjointes régulièrement menées au sujet de l'évolution de la situation et des conditions sur le terrain. Dans le cadre de son action politique, la MONUSCO poursuivra également ses efforts de sensibilisation au programme pour les femmes et la paix et la sécurité et se concertera avec des dirigeantes pour envisager des possibilités de mobilisation conjointes et favoriser la participation véritable des femmes aux processus politiques et électoraux.

12. La coopération avec les pays voisins s'est améliorée. Le Président de la République démocratique du Congo, Félix Antoine Tshilombo Tshisekedi, a continué de donner la priorité à l'amélioration du climat politique dans la région des Grands Lacs, notamment en se réunissant avec ses homologues du Burundi, du Rwanda et de l'Ouganda et en concluant des accords bilatéraux visant à favoriser un renforcement de la coopération économique.

13. Les zones touchées par un conflit armé dans lesquels la présence de soldats de la paix est nécessaire se limitent désormais essentiellement aux trois provinces de l'est de la République démocratique du Congo, à savoir l'Ituri, le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Les menaces qui continuent de peser sur la sécurité en République démocratique du Congo et dans la région sont dues au manque d'autorité de l'État, associé à la présence, à la prolifération et à l'activité de nombreux groupes armés étrangers et congolais et à la violence et aux tensions sous-jacentes entre les communautés. La stabilité règne sur plus de deux tiers du territoire de la République démocratique du Congo mais la Mission suivra de près l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité dans les zones marquées par des tensions politiques à l'approche des élections prévues en 2023.

14. En Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, les conditions de sécurité devraient rester très instables et difficiles. Dans le but de lutter plus efficacement contre l'insécurité, M. Tshisekedi a déclaré l'état de siège dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu en mai 2021. Les Forces démocratiques alliées (ADF) devraient représenter une menace majeure, celles-ci poursuivant leurs attaques contre les forces de sécurité et la population civile dans la région du Grand Nord de la province du Nord-Kivu. Il est également probable que les ADF cherchent à étendre leur zone d'opération plus loin en Ituri pour échapper aux opérations militaires qui les visent. En outre, en Ituri, plusieurs factions de groupes armés devraient poursuivre leur lutte violente pour le contrôle des terres, des ressources et des axes routiers. La propagation de la violence au-delà de Djugu, dans les territoires d'Irumu, de Mahagi et d'Aru, continue de menacer les principaux axes routiers ainsi que la ville de Bunia, entravant la liberté de mouvement et la conduite des activités économiques. Dans la région du Petit Nord de la province du Nord-Kivu, les groupes armés nationaux et étrangers, dont certains opèrent en coalition, devraient continuer de menacer les civils et de s'opposer aux forces de sécurité. Dans la province du Sud-Kivu, le conflit qui oppose actuellement les coalitions de groupes armés en présence, notamment dans les Hauts Plateaux et Moyens Plateaux, représente un défi majeur pour les forces de sécurité et risque d'exacerber la situation humanitaire déjà catastrophique, ce qui pourrait provoquer de nouveaux déplacements et de nouvelles victimes civiles.

15. Au Tanganyika, les conditions de sécurité se sont considérablement améliorées depuis les élections de 2018. Cependant, le nord du Tanganyika, qui borde les provinces du Sud-Kivu et du Maniema, continue d'être le théâtre d'opérations de groupes armés, notamment de fréquents enlèvements de civils. La présence de la MONUSCO et les opérations des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) autour de Nyunzu ont contribué à stabiliser la situation, permettant aux personnes déplacées de regagner leur foyer. Compte tenu de l'insécurité qui règne dans cette région, la Mission continuera de maintenir sa capacité à assurer la protection des civils, notamment en déployant une base d'opérations.

16. La situation des droits humains dans l'est de la République démocratique du Congo reste source d'inquiétude : le niveau de violence demeure élevé et les conflits intercommunautaires se sont intensifiés sous l'effet des discours de haine. Au cours des neuf premiers mois de 2021, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme en République démocratique du Congo a recensé 5 113 cas de violation des droits humains dans tout le pays, soit une moyenne de 574 cas par mois. La plupart

des violations (4 276) ont été commises dans les provinces touchées par le conflit. Les groupes armés restent les principaux auteurs de ces violations ; 2 491 cas (soit 58 %) leur sont imputables. Les autres violations ont été commises par des agents de l'État, principalement par des membres des FARDC (1 033 violations, soit 24 %) ou par des membres de la Police nationale congolaise (576 violations, soit 14 %). Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a également recensé des violations des droits humains commises par les FARDC lors d'opérations militaires menées dans les provinces sous état de siège. Compte tenu du nombre élevé de violations des droits humains, la Mission devra continuer de surveiller la situation en la matière, notamment en se déployant temporairement dans les régions reculées et dans les zones où là elle n'a plus de présence permanente.

17. La République démocratique du Congo continue de faire face à une crise humanitaire aiguë et complexe, à plusieurs niveaux, qui touche 19,6 millions de personnes. En 2021, les acteurs humanitaires ont fourni une assistance à quelque 9,6 millions de ressortissants congolais affectés par l'escalade du conflit dans l'est du pays. Il est de plus en plus difficile de maintenir l'accès humanitaire dans ces régions en raison des opérations découlant de l'état de siège et de l'intensification des activités des groupes armés. Au total, 260 atteintes à la sécurité visant les acteurs humanitaires ont été enregistrées dans les provinces de l'est depuis janvier 2021. Les difficultés humanitaires que traverse le pays continuent d'être exacerbées par un ensemble d'épidémies, notamment de rougeole, de choléra, de méningite et d'Ebola (deux nouvelles épidémies en 2021 seulement), ainsi que par des niveaux d'insécurité alimentaire et de malnutrition sans précédent, 27 millions de Congolais, soit environ 27,5 % de la population totale, se trouvant dans une situation d'insécurité alimentaire élevée.

18. La police des Nations Unies continuera d'aider le Gouvernement à renforcer l'état de droit et à renforcer les capacités de la Police nationale congolaise. À cet égard, la Mission continuera de fournir un soutien technique et opérationnel pour améliorer les capacités opérationnelles de cette dernière, conformément aux normes internationales en matière de droits humains. Afin de rétablir la confiance entre la police locale et la population, la MONUSCO continuera de mettre en œuvre la stratégie opérationnelle intégrée de lutte contre l'insécurité, dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme en cas d'appui de l'ONU à des forces de sécurité non onusiennes, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités locales de lutte contre l'insécurité et la démilitarisation du maintien de l'ordre en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, en coordination avec les institutions judiciaires et pénitentiaires. La police des Nations Unies encouragera la consolidation de l'autorité de l'État afin de consolider les progrès accomplis en matière de protection des civils. À cet égard, les unités de police constituées continueront d'accomplir trois tâches essentielles : protéger les civils, protéger le personnel et les installations des Nations Unies et soutenir le renforcement des capacités de la Police nationale congolaise, en mettant l'accent sur les stratégies dirigées par des civils afin de pérenniser les avancées obtenues en matière de police en République démocratique du Congo.

19. La reconfiguration de la force effectuée au cours de la période précédente, y compris de la brigade d'intervention, permettra à celle-ci de faire montre d'une plus grande flexibilité s'agissant de soutenir les forces de sécurité nationales dans la neutralisation des groupes armés et la protection des civils. La force maintiendra la protection par projection au premier rang de ses priorités stratégiques, de manière à appuyer la mise en place d'une stratégie globale. La force renforcera également la mobilisation locale par le déploiement d'équipes de liaison composées de soldats et soldates de la paix, afin de s'assurer que les besoins des populations vulnérables sont compris. En outre, la force déploiera des équipes civilo-militaires dans des bases

opérationnelles temporaires, ainsi que des unités de combat. En outre, les déploiements statiques sous forme de bases d'opérations permanentes permettront d'établir une présence continue là où les risques pour les civils sont jugés élevés. Tout au long de ces opérations, la sécurité des soldats de la paix restera une priorité.

20. La force continuera de soutenir les FARDC et de mener des opérations conjointes avec ces dernières. Elle s'emploiera en outre à améliorer leurs capacités par le truchement d'une formation spécifique et d'un appui logistique et opérationnel, dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains. Cet appui permettra d'évacuer les soldats blessés, de coordonner le déploiement des unités aux fins de la protection des civils et de mener des opérations offensives contre les groupes armés locaux ou étrangers. L'appui fourni par la Mission aidera les FARDC et la Police nationale congolaise à conserver les zones reprises aux groupes armés. La force renforcera sa capacité à surveiller les opérations, y compris les opérations unilatérales et conjointes, et à gérer les menaces liées aux engins explosifs improvisés. Conformément au cadre stratégique et au plan d'action découlant de l'Initiative Action pour le maintien de la paix, la MONUSCO s'emploiera à renforcer ses capacités d'assistance médicale et chirurgicale aux opérations en cours à l'appui des FARDC.

21. La MONUSCO a considérablement progressé dans la mise en œuvre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance. À ce jour, la Mission a ajusté le cadre de résultats prévu par le Système, en définissant un plan d'exécution du mandat hiérarchisé à l'échelle de la mission, qui est aligné sur les cadres de budgétisation axée sur les résultats, afin de contribuer à renforcer le suivi de l'efficacité de l'exécution du mandat de la Mission. À la suite de l'élaboration, en 2021, d'un plan de transition conjoint par le Gouvernement et l'ONU, elle a ajouté des étapes intermédiaires et des indicateurs connexes au cadre de résultats prévu par le Système, de sorte que ce dernier puisse servir à suivre l'exécution du plan de transition. Les tableaux de bord du Système sont désormais pleinement opérationnels. Ces progrès permettront à la Mission d'évaluer régulièrement les résultats. La mise en œuvre du Système a permis de mettre davantage l'accent sur l'établissement de rapports fondés sur des données et des observations factuelles, notamment aux fins de l'élaboration des rapports trimestriels du Secrétaire général et à l'appui de la prise de décision des dirigeants.

22. Au cours de 2022/23, la Mission devrait continuer d'ajuster ses opérations, compte tenu de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). La Mission continuera d'aider le Gouvernement congolais à faire face aux situations d'urgence sanitaire publique, en étroite coordination avec les acteurs humanitaires. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies continueront, dans le cadre de leurs mandats respectifs, de soutenir les efforts déployés par le Gouvernement dans le cadre de son programme d'urgence multisectoriel afin d'atténuer les conséquences socio-économiques de la pandémie de COVID-19. Elles collaboreront étroitement avec les structures publiques établies pour prévenir la propagation de la maladie et y faire face, comme l'équipe technique de la riposte contre la COVID-19 mise en place par le Président, le comité multisectoriel de la riposte et les divers organes techniques subsidiaires. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies continueront de contribuer à prévenir la propagation de la maladie en vaccinant le personnel civil et en tenue, ainsi que leurs personnes à charge et le personnel des organisations non gouvernementales (ONG) internationales partenaires.

23. Conformément à son mandat et compte tenu de l'évolution de la situation politique et des conditions de sécurité en République démocratique du Congo, la Mission aura pour priorités, pendant l'exercice 2022/23 : a) la protection des civils ; b) l'appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République

démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité, en vue de doter l'État d'institutions fonctionnelles, professionnelles et responsables, notamment dans les domaines de la sécurité et de la justice.

Composante 1 : protection des civils

24. Les civils vont vraisemblablement continuer à être exposés à des menaces considérables, notamment des atteintes à leurs droits humains du fait des activités menées par des groupes armés locaux et étrangers, des opérations lancées par les forces de sécurité de l'État contre ces groupes et des violences intercommunautaires. Dans les trois provinces de l'est de la République démocratique du Congo où elle sera présente, la MONUSCO assurera une approche globale de la protection des civils, qui reposera sur un dispositif conduit à l'échelle de toutes ses composantes, en s'efforçant de réduire la menace que font peser les groupes armés étrangers et congolais et les menaces résultant de la violence intercommunautaire à un niveau que le Gouvernement peut effectivement gérer et qui ne représente plus une menace pour la paix et la sécurité internationales.

25. La MONUSCO continuera d'appliquer une approche globale de la protection des civils en facilitant la coordination des activités aux niveaux local, provincial et national entre ses composantes civile, Police et militaire, ainsi qu'avec l'équipe de pays des Nations Unies. Les efforts déployés par la Mission pour protéger les civils seront adaptés à la mise en œuvre du plan de transition élaboré conjointement avec l'équipe de pays des Nations Unies et le Gouvernement de la République démocratique du Congo.

26. Dans le cadre de ses activités de protection des civils, la MONUSCO continuera de faire intervenir le dialogue et la participation, la protection physique et l'amélioration de l'environnement protecteur, notamment via des activités de lutte contre la violence locale. Elle utilisera notamment ses bons offices aux niveaux national et provincial pour prévenir la violence et résoudre les conflits dans les provinces de l'est. La Mission mènera des opérations militaires, nouera un dialogue politique et mobilisera la population, identifiera les auteurs de troubles et les acteurs de la paix, lancera des initiatives de désarmement, de démobilisation et de réintégration à l'échelle locale et poursuivra ses efforts de lutte contre l'impunité, notamment en ce qui concerne la violence sexuelle liée au conflit. Elle soutiendra également la mise en œuvre du programme national de désarmement, de démobilisation, de réinsertion communautaire et de stabilisation, y compris le rapatriement et la réinstallation des membres de groupes armés étrangers. Radio Okapi continuera de favoriser le dialogue politique et la résolution pacifique des conflits et à appuyer les objectifs de communication de la MONUSCO et de l'équipe de pays des Nations Unies.

27. À l'approche des élections qui se tiendront en 2023, la MONUSCO réévaluera les zones de tension grâce à une équipe mobile spécialisée, en étroite collaboration avec le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Cette collaboration passera par des activités de prévention des conflits, en vue de réduire le risque de différends préélectoraux concernant les ressources naturelles, les frontières administratives ou les populations migrantes, lesquels pourraient potentiellement dégénérer en violence. Les administrations provinciales et les membres de la société civile locale pourront ainsi mener des efforts de diplomatie préventive. Pour ce faire, des activités seront régulièrement menées dans les zones de tension de l'ouest de la République démocratique du Congo et dans d'autres parties du pays où la MONUSCO n'est plus présente, afin de nouer un dialogue à l'échelle locale avec les acteurs

politiques et les membres de la société civile. En outre, des échanges réguliers auront lieu avec les parties prenantes à Kinshasa pour faire en sorte que les dirigeants du pays soutiennent les initiatives de diplomatie préventive. Afin de faire face à l'incitation à la violence par le truchement des discours de haine, la MONUSCO luttera de manière proactive contre les discours de ce type et utilisera ses plateformes médiatiques pour sensibiliser la population.

28. La Mission continuera d'assurer la protection physique des civils dans les zones où elle sera présente en associant les opérations menées sur des bases statiques à une protection par la projection, via des déploiements temporaires. La composante militaire et la composante Police continueront d'effectuer des patrouilles de jour et de nuit. La MONUSCO continuera par ailleurs de fournir un appui aux forces nationales de défense et de sécurité intérieure pour qu'elles puissent entreprendre des opérations militaires et mettre en œuvre des activités de police de proximité et de sécurité urbaine. De plus, la Mission conservera la capacité d'entreprendre des opérations offensives contre les ADF, qui continueront à représenter la plus grande menace constante pour les civils, dans une zone où les autres options non militaires destinées à forcer la reddition du groupe sont les plus limitées. La Mission prêtera un appui aux fins du réaménagement des routes et des ponts essentiels afin de faciliter l'accès aux populations vulnérables et d'accroître la capacité d'intervention des forces de sécurité.

29. En ce qui concerne l'environnement protecteur, la MONUSCO continuera de surveiller les violations des droits humains et les atteintes à ces droits, y compris la violence sexuelle liée au conflit, d'enquêter et de faire rapport à ce sujet ; de préconiser le respect des droits humains et du droit humanitaire international par les acteurs de la sécurité des États ; et de soutenir le Gouvernement dans la lutte contre l'impunité en apportant un appui aux enquêtes, à la collecte de preuves et aux poursuites consécutives aux graves violations des droits humains, aux cas de violence sexuelle liée au conflit et à d'autres violations graves commises tant par les groupes armés que par les forces de sécurité. La Mission continuera à recueillir et à analyser les impressions de la population locale en matière de sécurité, de cohésion sociale et d'accès à la justice, en vue de mieux comprendre les besoins et les préoccupations de celle-ci concernant sa protection. En ce qui concerne le soutien aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, la Mission appuiera ces dernières en déployant une Défenseuse des droits des victimes afin de faire en sorte que les droits et la dignité des victimes soient au premier plan des activités menées par les Nations Unies.

30. La Mission continuera d'user de ses bons offices pour appuyer la mise en œuvre d'un programme national complet de désarmement, de démobilisation et de réintégration et donner la priorité aux activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration qui seront menées au niveau local et qui tiennent compte des questions de genre. Elle concourra à l'instauration d'un climat propice au dialogue et à une reddition négociée des groupes armés ; elle collectera les armes et les munitions ; elle fournira un soutien aux populations locales touchées ; elle jettera les bases de la réintégration au sein de la population locale grâce au programme de réduction de la violence de proximité. Le programme revêtira une importance toute particulière au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri, où la présence de groupes armés continue de représenter une menace majeure pour les civils et où le succès d'une telle approche est essentiel pour créer les conditions nécessaires au retrait progressif de la Mission, conformément au plan de transition conjoint.

31. La Mission soutiendra également un processus de désarmement et de démobilisation entrepris localement et la réintégration au sein de la population locale des combattants qui se rendent, et l'accent sera mis sur le soutien à apporter à leurs communautés respectives, notamment par le recours à des mécanismes de justice

transitionnelle appropriés. Cette approche sera particulièrement importante pour faire face à la violence intercommunautaire et à la mobilisation des groupes armés qui y est associée et donnera l'occasion de s'employer à résoudre les motifs de mécontentement sous-jacents afin d'apporter une solution pacifique au conflit et de protéger les civils.

32. Dans le contexte de la transition, la Mission s'attachera davantage à renforcer les capacités locales existantes en matière de protection des civils, notamment en améliorant les systèmes et les réseaux d'alerte rapide afin que les alertes soient reçues en temps utile et que la MONUSCO ou les forces de sécurité nationales, à qui ces tâches incomberont de plus en plus, y répondent. La mission cherchera également à améliorer la participation des citoyens, en particulier des jeunes et des femmes, aux mécanismes de sécurité locaux. Des efforts supplémentaires seront également déployés pour que les autorités nationales puissent progressivement prendre les rênes des réseaux d'alerte, grâce au renforcement de la gestion et de l'obligation de rendre des comptes au niveau local.

33. Au Tanganyika, étant donné l'amélioration des conditions de sécurité et la réduction des activités des groupes armés, on s'attend à ce que les forces de sécurité nationales soient en mesure de gérer les menaces résiduelles en matière de sécurité. La Mission maintiendra les capacités d'intervention de la force au Tanganyika, en particulier dans la région du nord, limitrophe du Sud-Kivu, où les Maï-Maï Yakutumba et les groupes armés alliés représentent toujours une menace pour les civils. En outre, en s'appuyant sur les leçons tirées de la transition dans d'autres régions de la République démocratique du Congo, et afin de soutenir les accords de transition, la MONUSCO maintiendra une capacité résiduelle, qui partagera les locaux de l'équipe de pays des Nations Unies et qui sera chargée de renforcer les capacités des autorités et des populations locales en matière de gestion des conflits, de police de proximité et de soutien aux institutions de justice et d'état de droit.

34. Dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika, les activités de groupes armés étrangers et locaux représentent toujours une menace grave pour la population civile. Dans ces régions, la MONUSCO continuera d'assurer la protection physique des civils en combinant présence statique et protection par déploiement militaire, l'idée étant d'anticiper la violence, d'y répondre et de créer un environnement sûr pour les efforts d'atténuation, de réconciliation et de règlement des conflits. La Mission axera de plus en plus ses activités de protection sur le renforcement des capacités locales de protection des civils. Dans les trois provinces, elle s'efforcera d'améliorer l'environnement protecteur en renforçant les mécanismes locaux de justice civile pour lutter contre l'impunité. Il s'agit là d'éléments clés pour créer les conditions d'un retrait durable de la MONUSCO.

35. La Mission prêtera un appui aux fins du réaménagement des routes et des ponts essentiels afin de faciliter l'accès aux populations vulnérables et d'accroître la capacité d'intervention des forces de sécurité. Elle continuera également d'investir dans le renforcement de la capacité des forces de sécurité nationales à déminer, à éliminer les munitions explosives, à marquer, à enregistrer et à gérer en toute sécurité les armes et les munitions, ainsi qu'à mettre en œuvre et à évaluer les stratégies et les plans d'action nationaux correspondants afin de garantir la protection des civils.

Composante 2 : Appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité

36. La Mission œuvrera à l'appui du programme d'action du Gouvernement approuvé par l'Assemblée nationale le 26 avril 2021. Plus précisément, la MONUSCO continuera d'accompagner, d'encourager et de conseiller les autorités

congolaises en vue de leur permettre de procéder à des réformes significatives en matière de gouvernance et de renforcer les institutions, ce qui les aidera à franchir les étapes essentielles sur la voie de la stabilisation. Au nombre de ces réformes figurent les réformes électorales, la réforme du secteur de la sécurité, le renforcement de l'état de droit et l'intégration locale et durable des combattants et de leurs familles dans le cadre d'un programme national de désarmement, de démobilisation et de réintégration doté de toutes les ressources nécessaires et conforme aux normes internationales. La Mission mènera des actions de plaidoyer en faveur du maintien de la stabilité politique, des activités liées à la désignation de la nouvelle Commission électorale nationale indépendante, de la protection des droits et des voix de l'opposition politique et de la mise en œuvre de réformes électorales consensuelles. Une attention particulière sera accordée à la représentation et la participation des femmes dans le processus électoral.

37. La Mission usera de ses bons offices pour réduire les tensions entre les élites politiques et encourager la préparation des élections qui se tiendront en 2023. Elle continuera de collaborer avec les parties prenantes congolaises, toutes tendances confondues, ainsi qu'avec les chefs religieux et les membres de la société civile. Avec le soutien de la conseillère principale pour les questions de genre de la Mission et en étroite collaboration avec l'équipe de pays, elle se concentrera en particulier sur la mobilisation des jeunes et des organisations de femmes afin de faire en sorte que les aspects essentiels du programme pour les femmes et la paix et la sécurité soient abordés et que les différends politiques soient résolus dans le cadre des instances et institutions politiques pertinentes et ne donnent pas lieu à des violences armées. Elle exercera ses bons offices aux côtés des acteurs susmentionnés pour promouvoir un processus électoral libre, équitable et crédible.

38. Afin de soutenir une réforme du secteur de la sécurité menée par le pays lui-même, la MONUSCO continuera de collaborer avec les parties prenantes nationales à la recherche d'un consensus en vue de l'élaboration ultérieure d'une politique de sécurité nationale à partir de laquelle une stratégie globale et un plan de mise en œuvre de la réforme du secteur de la sécurité pourront être formulés, en mettant l'accent sur les valeurs démocratiques et le respect des droits humains et des droits des femmes, conformément au plan de transition et au plan d'action du Gouvernement. Les efforts seront axés sur le renforcement de la gouvernance du secteur de la sécurité en facilitant les dialogues inclusifs et les initiatives civilo-militaires pour rétablir la confiance dans les institutions de sécurité ; le renforcement de la capacité du parlement à superviser le secteur de la sécurité ; l'intégration des considérations de genre dans les programmes afférents à la réforme du secteur de la sécurité ; et le renforcement de la représentation des femmes dans les institutions de sécurité et de leur présence à des postes à responsabilité. La Mission collaborera avec les partenaires nationaux et internationaux et avec d'autres entités des Nations Unies pour promouvoir la réforme du secteur de la sécurité, conformément aux principaux critères de référence du plan de transition conjoint. La Mission encouragera et favorisera l'application du principe de responsabilité dans les institutions et l'efficacité de celles-ci en soutenant les mécanismes de bonne gouvernance et de supervision civile, la formation professionnelle au respect des droits humains et à la protection des civils et les sessions de renforcement des capacités et de mentorat.

39. Dans les provinces où elle s'est retirée et celles où elle a réduit son empreinte militaire et policière, la Mission facilitera, par l'intermédiaire des bons offices du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général et Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, l'adoption par les principales parties prenantes internationales d'une approche concertée et cohérente de la consolidation de la paix, de la stabilisation et du développement durable, tout en veillant à ce que le pays s'approprie et dirige le processus, notamment en associant les membres de la

société civile. Elle soutiendra la coordination et la mise en œuvre d'initiatives de consolidation de la paix, travaillera de concert avec les autorités nationales, ainsi qu'avec les partenaires humanitaires et de développement, pour mettre en œuvre l'approche fondée sur le triple axe formé par l'aide humanitaire, le développement et la paix, et fournira un soutien substantiel aux institutions de l'État pour préparer la reconfiguration progressive de la présence des Nations Unies, conformément aux critères de référence convenus dans le plan de transition conjoint, et le transfert progressif des responsabilités au Gouvernement et aux institutions de l'État, avec le soutien de l'équipe de pays des Nations Unies.

40. La Mission, en collaboration avec les autorités nationales et provinciales, y compris le (la) coordonnateur(trice) du programme de désarmement, de démobilisation, de réinsertion communautaire et de stabilisation, appuiera l'harmonisation continue des objectifs de stabilisation qui orientent les interventions prévues au titre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, ce qui contribuera à la mise en œuvre dudit programme. Dans le cadre de cette nouvelle approche de la démobilisation des groupes armés par la mobilisation de la population, il importera tout particulièrement de créer des débouchés économiques pour favoriser la cohésion communautaire et décourager le recours à la violence armée dans le Nord-Kivu, ainsi que de renforcer la gouvernance locale inclusive et participative en vue de réduire les conflits de pouvoir coutumier et de régler pacifiquement les conflits fonciers. La Mission, en coordination étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies, continuera en outre de suivre, de coordonner et d'appuyer la mise en œuvre du programme de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation et de soutenir la gestion du Fonds de cohérence pour la stabilisation.

41. Pour soutenir la lutte contre l'impunité, la MONUSCO, en étroite coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies et dans le cadre des programmes conjoints établis aux côtés de celle-ci, continuera de soutenir le renforcement des systèmes de justice militaire et civile et des mécanismes internes d'établissement des responsabilités, en particulier la chaîne de justice pénale et l'Inspection générale de la Police nationale congolaise. La Mission soutiendra également les comités provinciaux des FARDC et de la Police nationale congolaise en ce qui concerne le suivi des violations des droits humains. Elle privilégiera son action auprès des autorités civiles et de sécurité sur les principales réformes du secteur de la sécurité afin de renforcer l'efficacité opérationnelle, le professionnalisme et la transparence des acteurs de la sécurité nationale. La Mission poursuivra également ses activités visant à assurer le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains. Elle soutiendra en outre la gouvernance du secteur minier par le biais du processus de sélection des sites miniers et le suivi du devoir de précaution.

42. La MONUSCO soutiendra le programme conjoint de réforme de la police, qui offre la possibilité de réformer la police de manière efficace et durable. Ainsi, la Police nationale congolaise pourra jouer un rôle majeur dans les efforts de consolidation de la paix et de stabilisation et faire partie de la stratégie de transition conjointe. La Mission continuera également de soutenir la police nationale dans la mise en œuvre des actions prioritaires prévues dans le plan d'action de réforme (2020-2024), afin de pérenniser les avancées obtenues en matière de maintien de l'ordre via le renforcement de la capacité et de l'aptitude de la Police nationale congolaise à maintenir l'ordre public ; de protéger les civils, en particulier les plus vulnérables, notamment les femmes et les enfants ; et de collaborer avec les populations locales pour désamorcer les tensions intercommunautaires, dans le strict respect des droits humains et des normes internationales. La MONUSCO soutiendra également le renforcement des capacités des services de police spécialisés, notamment la police minière et la police des frontières, par le truchement de conseils techniques, aux fins de la lutte contre la grande criminalité et la criminalité organisée,

les violences sexuelles et l'exploitation illicite des ressources naturelles, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies.

43. La Mission continuera de prendre en compte les questions de genre dans le cadre du soutien qu'elle apporte aux institutions et acteurs congolais afin de promouvoir la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et de la résolution 2250 (2015) sur les jeunes et la paix et la sécurité dans l'ensemble des institutions de gouvernance et de sécurité. Elle mettra en œuvre une approche globale visant à détecter et à surmonter les obstacles liés à la participation des femmes à la vie politique et aux processus de paix, grâce à l'organisation de séances de travail avec les parties prenantes concernées. Par ses bons offices et ses conseils techniques, la Mission appuiera le renforcement des capacités des organisations de la société civile, des autorités locales et des communautés pour assurer le transfert des connaissances et la participation pleine et effective des femmes à tous les niveaux. Elle prêtera en outre son concours à l'équipe de pays des Nations Unies, en particulier ONU-Femmes, dans son analyse du conflit menée sous l'angle des questions de genre et des droits humains dans le contexte de la transition, l'idée étant de garantir un processus tenant compte de l'égalité des genres.

Activités d'appui de la mission

44. L'environnement opérationnel de la Division de l'appui à la mission ne devrait pas faire l'objet de changements significatifs au cours de l'exercice 2022/23. Les activités de la Division continueront d'être régies par le mandat et le budget approuvé de la Mission, sur lesquels la Division se fondera pour continuer de fournir un appui logistique et administratif à toutes les composantes de la Mission et assurer l'exécution des tâches prescrites dans un souci de qualité et d'économie.

45. Les priorités et les initiatives de la Division contribueront à la modification du dispositif militaire et policier et à la consolidation de l'empreinte géographique de la Mission grâce à une évaluation globale des besoins en personnel civil. La Division mettra également la dernière main aux modifications actuellement apportées à la prestation de services sur le terrain, notamment en faisant de Beni un pôle indépendant de la chaîne d'approvisionnement qui ne dépend plus des dispositifs d'appui conclus avec d'autres bureaux locaux. La Mission renforcera ses activités d'achat au niveau régional, ce qui lui permettra de recenser les besoins sur place et de passer des contrats avec des fournisseurs locaux pour l'achat et la livraison de biens et de services, favorisant ainsi le développement de petites entreprises locales dans l'est du pays. Des objectifs de réalisation attendue seront également fixés pour les services de gestion. Il conviendra à cet égard d'établir des lignes de départ précises et des cibles mesurables sous la forme d'indicateurs clefs de performance.

46. La Division de l'appui à la mission continuera de favoriser une approche centrée sur le client en ce qui concerne la fourniture de services d'appui à toutes les composantes civiles et en tenue de la Mission, de manière réactive, rationnelle, efficace et responsable, tout en continuant de veiller à ce que les ressources correspondent aux besoins opérationnels et à ce que le principe de responsabilité et le devoir de précaution soient respectés. La Division continuera d'évaluer l'efficacité de ses groupes du matériel appartenant aux contingents et de ses unités de soutien militaire pour trouver des possibilités d'amélioration et formulera des recommandations par l'intermédiaire des comités de contrôle de la gestion concernés.

47. Au cours des deux dernières années, la Mission a été mise à mal par la pandémie de COVID-19. Elle continuera de renforcer le soutien médical qu'elle apporte au personnel en améliorant ses capacités de dépistage et en mettant en œuvre des plans de vaccination, en conservant ses installations d'isolement et en renforçant les mesures de protection spéciales mises en place pour faciliter le retour du personnel

dans les bureaux. Elle s'emploiera à créer un environnement de travail sûr dans les bureaux, tout en continuant de faciliter le télétravail dans la mesure du possible. De même, elle continuera de s'appuyer sur des plateformes de télécommunications et de technologies de l'information, notamment pour faciliter le télétravail, et elle veillera à ce que son infrastructure et la sécurité de son réseau répondent à ses besoins.

48. Un certain nombre de projets environnementaux liés au plan d'action pour l'environnement et au Plan d'action du Secrétariat pour le climat sont prévus pour 2022/23, notamment l'amélioration des fosses septiques, des puits d'infiltration et des blocs sanitaires, ainsi que la modernisation des camps servant aux contingents et aux unités de police constituées.

49. L'effectif civil proposé est composé de 2 668 personnes, dont 693 membres du personnel recruté sur le plan international, 1 653 membres du personnel recruté sur le plan national et 322 Volontaires des Nations Unies, soit une diminution globale de 69 postes et emplois de temporaires (8 membres du personnel recruté sur le plan international, 56 membres du personnel recruté sur le plan national et 5 Volontaires des Nations Unies). Cette diminution est le résultat net de la suppression proposée de 70 postes et emplois de temporaire (9 membres du personnel recruté sur le plan international, 56 membres du personnel recruté sur le plan national et 5 Volontaires des Nations Unies) et de la création proposée de 1 emploi de temporaire recruté sur le plan international.

50. La réduction des effectifs est imputable à la fermeture du bureau local de Kalemie au 30 juin 2022 en raison du retrait de la Mission du Tanganyika. Il est en outre proposé de créer un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-4), qui sera financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), dont le ou la titulaire dirigera le programme de lutte antimines de la MONUSCO.

51. Le montant estimatif des ressources nécessaires au fonctionnement de la Mission pour l'exercice 2022/23 est chiffré à 1 037 277 000 dollars, ce qui représente une baisse de 5 451 900 dollars (0,5 %) par rapport au budget approuvé pour 2021/22 (1 042 728 900 dollars). Ces prévisions de dépense pour l'exercice 2022/23 font apparaître une diminution des crédits demandés au titre du personnel militaire et du personnel de police découlant d'une réduction de l'indemnité de subsistance « après 30 jours », de la baisse du coût de la rotation des forces de réaction rapide, de la baisse des besoins réels des forces de réaction rapide en matériel appartenant aux contingents et de la baisse des dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents en raison d'un ajustement plus élevé que prévu pour le matériel non fonctionnel ou absent et de la baisse des résultats par rapport aux normes fixées dans les mémorandums d'accord.

52. Cette diminution est partiellement contrebalancée par une augmentation au titre du personnel civil en raison de l'augmentation des coûts salariaux mensuels appliqués pour l'exercice 2022/23 au personnel recruté sur le plan international, ainsi que d'une augmentation du coût moyen des droits à prestations applicables aux Volontaires des Nations Unies. Les estimations présentées font également apparaître une augmentation des crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles en raison de l'achat de berlines hybrides qui seront utilisés à Entebbe et à Kinshasa pour remplacer les véhicules ayant dépassé leur durée d'utilité, conformément à la stratégie environnementale consistant à opter pour des véhicules plus respectueux de l'environnement et plus rentables ; du remplacement des véhicules utilitaires lourds ayant dépassé leur durée d'utilité ; de l'augmentation des besoins en fret en raison du retrait, de Kalemie, du matériel appartenant aux contingents et à l'ONU après la fermeture du bureau, et de l'augmentation des frais de transport ; de l'augmentation du nombre de demandes de services de sécurité aux fins de la protection des logements du personnel en tenue ; du remplacement de quatre systèmes d'alerte météorologiques installés dans les aéroports en vue de fournir des informations météorologiques plus

fiables aux aéronefs et aux systèmes de drones de la Mission ; de l'achat de matériaux de construction pour la construction d'une aire de trafic et d'une aire de stationnement à l'aéroport de Goma aux fins du transfert d'un avion C-130 d'Entebbe à Goma.

C. Coopération au niveau régional

53. Conformément à la résolution 2612 (2021) du Conseil de sécurité et dans l'optique d'appuyer l'action que mène le Gouvernement pour renforcer la coopération régionale autour des questions politiques et des questions de sécurité, la Mission assurera en outre un échange d'informations régulier avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, en vue de soutenir la mise en œuvre de la stratégie régionale visant à consolider la paix et à prévenir les conflits dans la région. Elle recherchera également des possibilités de coordination supplémentaires afin de trouver des solutions politiques aux problèmes transfrontaliers. Dans ce contexte, la Mission poursuivra le dialogue avec les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, ainsi qu'avec les organisations et mécanismes régionaux, notamment l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la Communauté d'Afrique de l'Est, afin de leur recommander d'appuyer les priorités du Gouvernement en matière de stabilisation et de soutenir ses propres activités.

54. La MONUSCO continuera de gérer la Base d'appui d'Entebbe et sera chargée de fournir des services d'appui logistique et technique et des biens au Centre de services régional et aux autres locataires de la Base. Dans le but d'améliorer et de mieux définir les services et les biens qu'elle fournit, la Mission a commencé à signer des accords relatifs aux opérations avec les locataires de la Base. Ces accords établissent les conditions d'occupation de l'espace de la Base et les droits et obligations de chaque partie concernant la fourniture et la réception de services de soutien logistique et technique. Ils établissent en outre des mécanismes de répartition et de recouvrement des coûts aux fins du remboursement à la MONUSCO des coûts liés à la gestion de la Base d'appui et à la fourniture de biens et de services. La Base d'appui accueille le Centre de service régional d'Entebbe et ses unités hébergées, l'équipe chargée de la formation préalable au déploiement du personnel civil, l'ombudsman régional, les fonctions du contrôle des mouvements de la Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) et de la Force intérimaire de sécurité des Nations Unies pour Abyei (FISNUA), le Bureau des services de contrôle interne (BSCI), le bureau de liaison de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et le Service de la lutte antimines de l'ONU. La Mission continuera de fournir un soutien logistique (équipements collectifs, carburant, services aéronautiques et transport de passagers, entretien des locaux, entretien des véhicules et autres services de transport, services de sécurité, approvisionnement général) moyennant remboursement, calculé en fonction de l'effectif de chaque entité à la Base d'appui, tel qu'indiqué dans les accords relatifs aux opérations. En outre, elle continuera de jouer le rôle d'intermédiaire pour toutes les liaisons et transactions avec le Gouvernement ougandais en ce qui concerne les services diplomatiques et appuiera les entités locataires pour le traitement des demandes de visa, les admissions en franchise, les permis de travail et autres formalités diplomatiques, conformément aux dispositions du mémorandum d'accord entre le Gouvernement ougandais et la MONUSCO.

D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées

55. Au cours de l'exercice 2022/23, la Mission continuera de travailler en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies, le Gouvernement et les partenaires pour s'assurer que les conditions sont réunies pour faciliter son retrait de façon responsable et progressive dans le cadre de la stratégie de transition conjointe. En consultation avec les institutions financières internationales, les partenaires multilatéraux et bilatéraux et les membres de la société civile, y compris les organisations de femmes et de jeunes, la Mission et l'équipe de pays continueront d'assurer un processus inclusif de planification de la transition dans lequel seront présentées les grandes lignes d'une reconfiguration de la présence des Nations Unies en République démocratique du Congo. La Mission contribuera à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2020-2024, des engagements nationaux congolais contractés au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération et du plan d'action national de deuxième génération sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, ainsi que du lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix et des quatre engagements collectifs qui en découlent. En outre, elle soutiendra l'utilisation stratégique des projets financés par le Fonds pour la consolidation de la paix et la mise en place d'un cadre stratégique visant à renforcer les institutions, en privilégiant la lutte contre les causes profondes du conflit, le renforcement des capacités du Gouvernement et la consolidation du mécanisme de reddition de comptes et en garantissant le dialogue démocratique, la résilience des populations et la cohésion sociale.

56. La Mission mènera des activités communes au titre des programmes afin de mieux intégrer son action et celle des organismes, fonds et programmes des Nations Unies dans ses grands domaines d'intervention, l'idée étant de préparer la transition vers l'après-maintien de la paix et le développement durable. Elle assumera progressivement un rôle de conseil stratégique dans l'optique d'ouvrir l'espace politique qui permettra de prendre des mesures à plus long terme en matière de consolidation de la paix et de développement, tandis que l'équipe de pays restructurera sa présence et ses activités pour servir au mieux les priorités des autorités congolaises et contribuer à combler les lacunes qui pourraient apparaître à mesure que la Mission se retire.

57. Dans le cadre du triple axe formé par l'aide humanitaire, le développement et la paix, la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies, en collaboration avec les principales parties prenantes nationales et internationales, continueront de s'attaquer aux causes sous-jacentes des conflits et aux problèmes systémiques à l'origine des besoins humanitaires. Il s'agira notamment d'appuyer la création d'un environnement propice au développement, qui facilite la transition vers la consolidation de la paix, ce qui permettra de répondre aux besoins humanitaires résiduels. Dans le cadre de la planification de la transition, la Mission, en coordination avec l'équipe de pays, continuera de travailler avec les autorités congolaises, les populations locales, la société civile et les organisations de femmes et de jeunes dans le cadre d'une approche intégrée, en soutenant les initiatives de réconciliation et de stabilisation des communautés, notamment au moyen de mécanismes de justice transitionnelle, en renforçant le système judiciaire et la professionnalisation des forces de sécurité, et en surveillant et en signalant les violations des droits humains. La MONUSCO coopérera également avec l'équipe de pays, la Banque mondiale, le Fonds pour la consolidation de la paix et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux pour élaborer et mettre en œuvre une série de programmes dont le but est de répondre aux besoins

humanitaires immédiats de la population à l'appui des efforts de consolidation de la paix et de permettre au pays de s'engager sur la voie du développement durable.

58. Les activités relatives aux programmes menées aux côtés de l'équipe de pays des Nations Unies seront axées sur la lutte contre la violence au sein de la collectivité, la réintégration des ex-combattants dans les communautés et l'appui à la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation et au programme de désarmement, de démobilisation, de réinsertion communautaire et de stabilisation, qui constituent une passerelle indispensable entre l'action politique menée par la Mission et les activités au titre des programmes de l'équipe de pays et des autres partenaires associés à la transition. La Mission poursuivra sa collaboration stratégique et opérationnelle avec l'équipe de pays des Nations Unies en vue de promouvoir la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation et faire de cette Stratégie l'un des principaux vecteurs de la transition. Afin d'assurer la pérennité de cette structure essentielle de partenariat et de coordination multipartite, elle appliquera une stratégie de transition détaillée et progressive au moyen d'un programme conjoint de stabilisation qu'elle élaborera avec l'équipe de pays des Nations Unies.

59. La Mission collaborera étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies pour renforcer l'état de droit en République démocratique du Congo en mettant en œuvre un programme pluriannuel conjoint de soutien à la justice et à la police. La mise en œuvre conjointe de ces programmes permettra de renforcer les capacités des partenaires congolais tout en assurant la continuité de l'appui au fonctionnement et à la transparence des institutions de justice congolaises, dans la droite ligne de la politique nationale de réforme de la justice et conformément au mandat de la Mission. La Mission et l'équipe de pays des Nations Unies élaboreront des programmes de stabilisation conjoints à l'appui de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation, du programme de désarmement, de démobilisation, de réinsertion communautaire et de stabilisation et d'autres initiatives de stabilisation.

60. Le développement de partenariats efficaces avec les institutions financières internationales et les partenaires multilatéraux et bilatéraux sera essentiel à la mise en œuvre du plan de transition et de l'allocation pour la prévention et la résilience de la Banque mondiale. Il sera également primordial de mobiliser des ressources pour soutenir les interventions de consolidation de la paix en République démocratique du Congo au cours du processus de transition et après le retrait de la Mission. C'est pourquoi l'équipe de pays des Nations Unies doit élaborer une stratégie appropriée de mobilisation des ressources. À cet égard, conjointement avec l'équipe de pays, la Mission veillera à harmoniser ses activités relatives aux programmes avec le Fonds pour la consolidation de la paix.

61. La Mission renforcera également la collaboration qu'elle a nouée avec la Banque mondiale pour concourir à l'élimination de plusieurs facteurs structurels de conflit, notamment le manque de services publics en dehors des chefs-lieux de province, la destruction des infrastructures publiques, les tensions ethniques, l'insécurité concernant la propriété foncière et l'accès à la terre, la présence continue de groupes armés étrangers et congolais, le trafic illégal de ressources naturelles minérales et non minérales, la vulnérabilité socio-économique aiguë et l'absence de débouchés économiques. Les entités du système des Nations Unies présentes en République démocratique du Congo continueront d'offrir un appui collectif aux institutions nationales qui s'emploient à prévenir et à combattre les situations d'urgence sanitaire publique de grande ampleur et continueront d'aider le Gouvernement à atténuer les retombées socio-économiques de la pandémie de COVID-19. La mise en œuvre du plan de transition conjoint, conformément aux meilleures pratiques internationales, passera par un examen de la capacité du

Gouvernement, de la Mission, de l'équipe de pays des Nations Unies et des autres partenaires internationaux à soutenir les priorités de consolidation de la paix convenues conjointement, notamment par le suivi et l'évaluation des critères de référence et des indicateurs énoncés dans le plan. Cela permettra à l'équipe de pays de repérer les domaines dans lesquels ces capacités font gravement défaut et de formuler les stratégies de renforcement correspondantes. C'est sur la base des résultats de ces importants processus de transition que l'on pourra définir les activités relatives aux programmes qui sont propres à répondre aux besoins de consolidation de la paix recensés dans les différents domaines prioritaires. La Mission soutiendra ces activités par le truchement de programmes conjoints avec l'équipe de pays des Nations Unies, lesquels permettront de combler les éventuelles lacunes qui pourraient être causées par le retrait de la Mission.

62. La Mission continuera d'établir et de renforcer les partenariats avec les réseaux régionaux de femmes dirigeantes et de femmes médiatrices afin de garantir la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité dans la région. Elle nouera un dialogue avec le Réseau des femmes d'influence en Afrique, initié par l'Union africaine et les Nations Unies, y compris sa branche congolaise ; elle appuiera le conseil consultatif de la Plateforme des femmes pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération dans la région des Grands Lacs ; elle promouvra la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs en tenant compte des questions de genre.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

63. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et administration

64. La Représentante spéciale du Secrétaire général et ses proches collaborateurs assureront la direction exécutive et l'administration de la mission.

Tableau 1

Ressources humaines : direction exécutive et administration

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général									
Postes approuvés 2021/22	1	–	2	–	2	5	5	–	10
Postes proposés 2022/23	1	–	2	–	2	5	5	–	10
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) Chef de cabinet									
Postes approuvés 2021/22	–	1	16	26	6	49	33	9	91
Postes proposés 2022/23	–	1	16	26	6	49	33	9	91
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total	
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				Total partiel
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (protection et opérations)									
Postes approuvés 2021/22	1	1	4	2	2	10	7	1	18
Postes proposés 2022/23	1	1	4	2	2	10	7	1	18
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2021/22	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés ^b 2022/23	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Total partiel									
Effectif approuvé 2021/22	1	1	4	2	2	10	7	1	18
Effectif proposé 2022/23	1	1	5	2	2	11	7	1	19
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)									
Postes approuvés 2021/22	1	1	4	2	2	10	9	1	20
Postes proposés 2022/23	1	1	4	2	2	10	9	1	20
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe des questions de genre									
Postes approuvés 2021/22	–	–	1	2	–	3	6	7	16
Postes proposés 2022/23	–	–	1	2	–	3	6	7	16
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Chefs des bureaux locaux									
Postes approuvés 2021/22	–	4	7	–	2	13	8	7	28
Postes proposés 2022/23	–	4	7	–	2	13	7	7	27
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Total partiel (personnel civil)									
Effectif approuvé 2021/22	3	7	34	32	14	90	68	25	183
Effectif proposé 2022/23	3	7	34	32	14	90	67	25	182
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(1)	–	(1)
Emplois de temporaire approuvés ^b 2021/22	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire proposés ^b 2022/23	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	1	–	–	1	–	–	1

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>	
	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>				<i>Total partiel</i>
Total (emplois de temporaire inclus)									
Postes approuvés 2021/22	3	7	34	32	14	90	68	25	183
Postes proposés 2022/23	3	7	35	32	14	91	67	25	183
Variation nette	–	–	1	–	–	1	(1)	–	–

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (protection et opérations)

Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 emploi de temporaire (création de 1 emploi de classe P-4)

65. Le Service de la lutte antimines fournit des services à la MONUSCO dans le cadre du partenariat conclu de longue date avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), conformément au mémorandum d'accord-cadre établi en 2014 entre l'ONU et l'UNOPS. Dans son rapport d'audit sur le mécanisme de suivi et d'évaluation du Service (2019/152), le BSCI a recommandé que le Service renforce son environnement de contrôle et améliore le contrôle financier ainsi que le suivi et l'évaluation. Le Comité des commissaires aux comptes a rappelé les conclusions du BSCI et, dans son rapport de 2020 sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies [A/75/5 (Vol. II)], a demandé au Service d'être moins dépendant de l'UNOPS, d'accroître sa présence et sa connaissance du terrain, de redoubler d'efforts pour mettre en œuvre directement certains aspects des programmes de lutte antimines et d'évaluer le partenariat avec l'UNOPS pour s'assurer qu'il présente un bon rapport coût/efficacité. À cet égard, il est proposé de faire apparaître dans le tableau d'effectifs de la Mission la personne responsable de la composante Lutte antimines de la Force, au lieu d'inscrire le montant correspondant à la rubrique Fournitures, services et matériel divers comme cela se faisait auparavant à l'UNOPS. Grâce à la nouvelle approche proposée, le Service sera directement responsable de l'évaluation des menaces, de la conception et du suivi des programmes et de la représentation auprès des dirigeants des missions et des parties prenantes et partenaires gouvernementaux. Les coûts afférents à l'emploi de temporaire qu'il est proposé de créer sont compensés par une diminution des dépenses de fonctionnement à la rubrique Fournitures, services et matériel divers.

66. En conséquence, il est proposé de créer un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-4), qui sera financé au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions), dont le ou la titulaire dirigera le programme de lutte antimines de la MONUSCO. Cette personne sera chargée de concevoir la stratégie relative au programme de lutte antimines de la Mission, de diriger la planification stratégique et opérationnelle, l'élaboration des programmes et l'exécution des mesures à prendre face aux menaces, de conseiller les responsables de la Mission, d'appuyer les initiatives de sensibilisation, de communiquer avec les autorités locales associées à la lutte antimines et de superviser les prestations et la performance des partenaires de réalisation.

Chefs des bureaux locaux

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)

67. En raison de la fermeture du bureau local de Kalemie le 30 juin 2022, il est proposé de supprimer un poste d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Composante 1 : protection des civils

68. Les groupes armés, y compris les milices locales et les groupes armés étrangers, devraient demeurer la principale menace pour les civils au cours de l'exercice 2022/23. La MONUSCO veillera à l'application, par toutes ses composantes, d'une stratégie commune de protection des civils en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, dont l'objectif principal est d'atténuer la menace que constituent les groupes armés étrangers et congolais à un niveau que le Gouvernement peut effectivement gérer. Allant au-delà de la simple organisation d'opérations militaires, cette protection sera l'occasion d'une collaboration continue avec les autorités congolaises, les populations, la société civile, les organisations de femmes et les groupes de jeunes, dans le cadre d'une approche intégrée associant : réconciliation intercommunautaire ; désarmement, démobilisation et réinsertion communautaire des membres des groupes armés congolais et démobilisation et rapatriement des membres des groupes armés étrangers ; conduite d'enquêtes sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité et poursuite de leurs auteurs ; renforcement du système judiciaire ; professionnalisation des forces de sécurité ; surveillance et dénonciation des violations des droits humains et atteintes à ces droits et conduite d'enquêtes à ce sujet. À cette fin, la Mission mobilisera une pression politique et militaire sur les groupes armés en vue d'ouvrir un espace aux acteurs civils de sorte que l'on s'attaque aux causes profondes du conflit, crée un environnement protecteur et fasse progresser les mécanismes locaux de résolution des conflits.

69. La MONUSCO concentrera ses efforts dans les zones encore touchées par le conflit armé et continuera d'améliorer les systèmes d'alerte et d'intervention rapides afin d'intervenir efficacement dans les provinces où elle se trouve. Elle continuera de fournir une protection physique aux civils menacés et d'empêcher et de dissuader les groupes armés et les milices locales de perpétrer des actes de violence contre la population. Pour ce faire, elle maintiendra sa présence dans les zones où la menace qui pèse sur les civils est la plus tenace et la plus sérieuse, et se déploiera dans celles où ces derniers sont susceptibles de faire l'objet de menaces spécifiques, afin de prévenir, d'anticiper ou de combattre les menaces émanant de groupes armés ou résultant de la violence intercommunautaire. La nouvelle configuration de la force de la Mission, qui résulte de la fermeture de certaines bases permanentes et de l'augmentation du nombre de bases opérationnelles temporaires et d'unités de combat déployées, permettra de mieux protéger les civils. Les unités de combat et le personnel civil seront déployés conjointement. Conformément à la stratégie de protection par projection et à l'approche consistant à impliquer toutes ses composantes, la Mission déploiera simultanément la composante civile et le personnel en tenue, dans le cadre d'équipes mixtes de protection de la population, de missions d'évaluation conjointes et d'équipes d'enquête conjointes, pour faire face aux menaces qui pèsent sur les civils. En outre, la Mission poursuivra sa coopération avec les FARDC aux fins de la mise en œuvre du plan d'action 2012 visant à faire cesser et à prévenir le recrutement d'enfants par les forces de sécurité de l'État. Elle continuera également de sensibiliser les groupes armés et leurs commandants aux six violations graves des droits de l'enfant commises dans le cadre du conflit et de les exhorter à mettre fin au recrutement d'enfants et à libérer ceux qui se trouvent dans leurs rangs. Enfin, elle

continuera d'assurer la sécurité de certaines zones pour aider les acteurs humanitaires à fournir une aide humanitaire essentielle aux populations touchées.

70. En s'appuyant sur une planification conjointe et en respectant pleinement la politique de diligence voulue en matière de droits humains, la Mission continuera de fournir un soutien en matière de logistique, de renseignement et d'évacuation sanitaire aux FARDC, dans le cadre de leurs activités de planification et de leurs opérations militaires contre les groupes armés. Le cas échéant, elle mènera des opérations offensives contre les groupes armés, principalement les ADF, conjointement avec les FARDC ou en soutien à celles-ci. Afin d'aider les FARDC à assumer l'entière responsabilité de la lutte contre la menace que représentent les groupes armés, la Mission s'attèlera tout particulièrement à accroître leurs moyens et à renforcer leur capacité de mener efficacement des opérations conjointes, conformément à la politique de diligence voulue en matière de droits humains. Elle continuera également de renforcer la capacité de la Police nationale congolaise d'assurer efficacement la sécurité dans les villages et les zones urbaines, notamment au moyen d'initiatives de police de proximité et de centres de commandement communs, dans le cadre de la stratégie opérationnelle de lutte contre l'insécurité, de fournir des services de sécurité publique à la population civile, y compris en organisant une formation conjointe sur la maîtrise des foules et le maintien de l'ordre public dans le respect des normes internationales en matière de droits humains, et de lutter contre la violence sexuelle. Compte tenu de la menace que représentent les engins explosifs improvisés à Beni et du transfert progressif des tâches aux autorités nationales, la Mission s'attachera en priorité à renforcer la performance, le suivi et l'évaluation de la capacité nationale d'intervention face aux engins explosifs et mènera des opérations d'urgence de neutralisation des explosifs et munitions pour protéger les civils.

71. Par ses bons offices, la MONUSCO luttera contre la menace que les groupes armés font peser sur les civils, en aidant le Gouvernement à poursuivre ses efforts de désarmement et de démobilisation des principaux groupes armés congolais et étrangers, à négocier les redditions et à assurer, par la suite, la réinsertion des anciens membres des groupes armés et leur réintégration dans la communauté, y compris le rapatriement et la réinstallation de ceux qui appartenaient à des groupes armés étrangers. Elle apportera également son soutien et des conseils techniques aux autorités gouvernementales aux fins de l'élaboration et de la gestion du nouveau cadre de désarmement, de démobilisation et de réintégration, qui comprendra un ensemble de principes convenus à l'échelle nationale décrivant les modalités politiques, juridiques, financières, opérationnelles, de coordination et de communication en la matière. Ce cadre sera complété par un programme de lutte contre la violence de proximité visant à réduire la violence et à renforcer la résilience à l'échelle locale et à permettre aux jeunes vulnérables et à d'autres personnes de trouver d'autres moyens de subsistance pour les dissuader de rejoindre les groupes armés. Le programme ciblera les zones où les ex-combattants sont susceptibles de revenir et celles où les groupes armés sévissent. En outre, la Mission fournira un appui aux établissements pénitentiaires à haut risque situés dans les zones où les groupes armés sont actifs afin d'améliorer les conditions élémentaires et la gestion de la sécurité et de prévenir les incidents de sécurité, comme les attaques menées par les groupes armés pour libérer des détenus et étoffer leurs rangs.

72. Par ailleurs, conformément aux objectifs de référence du plan de transition conjoint, les efforts se tourneront progressivement vers le renforcement des capacités des populations locales et des représentants des autorités locales à gérer les conflits et à prévenir l'escalade de la violence. La MONUSCO aidera les populations et les autorités locales à établir des comités et plans de protection locaux et à les renforcer, à étendre les réseaux d'alerte rapide et d'alerte locale et à élaborer un plan de transition pour que ces réseaux soient progressivement gérés par le Gouvernement.

La Mission œuvrera également à instaurer la confiance entre les civils, les autorités locales et les services de sécurité et à renforcer les mécanismes participatifs locaux qui mettent l'accent sur la gouvernance en matière de sécurité.

73. Afin d'améliorer l'environnement de protection, la Mission continuera de surveiller la situation des droits humains, de faire rapport à ce sujet et d'assurer la promotion de ces droits, ainsi que de renforcer la capacité du Gouvernement de protéger et de promouvoir ces droits. Pour ce faire, elle conduira des missions de surveillance, d'évaluation des menaces et d'enquête afin de recueillir des informations sur les violations des droits humains et d'en rendre compte, et mènera des activités de sensibilisation auprès des autorités pour lutter contre ces violations. Dans le cadre de son action de sensibilisation, elle continuera de collaborer avec le Ministère de la justice, le Ministère de la défense et le Ministère des droits humains et de fournir un appui technique, des services d'encadrement et des conseils aux autorités judiciaires pour qu'aient lieu des procès équitables et que les auteurs de graves violations des droits humains, de violations du droit international humanitaire, de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité, ainsi que les personnes qui entretiennent des relations commerciales illégales avec les groupes armés, répondent de leurs actes. La MONUSCO continuera également d'apporter un soutien technique et logistique au Gouvernement afin de promouvoir la lutte contre l'impunité, notamment par le truchement de cellules d'appui aux poursuites judiciaires, qui aideront les autorités judiciaires militaires et civiles à rassembler des preuves, à mener des enquêtes efficaces et à poursuivre les responsables de graves violations des droits humains, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de violences sexuelles, l'objectif étant de prévenir de futures violations. Aux côtés de l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission aidera le Gouvernement à mettre en œuvre des mécanismes de justice transitionnelle pour promouvoir la paix, l'application du principe de responsabilité et la réconciliation ainsi que pour prévenir les conflits. Ses hauts responsables poursuivront les activités de sensibilisation menées auprès du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) du Chef de l'État en matière de lutte contre le recrutement d'enfants, du (de la) Conseiller(ère) spécial(e) chargé(e) des femmes, des jeunes et de la violence sexuelle et des responsables des institutions nationales chargées de la sécurité afin de promouvoir le respect des droits humains et de renforcer l'application des plans d'action des Nations Unies visant à faire cesser et à prévenir la violence sexuelle et le recrutement d'enfants, du communiqué commun et de son additif, et des plans d'action nationaux des Forces armées et de la Police destinés à prévenir la violence sexuelle et le recrutement d'enfants.

74. La Mission s'attachera tout particulièrement à réduire et à mieux gérer les flux d'armes et de munitions et l'accès des groupes armés à celles-ci afin de les empêcher de se développer, de se mobiliser et de constituer une menace sérieuse pour les civils. À cet effet, elle dispensera une formation spécialisée en matière de gestion des armes et des munitions aux forces nationales de sécurité, aidera celles-ci à marquer et enregistrer leurs armes et améliorera l'entreposage de ces dernières au moyen de coffres-forts spécialisés dans les zones touchées par le conflit armé afin d'empêcher les groupes armés d'accéder aux armes appartenant aux services de sécurité. Les progrès accomplis en matière d'amélioration de la gestion des armes ont fait apparaître que les zones qui se sont dotées de coffres-forts et qui ont mis en place un système de marquage sont moins dangereuses et que la population locale vivant dans ces zones se sent généralement plus en sécurité. La Mission continuera également d'aider la Commission nationale de contrôle des armes légères et de petit calibre et de réduction de la violence armée à assurer le suivi et l'évaluation du Plan d'action national de contrôle et de gestion des armes légères et de petit calibre (2018-2022) et à élaborer le nouveau plan d'action national pour la période 2023-2027. Enfin, elle continuera de surveiller et d'appuyer l'application de l'embargo sur les armes afin

d'aider à réduire les flux d'armes et de munitions à destination de la République démocratique du Congo ou circulant à l'intérieur du pays et d'empêcher les groupes armés d'y avoir accès. Elle communiquera également davantage avec les partenaires nationaux et la population locale au sujet de l'application de l'embargo.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

1.1 Renforcement de la sécurité des civils menacés physiquement par la présence de groupes armés et la violence intercommunautaire dans les zones touchées par le conflit armé

1.1.1 Augmentation du nombre de redditions négociées par les groupes armés dans le cadre du programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation (2020/21 : 1 ; 2021/22 : 2 ; 2022/23 : 3)

1.1.2 Augmentation du pourcentage de problèmes de sécurité résolus à la suite d'alertes émises par des réseaux d'alerte civils (2020/21 : 44 % ; 2021/22 : 56 % ; 2022/23 : 60 %)

1.1.3 Réduction du nombre de violations graves avérées commises par des groupes armés contre des enfants pendant un conflit armé (2020/21 : 2 417 ; 2021/22 : 2 100 ; 2022/23 : 2 000)

1.1.4 Diminution du nombre de déplacés (2020/21 : 5,1 millions ; 2021/22 : 2,2 millions ; 2022/23 : 2,1 millions)

Produits

- Mise en place de 25 équipes mixtes de protection de la population civile et conduite de 100 missions d'évaluation conjointes dans les zones touchées par le conflit armé pour évaluer et limiter les risques auxquels sont exposés les femmes, les hommes, les garçons et les filles en matière de protection et appuyer les mesures de prévention et d'intervention prises par les partenaires congolais et internationaux
- Organisation de 4 séminaires sur la direction et la planification à l'intention de 10 hauts responsables des FARDC dans les quartiers généraux centraux et régionaux ; tenue de 4 séminaires à l'intention de 20 hauts responsables des FARDC opérant dans les brigades et les bataillons ; organisation de 4 exercices d'entraînement sur le terrain à l'intention de 40 officiers et sous-officiers des FARDC dans les zones prioritaires du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri afin de soutenir le renforcement des capacités des FARDC en matière de direction, de tactiques de contre-embuscade, de mouvements de combat, d'évacuation sanitaire primaire et secondaire, d'opérations d'information, d'aménagement et de sécurité des bases et des postes gérés par les compagnies, de planification des patrouilles conjointes, d'orientation et de tactiques de guerre dans la jungle
- Maintien d'une moyenne de 33 bases opérationnelles de compagnie, de 90 déploiements d'unités de combat effectués par des bataillons d'intervention rapide et de 40 déploiements d'unités de combat effectués par des bataillons d'infanterie ; conduite de 190 patrouilles quotidiennes en moyenne (100 de jour et 90 de nuit) par les contingents et d'une moyenne de 52 patrouilles quotidiennes conjointes avec les FARDC afin de protéger les civils et de réduire le nombre de violations des droits humains commises par des groupes armés ou des agents de l'État
- Organisation, à l'intention notamment des femmes et des filles associées aux groupes armés, de 90 initiatives de sensibilisation menées par des équipes de liaison féminine au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri au sujet des outils à utiliser à l'échelle locale aux fins de la protection des civils, du respect des droits humains et du règlement des conflits
- Conduite de 3 opérations au niveau des bataillons et de 36 opérations au niveau des compagnies, suivies d'une évaluation des dégâts de combat, afin d'assurer la protection des civils et la neutralisation des groupes armés

- Appui à 10 opérations dirigées par les FARDC ou opérations conjointes dans les domaines du renseignement, de la reconnaissance, des tirs indirects et de la logistique, dans le strict respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains
- Réalisation de 2 000 heures de renseignement civil et militaire, de surveillance et d'acquisition d'objectif effectuées par le système de drone aérien afin d'améliorer l'appréciation de la situation
- Réalisation de 20 440 patrouilles de la police des Nations Unies, y compris des patrouilles conjointes avec la Police nationale congolaise (56 patrouilles par jour en moyenne, soit un total de 854 policières et policiers)
- Organisation de 96 réunions du Conseil de sécurité avec la société civile et les autorités locales, notamment les forces de l'ordre, afin de lutter contre les problèmes de sécurité
- Conduite de 6 missions à l'appui du Mécanisme conjoint de vérification élargi pour renforcer la sécurité aux frontières
- Fourniture de 2 300 escortes de missions humanitaires dans les zones touchées par le conflit armé
- Organisation de 50 sessions de renforcement des capacités et de sensibilisation avec des représentants des femmes et des jeunes, les autorités publiques et territoriales, les chefs coutumiers, les FARDC, la Police nationale congolaise, des membres des organisations de la société civile et des membres des comités de protection locaux afin de renforcer la prise en compte des questions de genre dans les comités de protection locaux et les mécanismes d'alerte rapide des réseaux d'alerte locale
- Conduite de 5 missions d'évaluation des mécanismes de protection en vigueur en Ituri, au Sud-Kivu et au Nord-Kivu afin de contribuer à l'élaboration d'une feuille de route pour le transfert des mécanismes aux autorités locales, après le retrait de la Mission
- Tenue de réunions hebdomadaires avec les autorités nationales et provinciales pour fournir un soutien technique et des conseils sur la mise en œuvre du cadre révisé de désarmement, de démobilisation et de réintégration à l'échelle locale
- Mise en œuvre de 35 projets de lutte contre la violence locale visant à aider les populations à réduire la violence et à renforcer leur résilience dans les zones où les ex-combattants sont susceptibles de revenir ou dans lesquelles des groupes armés sont actifs
- Conduite de 400 missions ponctuelles de destruction d'engins explosifs faisant suite à des alertes émises par les populations via la ligne téléphonique gratuite dans les zones de conflit du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri
- Fourniture d'approvisionnements essentiels, notamment de vêtements, d'articles ménagers, de produits d'hygiène, de rations, de solutions d'hébergement et de soins médicaux, à 90 combattants étrangers et aux personnes à leur charge
- Fourniture d'approvisionnements essentiels, notamment de vêtements, d'articles ménagers, de produits d'hygiène et de rations à 400 membres désarmés issus des groupes armés congolais pendant la phase de démobilisation.
- Mise en place de 4 infrastructures de désarmement redéployables sous tente et de 4 infrastructures de démobilisation redéployables sous tente à l'appui des activités de désarmement menées par le Gouvernement.
- Tenue de 12 réunions mensuelles de coordination technique avec le comité technique du programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation, aux fins de la planification, de la mise en œuvre, du suivi, du contrôle et de l'évaluation des projets menés à l'appui du programme
- Organisation de 2 réunions de coordination avec la Commission rwandaise de démobilisation et de réintégration afin de favoriser la coopération entre l'ONU et les autorités rwandaises en ce qui concerne le rapatriement et la réinstallation

- Tenue de 12 réunions avec le groupe de contact et de coordination du Mécanisme régional de surveillance de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, organisées à l'appui du plan d'action visant à neutraliser les forces hostiles en République démocratique du Congo et dans la région
- Installation de 30 panneaux d'affichage, largage de 80 000 de dépliants et production de 52 épisodes de l'émission de radio « Ma Nouvelle Vie » pour encourager les ex-combattants à participer au programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation, et diffusion quotidienne des épisodes par Radio Okapi et les stations de radio mobiles ainsi que par des stations de radio locales avec lesquelles des partenariats ont été établis
- Transformation de 3 prisons au Nord-Kivu, au Sud-Kivu et en Ituri en prisons de moyenne sécurité
- Organisation de 15 réunions avec des groupes armés pour obtenir la libération de 250 enfants présents dans leurs rangs et prévenir l'enrôlement et l'utilisation d'enfants

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.2 Mise en place d'un environnement protecteur dans les zones touchées par les conflits armés

1.2.1 Nombre de condamnations pour violations graves des droits humains, crimes de guerre ou crimes contre l'humanité prononcées dans le respect des garanties judiciaires (2020/21 : 360 ; 2021/22 : 400 ; 2022/23 : 400)

1.2.2 Réduction du nombre de cas avérés de violations des droits humains commises par des acteurs étatiques dans les zones touchées par le conflit armé (2020/21 : 2 709 ; 2021/22 : 1 600 ; 2022/23 : 1 500)

1.2.3 Hausse du pourcentage de Congolais ayant confiance dans la capacité des forces de sécurité de l'État de protéger la population (2020/21 : 41 % ; 2021/22 : 65 % ; 2022/23 : 67 %)

Produits

- Organisation, à l'intention des autorités locales et de la société civile, de 20 ateliers de renforcement des capacités et séances d'accompagnement axés sur la gouvernance locale, en particulier sur la sécurité et la protection des civils, y compris l'alerte rapide, dans 10 entités territoriales décentralisées
- Tenue de 30 séances de sensibilisation et groupes de discussion visant à améliorer la gouvernance, la gestion, la planification et la budgétisation de la sécurité locale, menant à la création de 15 conseils locaux pour la sécurité
- Conduite de 60 missions de suivi et d'évaluation et de 20 missions d'enquête chargées de surveiller la situation en matière de violations des droits humains et des atteintes y relatives, y compris les violences sexuelles liées au conflit, dans les zones touchées par le conflit armé
- Production de 15 rapports sur la situation des droits humains, portant notamment sur la violence sexuelle liée au conflit, la violence fondée sur le genre et le respect des droits humains et de la liberté d'expression et de réunion pacifique
- Organisation, à l'intention des FARDC et de la Police nationale, de 15 sessions de formation sur le droit international humanitaire, le droit international des droits de l'homme, la politique de diligence voulue en matière de droits humains et la violence sexuelle liée au conflit dans les zones touchées par le conflit
- Organisation de 39 séances de travail avec le (la) Conseiller(ère) spécial(e) du Chef de l'État en matière de lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants, les FARDC et la Police nationale aux fins de l'application du communiqué commun et de son additif et des plans d'action contre la violence sexuelle et le recrutement d'enfants

- Séances bihebdomadaires de mentorat et d'accompagnement avec les autorités judiciaires dans 3 provinces afin de fournir des conseils techniques sur l'analyse juridique et l'analyse des affaires, la jurisprudence, les questions de procédure et l'établissement de documents à l'appui des enquêtes et des poursuites relatives aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité et à d'autres violations graves des droits humains
- Soutien logistique au déploiement de 20 missions d'enquête et organisation de 20 audiences foraines dans le but d'enquêter sur les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et les autres violations graves des droits humains, y compris les violences sexuelles et les violations graves des droits de l'enfant
- Organisation de 4 réunions avec l'Auditeur général des FARDC et d'autres hauts responsables de l'appareil judiciaire aux fins de la fourniture de conseils sur les stratégies de poursuite et la hiérarchisation des affaires
- Conduite de 300 évaluations des risques concernant le respect de la politique de diligence voulue en matière de droits humains dans le cadre de l'appui apporté aux forces de sécurité congolaises
- Organisation de 10 réunions avec le groupe de travail technique conjoint sur les enfants et les conflits armés afin de suivre les progrès accomplis dans l'exécution du plan d'action des FARDC de 2012 visant à prévenir et à faire cesser le recrutement et l'utilisation d'enfants
- Établissement de 4 rapports trimestriels et de 1 rapport annuel décrivant les tendances, les statistiques et les analyses relatives aux violations graves des droits de l'enfant en République démocratique du Congo
- Réalisation de 2 sondages (1 sondage de l'opinion publique et 1 sondage thématique) sur les questions de paix, de sécurité, de justice et de reconstruction dans l'est de la République démocratique du Congo
- Organisation de 10 séances d'accompagnement et de 10 séances de restitution et groupes de discussion sur les résultats des sondages avec les principales autorités nationales et provinciales et la société civile afin d'améliorer l'utilisation des résultats des sondages et de mieux comprendre les questions de protection et les mesures prises par le Gouvernement
- Tenue de 80 séances de sensibilisation au respect des droits humains à l'intention de 4 000 membres de la police
- Organisation, à l'intention de 400 agents des groupes mobiles d'intervention, de 8 séances de formation sur la gestion de l'ordre public et le respect des normes internationales relatives aux droits humains
- Formation de 100 membres des forces de défense et de sécurité nationales à la gestion des armes et des munitions
- Installation de solutions d'entreposage sécurisé aux fins du stockage de 5 000 armes détenues par l'État dans les postes de 7 forces de défense et de sécurité nationales dans l'est de la République démocratique du Congo
- Tenue de 5 conférences pour aider la Commission nationale de contrôle des armes légères et de petit calibre et de réduction de la violence armée à assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action national pour le contrôle des armes légères et de petit calibre pour la période 2018-2022 et à élaborer un nouveau plan pour la période 2023-2027
- Organisation, à l'intention des membres des FARDC, de 35 séances de sensibilisation aux risques axées sur l'atténuation des risques et l'adoption de pratiques plus sûres lors de la détection, de la manipulation et de l'élimination des engins explosifs improvisés
- Missions de surveillance mensuelles dans le Nord-Kivu, le Sud-Kivu et l'Ituri pour analyser et évaluer les flux d'armes et de munitions à destination des groupes armés

Facteurs externes

Le Gouvernement mobilise et affecte les ressources nécessaires pour renforcer les capacités et faciliter le déploiement des FARDC et de la Police nationale congolaise afin de lutter contre la menace posée par les groupes armés et les réseaux criminels et d'assurer la sécurité des zones débarrassées de ces groupes. La coopération entre la MONUSCO et le Gouvernement dans la lutte contre les groupes armés, y compris la conduite d'opérations conjointes, se poursuit. Dans les provinces du Kasai et du Tanganyika, les conditions de sécurité continuent de s'améliorer, ce qui permet à la MONUSCO de poursuivre son retrait et le transfert des fonctions de sécurité aux acteurs de la sécurité nationale.

Tableau 2
Ressources humaines : composante 1 (Protection des civils)

Catégorie	Total									
I. Observateurs militaires										
Effectif approuvé 2021/22	660									
Effectif proposé 2022/23	660									
Variation nette	–									
II. Contingents										
Effectif approuvé 2021/22	13 640									
Effectif proposé 2022/23	13 140									
Variation nette	(500)									
III. Personnel civil										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Personnel recruté sur le plan national^a</i>		<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA-SSG</i>	<i>D-2-D-1</i>	<i>P-5-P-4</i>	<i>P-3-P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>				<i>Total</i>
Bureau du commandant de la force										
Postes approuvés 2021/22	1	1	–	–	2	4	5	–	–	9
Postes proposés 2022/23	1	1	–	–	2	4	5	–	–	9
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme										
Postes approuvés 2021/22	–	1	8	27	6	42	35	22	–	99
Postes proposés 2022/23	–	1	8	27	6	42	34	22	–	98
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(1)	–	–	(1)
Section de la protection de l'enfance										
Postes approuvés 2021/22	–	–	2	7	–	9	17	3	–	29
Postes proposés 2022/23	–	–	2	7	–	9	17	3	–	29
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau des affaires civiles										
Postes approuvés 2021/22	–	1	5	8	1	15	176	10	–	201
Postes proposés 2022/23	–	1	5	8	1	15	171	10	–	196
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(5)	–	–	(5)

III. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
Total (personnel civil)									
Postes approuvés 2021/22	1	3	15	42	9	70	233	35	338
Postes proposés 2022/23	1	3	15	42	9	70	227	35	332
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(6)	–	(6)
Total									
Postes approuvés 2021/22									14 638
Postes proposés 2022/23									14 132
Variation nette									(506)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national)

75. En raison de la fermeture du bureau local de Kalemie le 30 juin 2022, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des droits humains (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national).

Bureau des affaires civiles

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 5 postes [suppression de 5 postes (1 poste d'administrateur(trice) et 4 postes d'agent(e) des services généraux)]

76. En raison de la fermeture du bureau local de Kalemie le 30 juin 2022, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste des affaires civiles (adjoint(e) de 1^{re} classe (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), trois postes d'assistant(e) de liaison (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) et un poste d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Composante 2 : Appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi qu'aux principales réformes de la gouvernance et de la sécurité

77. Au cours de l'exercice 2022/23, la MONUSCO poursuivra les missions de bons offices qu'elle mène à l'appui de la consolidation de la stabilité politique et du renforcement des institutions de l'État en soutenant les principales réformes en matière de gouvernance et de sécurité, comme indiqué dans le plan de transition conjoint. En étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires nationaux et internationaux, elle s'efforcera de favoriser la démocratisation et l'inclusion ; de promouvoir la réconciliation entre les communautés ; d'appuyer la réforme du secteur de la sécurité. Pour ce faire, elle s'attachera notamment à renforcer les capacités du Gouvernement dans le domaine de l'état de droit, la gouvernance démocratique locale et la résilience des populations, ainsi qu'à accroître le rôle et la participation des femmes dans le règlement des conflits et les processus politiques et électoraux. La Mission mènera des activités de sensibilisation et exercera ses bons offices auprès des populations concernées, de la

société civile, des responsables politiques, des entités étatiques chargées de la défense et de la sécurité et des autorités et institutions de soutien à l'État et à la démocratie, notamment la Commission nationale des droits de l'homme, le Mécanisme national de suivi, l'Agence de prévention et de lutte contre la corruption, le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication, le Conseil économique et social et la Coordination pour le changement des mentalités. Elle contribuera à renforcer la capacité du Gouvernement d'assumer ses principales responsabilités en matière de sécurité et d'état de droit en vue du rétablissement et du renforcement de l'autorité de l'État dans les zones en proie à la violence et aux conflits armés. Pour ce faire, elle élaborera et mettra en œuvre des programmes conjoints avec l'équipe de pays des Nations Unies, conformément au Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable pour 2020-2024, au plan de transition conjoint et à la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation.

78. La Mission renforcera ses échanges et ses partenariats avec les acteurs concernés pour promouvoir ses initiatives de stabilisation et de consolidation de la paix, l'objectif étant de s'attaquer aux causes profondes des conflits dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu en prévision de son retrait progressif. Il s'agira notamment de se pencher sur les problèmes de longue date touchant à l'identité et à l'inclusion, à la propriété foncière et à l'accès aux terres, au déplacement et à la réinstallation, ainsi qu'à l'utilisation légitime des ressources naturelles et à l'accès à celles-ci. La MONUSCO, en coordination avec l'équipe de pays des Nations Unies, continuera d'encourager et de soutenir le règlement des différends en renforçant les capacités des structures, y compris les organisations de la société civile, les organismes religieux, les associations de commerçants et les autorités locales, et des mécanismes locaux de règlement des conflits par un dialogue inclusif et des initiatives de réconciliation aux niveaux national et provincial, ainsi qu'en renforçant l'impact de ses interventions sur la stabilisation et la consolidation de la paix. Elle entretiendra des relations de travail étroites avec les représentants du parlement, du pouvoir judiciaire, de la présidence, du Gouvernement, de la société civile et d'autres membres de la communauté internationale afin de cultiver une vision commune de la consolidation de la gouvernance démocratique et de promouvoir les principales réformes de la gouvernance et de la sécurité. Avec l'appui du Fonds de cohérence pour la stabilisation et de ses partenaires, elle poursuivra sa lutte contre les causes profondes des conflits dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation. Elle continuera de coordonner son programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion communautaire et de stabilisation ainsi que ses interventions de consolidation de la paix avec l'équipe de pays et les ONG afin de garantir leur cohérence, leur complémentarité et leur pertinence. En outre, alors qu'elle se sera retirée de la province du Tanganyika, elle appuiera de manière transitoire les principales activités de consolidation de la paix et de stabilisation de façon à garantir un retrait durable et responsable.

79. La MONUSCO poursuivra sa collaboration avec les principaux acteurs gouvernementaux et ministères, d'autres partenaires concernés et des organisations régionales et multilatérales, notamment la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté de développement de l'Afrique australe, l'Union africaine et le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs, aux fins de la concrétisation des engagements nationaux et régionaux pris au titre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération. Elle continuera de prodiguer des conseils stratégiques au Gouvernement afin d'appuyer le renforcement des institutions de sécurité et de cultiver une vision nationale commune sur la gouvernance du secteur de la sécurité, notamment au moyen de mécanismes de justice transitionnelle.

80. En coordination et en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, la MONUSCO aidera le Gouvernement à mettre en œuvre la politique nationale de réforme de la justice (2017-2026) par le truchement du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice (2020-2024). Elle s'attachera notamment à promouvoir les réformes principales visant à renforcer l'appareil de justice pénale et le système pénitentiaire et à faire en sorte que ces institutions soient en mesure de répondre efficacement à la grande criminalité et aux autres problèmes de sécurité tout en respectant pleinement les principes et normes relatifs aux droits humains.

81. Dans le cadre de la réforme du système pénal de la République démocratique du Congo, des dispositions transitoires et du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice, la Mission, en collaboration avec le PNUD, s'emploiera en priorité à mettre en œuvre les réformes pénitentiaires découlant de l'adoption des quatre projets de loi sur les prisons, à dresser un état des lieux des infrastructures pénitentiaires existantes et à appuyer la création d'une direction générale des établissements pénitentiaires. Elle fournira une assistance technique et logistique et un appui aux activités de plaidoyer aux fins de la mise en œuvre d'une série d'initiatives de réforme, en vue de transformer le système pénitentiaire, notamment par le truchement d'ateliers de haut niveau, de sessions de travail techniques et d'activités de renforcement des capacités dans les domaines de la gestion, de l'élaboration de politiques et des droits humains, en mettant l'accent sur les femmes. Afin de disposer de l'espace nécessaire à la formation du personnel pénitentiaire, la Mission, en collaboration avec le PNUD, continuera de fournir un soutien technique et logistique en vue de moderniser et d'équiper l'école de formation pénitentiaire de Luzumu.

82. La Mission continuera de renforcer la sécurité dans 13 prisons prioritaires en Ituri, au Sud-Kivu et au Nord-Kivu afin de contenir et de repousser les éventuelles attaques extérieures perpétrées par des groupes armés et d'empêcher les évasions de prisonniers à haut risque et de grande valeur, qui pourraient potentiellement rejoindre les groupes armés. La sécurité sera renforcée par la modernisation de l'infrastructure de la prison de Kabare et par des sessions de formation visant à améliorer la capacité du personnel pénitentiaire à prévenir, déjouer et affronter les incidents graves dans les prisons.

83. Afin de garantir le maintien des normes minimales relatives aux conditions de détention et aux prisonniers, les soins de santé et l'alimentation des prisonniers seront érigés au rang de priorité, de manière à réduire le nombre élevé et récurrent de décès y relatifs. Les efforts visant à prévenir et à contenir la propagation de la COVID-19, d'Ebola et d'autres maladies infectieuses dans les prisons se poursuivront. En outre, et en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission aidera les autorités nationales à garantir la sécurité alimentaire dans une prison prioritaire.

84. La Mission se concentrera également sur les priorités stratégiques fixées avec les autorités nationales et les partenaires afin de renforcer la présence, le fonctionnement et la responsabilité des institutions judiciaires et pénitentiaires au niveau provincial, le but étant de faciliter son retrait progressif et sa sortie. Elle s'emploiera en outre à renforcer les capacités de la Police nationale congolaise pour en faire une force de police plus professionnelle et plus efficace, dotée d'un meilleur système de commandement et de contrôle ; à moderniser les infrastructures, notamment l'école de formation de la police nationale ; et à améliorer l'application du principe de responsabilité et le respect des droits humains en renforçant les capacités de l'Inspecteur général de la Police nationale congolaise aux niveaux national et provincial.

85. La MONUSCO soutiendra la mise en œuvre du programme national de désarmement, de démobilisation, de réintégration communautaire et de stabilisation, établi par le Gouvernement. En collaboration avec l'équipe de pays des Nations

Unies, le Fonds pour la consolidation de la paix et les institutions financières internationales, elle aidera le Gouvernement à coordonner les mesures prises par l'ensemble des partenaires afin de garantir la complémentarité des financements et des programmes et de faire en sorte que les communautés concernées en retirent le maximum de bénéfices. Pour que la Mission puisse se retirer pleinement et durablement de la République démocratique du Congo, il est essentiel d'œuvrer en faveur d'une réintégration et d'une stabilisation durables à l'échelle locale. La Mission continuera de renforcer la capacité des organisations de la société civile, des autorités locales et des communautés d'assurer le transfert des connaissances relatives aux initiatives politiques et aux processus de paix tenant compte des questions de genre, tout en s'efforçant d'accroître leur capacité à promouvoir la participation pleine, effective et véritable des femmes à tous les niveaux.

86. La Mission continuera de surveiller et de signaler les violations des libertés et droits fondamentaux et les entraves à la participation à la vie politique, ainsi que de mener des enquêtes à leur sujet, afin que les Congolaises et Congolais, y compris les enfants, puissent exercer leurs droits constitutionnels et que les agents de l'État fassent preuve de la plus grande retenue lorsqu'ils interviennent dans des manifestations pacifiques. Le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme aidera le Gouvernement à vérifier les antécédents des ex-combattants afin d'identifier les auteurs avérés de graves violations des droits humains, ainsi qu'à promouvoir la mise en place et le renforcement de mécanismes de justice transitionnelle aux niveaux national et provincial. La Mission contribuera à la tenue de consultations régulières à l'intention des communautés touchées par la violence et le conflit afin de mettre en place une commission vérité, justice et réconciliation pour le pays ; fournira un soutien technique pour la mise en œuvre de stratégies provinciales visant à engager des poursuites pour les crimes les plus graves ; et soutiendra les initiatives de réparation ainsi que les réformes institutionnelles du secteur de la sécurité, conformément à la feuille de route établie par le Président de la République démocratique du Congo. En collaboration avec les ministères compétents, la MONUSCO s'attachera en outre à consolider un espace démocratique ouvert, inclusif et participatif qui permettra à la société civile de participer aux stratégies de réforme et de développement du pays et qui favorisera notamment une participation accrue des femmes et des jeunes. Elle continuera de plaider en faveur de l'adoption, au niveau national, d'un cadre juridique et de principes directeurs aux fins de la protection des victimes, des témoins, des défenseurs des droits humains et du personnel judiciaire participant aux procès relatifs aux infractions et violations graves. Elle continuera également de promouvoir et soutenir les mécanismes visant à mieux tenir responsables de leurs actes les auteurs de violations graves des droits humains et du droit international humanitaire, ainsi que les initiatives visant à mettre en place une justice de transition aux fins de la prévention de la reprise des conflits. En collaboration avec l'équipe de pays, elle continuera en outre de promouvoir le respect des droits humains, la protection de l'espace politique et la lutte contre les discours haineux en permettant à différents points de vue sociaux et politiques de s'exprimer sur l'antenne de Radio Okapi.

Réalisation escomptée
Indicateurs de succès

2.1 Progrès accomplis dans la lutte contre les causes profondes de la violence et des conflits intercommunautaires

2.1.1 Nombre de nouveaux accords conclus aux fins du règlement de conflits intracommunautaires et intercommunautaires, y compris de conflits fonciers (2020/21 : 4 ; 2021/22 : 9 ; 2022/23 : 5)

2.1.2 Hausse du nombre d'initiatives de dialogue entre le Gouvernement et les communautés touchées par le conflit pour s'attaquer aux causes profondes du conflit (2020/21 : 3 ; 2021/22 : 5 ; 2022/23 : 7)

2.1.3 Nombre de programmes de stabilisation mis en œuvre dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri dont les priorités ont été fixées par les communautés et le Gouvernement (2020/21 : 6 ; 2021/22 : 6 ; 2022/23 : 6)

2.1.4 Augmentation du nombre de mines certifiées par le Gouvernement dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika (2020/21 : 50 ; 2021/22 : 90 ; 2022/23 : 130)

Produits

- Organisation de 5 missions de suivi et d'évaluation dans les zones de tension de l'est de la République démocratique du Congo pour évaluer les initiatives de stabilisation à l'échelle locale
- Tenue de réunions hebdomadaires avec les acteurs politiques et de la société civile pour discuter des initiatives de diplomatie préventive en vue des élections qui auront lieu en 2023 dans les zones où la MONUSCO n'est plus présente
- Organisation de 5 sessions de dialogue sur la pratique démocratique avec des dirigeants communautaires dans les provinces du Sud-Kivu, du Nord-Kivu et de l'Ituri, pour s'attaquer aux causes profondes des conflits entre communautés
- Organisation de 75 initiatives locales de règlement des conflits pour mettre fin aux conflits et réduire les tensions et les violences intercommunautaires
- Organisation de 2 réunions du comité directeur national du Fonds de cohérence pour la stabilisation visant à appuyer la programmation de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation
- Organisation de 12 réunions de coordination de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation visant à mettre à jour la cartographie des interventions de stabilisation et de consolidation de la paix menées dans les provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri et déploiement de 6 missions chargées de suivre l'exécution des programmes entrepris dans le cadre de la Stratégie
- Tenue de 28 ateliers de renforcement des capacités et sessions de sensibilisation auprès des autorités de police locales sur la police de proximité et le pouvoir de médiation de la police

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

2.2 Amélioration de l'accès à un espace démocratique inclusif et participation durable et effective des principaux segments de la société, notamment des femmes et des jeunes, à la vie politique

2.2.1 Nombre de projets de loi sur l'administration publique, la protection des défenseurs des droits humains et l'accès à l'information adoptés et mis en œuvre (2020/21 : 2 ; 2021/22 : 3 ; 2022/23 : 4)

2.2.2 Diminution du nombre de violations avérées des droits politiques et de la liberté de réunion et d'expression commises par des acteurs étatiques (2020/21 : 530 ; 2021/22 : 600 ; 2022/23 : 500)

2.2.3 Nombre de plaintes émanant de citoyens examinées par la Commission nationale des droits de l'homme (2020/21 : données non disponibles ; 2021/22 : 3 000 ; 2022/23 : 3 500)

Produits

- Tenue de réunions mensuelles avec les groupes parlementaires provinciaux sur le dialogue démocratique et le règlement des conflits au niveau provincial afin de réduire la violence intercommunautaire.
- Tenue de réunions mensuelles avec les autorités gouvernementales aux niveaux national et provincial pour plaider en faveur d'une participation accrue des femmes et des jeunes à l'administration publique
- Organisation de 2 ateliers avec des institutions nationales et de 2 ateliers avec des dirigeants provinciaux œuvrant en faveur d'une bonne gouvernance, l'objectif étant de promouvoir la participation des femmes et des jeunes aux négociations de paix, la cohabitation pacifique et la mobilisation des ressources dans le cadre des résolutions 1325 (2000) et 2250 (2015) du Conseil de sécurité
- Tenue de 7 sessions de renforcement des capacités et de coaching à l'intention de 140 acteurs de la société civile, dont au moins 30 % de femmes et de jeunes, aux fins de la restructuration et de la revitalisation des organisations de la société civile qui promeuvent la gouvernance démocratique et préviennent la violence liée aux élections
- Organisation de 20 séances de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'intention de 200 membres et dirigeants des communautés locales, notamment des jeunes et des femmes dans les zones urbaines et rurales concernées, visant à promouvoir la cohésion sociale et à lutter contre les opinions hostiles à la MONUSCO
- Organisation de campagnes d'information multimédias et de programmes de sensibilisation à l'appui de l'exécution du mandat de la Mission par les moyens suivants : a) diffusion d'émissions 24 heures sur 24 sur Radio Okapi à l'intention de 24 millions d'auditeurs et d'auditrices par semaine ; b) production de 52 courtes vidéos destinées à être diffusées sur les plateformes numériques de la MONUSCO ; c) exploitation et gestion des sites Web de la Mission et de Radio Okapi, enrichis quotidiennement par des articles, des récits et des photographies provenant de l'ensemble de la République démocratique du Congo ; d) diffusion d'informations fiables par l'intermédiaire des médias sociaux
- Organisation de 3 séances de sensibilisation s'adressant à des étudiants dans des établissements d'enseignement visant à promouvoir un dialogue politique sur la stabilisation, la paix et la sécurité, l'appui aux institutions nationales et le retrait progressif de la MONUSCO
- Tenue de 10 séances de sensibilisation, par l'intermédiaire de Radio Okapi, à l'intention de 200 participants issus d'organisations de femmes et de la société civile à Kinshasa, Goma, Bukavu, Bunia et Beni, l'objectif étant d'accroître l'importance accordée à l'autonomisation des femmes et l'accès à un espace démocratique inclusif
- Organisation de 4 ateliers à l'intention de 120 journalistes, dont au moins 30 % de femmes, et de 1 campagne dans les médias visant à promouvoir une communication tenant compte des questions de genre et non sexiste et à améliorer la couverture médiatique des femmes en politique et dans les initiatives de paix et de sécurité
- Tenue de 5 débats publics avec des représentants des jeunes sur les principes de masculinité positive et de sensibilité des citoyens aux questions de genre, dans le cadre desquels il est fait appel à des personnalités locales considérées comme des champions ou des ambassadrices de la paix

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

2.3 Renforcement de la capacité des institutions publiques d'établir et de maintenir l'état de droit et la sécurité

2.3.1 Pourcentage d'activités prioritaires relatives au professionnalisme, à la responsabilité effective et au cadre institutionnel de la Police nationale congolaise prévues dans le plan d'action de réforme (2020-2024) qui ont été menées à bien (2020/21 : 6 % ; 2021/22 : 20 % ; 2022/23 : 30 %)

2.3.2 Nombre de problèmes de sécurité dans les prisons (2020/21 : 6 ; 2021/22 : 10 ; 2022/23 : 9)

2.3.3 Hausse du pourcentage de Congolais et Congolaises déclarant avoir confiance dans le système judiciaire (2020/21 : 30 % ; 2021/22 : 32 % ; 2022/23 : 33 %)

Produits

- Organisation de réunions mensuelles avec les groupes parlementaires sur la réforme de la gouvernance et le règlement des conflits au niveau provincial
- Organisation de réunions mensuelles avec des membres du Gouvernement aux niveaux national et provincial, l'objectif étant de se concerter sur la mise en œuvre du plan de transition
- Organisation de réunions mensuelles avec les membres du Gouvernement aux niveaux national et provincial pour discuter de la mise en œuvre de la stratégie conjointe pour la réforme de la gouvernance des mines, des réformes foncières, de la réforme du système électoral (article 12 de la loi électorale) et de la politique de développement local
- Organisation de réunions hebdomadaires avec des acteurs politiques et des parties prenantes de haut rang aux niveaux national, provincial et local visant à faciliter le dialogue et le règlement pacifique des conflits politiques et à promouvoir et favoriser le consensus sur le fonctionnement des institutions clés, notamment pour ce qui est du secteur de la sécurité, et sur l'importance de la participation des femmes à la vie politique
- Organisation de 4 ateliers à l'intention de 120 participants, dont au moins 30 % de femmes, en coopération avec l'équipe de pays des Nations Unies, dans l'optique d'aider le Gouvernement à établir des liens entre action humanitaire, développement et paix dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et du Tanganyika
- Mise en place de 1 mécanisme de suivi dans la province du Tanganyika et appui à 2 mécanismes de suivi dans les provinces du Kasaï et du Kasaï-Central permettant d'assurer un suivi des initiatives de prévention du conflit et de consolidation de la paix visant à empêcher la résurgence d'un conflit violent
- Tenue de 1 atelier conjoint et de consultations mensuelles avec l'équipe de pays des Nations Unies, les partenaires et les parties prenantes internationales et nationales et de consultations trimestrielles avec les donateurs, les institutions financières internationales, les organisations régionales et d'autres acteurs internationaux, le but étant d'aider les autorités nationales à mettre en œuvre la stratégie commune de transition, notamment au moyen de 1 plan d'action, de mécanismes de coordination aux niveaux technique et stratégique permettant de superviser et de guider la mise en œuvre de la stratégie et d'initiatives de communication stratégique visant à favoriser la diffusion d'informations sur le plan et à permettre aux populations de mieux se l'approprier
- Tenue de consultations mensuelles avec les États membres de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, les membres du Conseil de sécurité et d'autres partenaires diplomatiques clés, l'objectif étant de s'assurer qu'ils honorent les engagements qu'ils ont pris en faveur de la stabilisation de la République démocratique du Congo et de la stratégie commune de transition
- Tenue de réunions mensuelles de coordination avec les partenaires bilatéraux et multilatéraux pour favoriser une approche cohérente à l'appui des efforts nationaux en faveur de la réforme du secteur de la sécurité
- Tenue de 10 consultations de haut niveau avec le Gouvernement et les autorités judiciaires militaires sur les mesures disciplinaires ou judiciaires à prendre dans 25 cas de violations commises par des responsables de haut niveau, ayant été signalés dans le cadre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme

- Tenue de 24 réunions de haut niveau avec des responsables du Ministère de la justice et du Ministère des droits humains pour promouvoir les droits humains, y compris les droits civils et politiques ; lutter contre l'impunité ; promouvoir la réconciliation nationale et les réparations pour les victimes de violations des droits humains ; et demander des comptes aux auteurs présumés de violations du droit international humanitaire ou de violations des droits humains et d'atteintes à ces derniers
- Formation de 3 000 agents de la Police nationale congolaise, dont 20 % de femmes, aux procédures d'enquête et à la protection des lieux de crime, notamment aux techniques criminalistiques, compte étant tenu des questions de genre
- Tenue de 10 réunions techniques des sous-groupes du Ministère de la justice sur la justice et les droits humains aux fins de la mise en œuvre du plan d'action prioritaire de la politique nationale de réforme de la justice et de 1 réunion stratégique du comité de pilotage à l'appui du suivi de la mise en œuvre du plan d'action prioritaire pour 2021-2023
- Organisation, par les comités de suivi, de 60 réunions relatives aux violations des droits humains commises par les FARDC et de la Police nationale congolaise visant à sensibiliser et former ces dernières à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme
- Conduite de 5 réunions de sensibilisation avec des parlementaires, des juges, des procureurs et des avocats en vue de l'adoption du projet de loi sur la protection des victimes, des témoins, des défenseurs des droits humains et du personnel judiciaire participant aux procès relatifs aux crimes graves
- Organisation de 2 séances de renforcement des capacités avec la Police nationale congolaise et les FARDC sur la prise en compte des questions de genre dans la protection des civils et la réforme du secteur de la sécurité
- Organisation, dans 3 provinces, de séances hebdomadaires de conseils et d'encadrement à l'intention des autorités judiciaires sur le renforcement du fonctionnement de l'appareil de justice pénale, le droit à une procédure régulière et la réduction du nombre de détentions illégales
- Organisation de 20 audiences foraines, l'idée étant de réduire le nombre d'affaires en instance et de lutter contre la détention illégale et prolongée
- Organisation de 4 ateliers à l'intention de 120 officiers de police judiciaire, greffiers et magistrats sur les moyens d'améliorer le fonctionnement de l'appareil de justice pénale
- Réalisation de 3 évaluations judiciaires portant sur des tribunaux et des parquets dans 3 provinces et organisation d'ateliers de restitution sur les conclusions de ces évaluations
- Tenue de 15 conférences de presse relatives à la paix et à la sécurité, portant sur l'appui à la Police nationale congolaise, les FARDC, le système judiciaire, les droits humains et la prise pour cible des journalistes
- Tenue de 5 ateliers de renforcement des capacités à l'intention de 100 fonctionnaires du Ministère de la justice et de l'administration pénitentiaire sur les programmes, projets et politiques de réforme des prisons
- Installation de systèmes de surveillance par télévision en circuit fermé dans 2 prisons prioritaires ; réhabilitation des cellules des détenus et construction de 2 miradors à la prison de Butembo ; réhabilitation d'un mur d'enceinte à la prison de Bunia ; et transformation de la prison de Kabare en prison de moyenne sécurité
- Organisation de 5 missions conjointes avec les autorités pénitentiaires nationales pour évaluer les conditions dans 13 prisons prioritaires dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu
- Formation de 500 membres du personnel pénitentiaire, dont au moins 100 femmes, aux fonctions pénitentiaires, en mettant l'accent sur la sécurité, les exercices de simulation, les données relatives aux détenus, les droits humains et la gestion des femmes et des jeunes

- Organisation de 10 sessions de formation à l'intention de 200 policiers, dont 30 % de femmes, et tenue de 7 sessions de formation des formateurs à l'intention de 70 policiers, dont 20 % de femmes, au sujet de la prévention de la violence sexuelle et de la protection des victimes de violence de ce type
- Tenue de 1 session de formation à l'intention de 20 agents de la police des mines, dont 20 % de femmes, sur les techniques d'enquête en matière de trafic illicite, y compris le trafic d'armes à feu, dans le respect des normes internationales en matière de droits humains
- Diffusion de 12 émissions de radio sur les discours de haine et la promotion des droits humains, y compris dans le contexte des élections

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

2.4 Prévention des violations des droits humains et des atteintes à ces droits grâce à un processus national de justice transitionnelle opérationnel

2.4.1 Augmentation du nombre de mécanismes non judiciaires de justice transitionnelle établis conformément à la feuille de route définie par le Gouvernement (2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 1 ; 2022/23 : 4)

2.4.2 Augmentation du nombre de commissions Vérité et réconciliation (2020/21 : sans objet ; 2021/22 : 1 ; 2022/23 : 2)

Produits

- Organisation de 25 ateliers de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'intention de 500 membres des autorités judiciaires civiles et militaires congolaises afin de renforcer l'appropriation du processus de justice transitionnelle et la participation à celui-ci
- Organisation de 25 ateliers de sensibilisation et de renforcement des capacités à l'intention de 500 journalistes, membres d'associations de victimes et dirigeants de la société civile afin d'améliorer la participation et le soutien au processus de justice transitionnelle

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

2.5 Processus de réforme du secteur de la sécurité pris en charge par le pays, responsable et efficace

2.5.1 Adoption par le Gouvernement d'un plan national sur la réforme du secteur de la sécurité et de sa feuille de route correspondante (2020/21 : sans objet ; 2021/22 : sans objet ; 2022/2023 : 1 projet de plan)

2.5.2 Augmentation du nombre de lois adoptées pour réglementer le fonctionnement des institutions de sécurité (2020/21 : sans objet ; 2021/22 : sans objet ; 2022/23 : 4)

2.5.3 Nombre de stratégies de réforme sectorielle élaborées (2020/21 : sans objet ; 2021/22 : sans objet ; 2022/23 : 4)

2.5.4 Pourcentage de femmes occupant des postes de direction dans les institutions de sécurité (2020/21 : non disponible ; 2021/22 : non disponible ; 2022/23 : 5 %)

Produits

- Tenue de 5 dialogues consultatifs à l'intention de 200 représentants du gouvernement et membres des commissions parlementaires pour la défense et la sécurité, de la société civile, des ministères d'exécution et des institutions de sécurité, ainsi que des représentants des communautés

- Organisation de 15 sessions de travail pour rédiger et développer un plan de réforme du secteur de la sécurité nationale et sa feuille de route de mise en œuvre
- Tenue de 2 ateliers de sensibilisation pour le développement d'un plan national sur la réforme du secteur de la sécurité
- Organisation de 5 sessions de mentorat pour les femmes dans les institutions de sécurité aux fins du renforcement des capacités de prise de décision
- Organisation, par des organisations de la société civile, de 2 enquêtes et évaluations sur la perception du public consacrées à la performance des institutions de sécurité dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu

Facteurs externes

Les autorités compétentes et les acteurs politiques, à tous les niveaux, s'engagent à appuyer les priorités du Gouvernement ; et les mesures essentielles pour faire avancer les processus de consolidation de la paix et d'édification de l'État sont prises aux niveaux local et provincial ou soutenues au niveau national. Les personnalités politiques de premier plan, parmi lesquelles des femmes, sont à même de prendre part au dialogue et à la recherche d'un consensus avec toutes les parties sur le processus politique. Le Gouvernement apporte son soutien aux institutions judiciaires et pénitentiaires et s'engage à poursuivre en justice les chefs de groupes armés ou de forces de sécurité responsables de violations des droits humains. Les acteurs régionaux s'engagent à honorer l'engagement pris dans l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération de ne pas héberger ni fournir une protection de quelque nature que ce soit aux personnes accusées de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou d'actes de génocide. Les partenaires internationaux financent la présence de l'équipe nationale des Nations Unies. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo reste attaché aux priorités de la stratégie commune de transition et participe pleinement à la planification de la transition.

Tableau 3

Ressources humaines : composante 2 (Appui à la stabilisation et au renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Total</i>
<i>I. Police des Nations Unies</i>	
Effectif approuvé 2021/22	591
Effectif proposé 2022/23	591
Variation nette	–
<i>II. Unités de police constituées</i>	
Effectif approuvé 2021/22	1 410
Effectif proposé 2022/23	1 410
Variation nette	–
<i>III. Personnel fourni par des gouvernements</i>	
Effectif approuvé 2021/22	90
Effectif proposé 2022/23	90
Variation nette	–

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
Bureau du (de la) chef de la police									
Postes approuvés 2021/22	–	1	2	2	1	6	–	–	6
Postes proposés 2022/23	–	1	2	2	1	6	–	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe de l'administration pénitentiaire									
Postes approuvés 2021/22	–	–	2	–	–	2	2	1	5
Postes proposés 2022/23	–	–	2	–	–	2	2	1	5
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration									
Postes approuvés 2021/22	–	–	2	–	2	4	–	7	11
Postes proposés 2022/23	–	–	2	–	2	4	–	7	11
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2021/22	–	–	–	1	–	1	56	–	57
Emplois de temporaire proposés ^b 2022/23	–	–	–	1	–	1	56	–	57
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé 2021/22	–	–	2	1	2	5	56	7	68
Effectif proposé 2022/23	–	–	2	1	2	5	56	7	68
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de l'appui à la stabilisation									
Postes approuvés 2021/22	–	–	4	5	–	9	2	1	12
Postes proposés 2022/23	–	–	4	5	–	9	2	1	12
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2021/22	–	1	–	1	–	2	–	–	2
Emplois de temporaire proposés ^b 2022/23	–	1	–	1	–	2	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Effectif approuvé 2021/22	–	1	4	6	–	11	2	1	14
Effectif proposé 2022/23	–	1	4	6	–	11	2	1	14
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
Section de l'appui à la justice									
Postes approuvés 2021/22	–	1	2	3	–	6	15	1	22
Postes proposés 2022/23	–	1	2	3	–	6	15	1	22
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés ^b 2021/22									
	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Emplois de temporaire proposés ^b 2022/23									
	–	–	1	–	–	1	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel									
Postes approuvés 2021/22	–	1	3	3	–	7	15	1	23
Postes proposés 2022/23	–	1	3	3	–	7	15	1	23
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division des affaires politiques									
Postes approuvés 2021/22	–	2	15	11	4	32	15	8	55
Postes proposés 2022/23	–	2	15	11	4	32	15	8	55
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau de l'information									
Postes approuvés 2021/22	–	1	3	6	4	14	13	–	27
Postes proposés 2022/23	–	1	3	5	4	13	13	–	26
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	–	–	(1)
Radio Okapi									
Postes approuvés 2021/22	–	–	2	–	1	3	104	–	107
Postes proposés 2022/23	–	–	2	–	1	3	102	–	105
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(2)	–	(2)
Total partiel (personnel civil)									
Effectif approuvé 2021/22	–	5	32	27	12	76	151	18	245
Effectif proposé 2022/23	–	5	32	26	12	75	149	18	242
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	(2)	–	(3)
Emplois de temporaire approuvés ^b 2021/22									
	–	1	1	2	–	4	56	–	60
Emplois de temporaire proposés ^b 2022/23									
	–	1	1	2	–	4	56	–	60
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–

IV. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile				
Total (emplois de temporaire inclus)									
Effectif approuvé 2021/22	–	6	33	29	12	80	207	18	305
Effectif proposé 2022/23	–	6	33	28	12	79	205	18	302
Variation nette	–	–	–	(1)	–	(1)	(2)	–	(3)
Total									
Effectif approuvé 2021/22									2 396
Effectif proposé 2022/23									2 393
Variation nette									(3)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation (maintien de 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de classe P-3)

Personnel recruté sur le plan national : aucune variation (maintien de 56 emplois de temporaire (autres que pour les réunions), à savoir 10 emplois d'administrateur(trice) et 46 d'agent(e) des services généraux)

87. Axé sur la réintégration communautaire, le nouveau programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration du Gouvernement devrait être lancé au cours de l'exercice 2022/23. On prévoit également une augmentation de la charge de travail de la Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pendant cet exercice du fait du nombre accru de redditions et de l'appui qu'elle apportera aux opérations de désarmement, démobilisation et réintégration. Le programme étant relativement nouveau, la Section devra continuer d'offrir ses bons offices et un appui technique au Gouvernement, tant au niveau national que local, afin de s'assurer que le programme est efficace et s'appuie sur une stratégie nationale. Il sera également nécessaire de renforcer la coordination au moyen d'efforts plus vastes de réintégration et de stabilisation dans les provinces ; et de veiller à ce que les enseignements tirés soient adaptés et appliqués. La Section continuera de soutenir les efforts de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement des combattants étrangers et élaborera un plan pour le transfert du processus aux autorités nationales en vue du retrait progressif de la Mission.

88. Il est donc proposé de conserver 8 emplois de spécialiste du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (1 P-3 et 7 emplois d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national), 3 emplois d'administrateur(trice) du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et 46 emplois d'assistant(e) (désarmement, démobilisation et réintégration) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Section de l'appui à la stabilisation

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation [maintien de 2 emplois de temporaire (autre que pour les réunions) (1 D-1 et 1 P-3)]

89. Dans sa résolution [2612 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a noté que la stabilité politique et la sécurité ainsi que le renforcement de la présence de l'État dans les zones de conflit étaient des conditions indispensables pour la consolidation de la transition politique et pour une paix durable en République démocratique du Congo, et invité les autorités du pays à œuvrer en faveur de la stabilisation et du renforcement des capacités des institutions de l'État, avec l'appui de la MONUSCO.

90. Toujours dans sa résolution [2612 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a souligné qu'il importait de recourir à des solutions spécialement adaptées pour écarter la menace que faisaient peser les groupes armés, et demandé au Gouvernement de prendre de nouvelles mesures à cet égard, militaires et non militaires, notamment des initiatives spéciales de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants à la vie civile et des initiatives locales de consolidation de la paix qui tiennent compte des besoins et expériences des femmes et des filles, en coordination avec la MONUSCO et avec le concours de cette dernière. À cet égard, le Conseil s'est félicité de la mise en place du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation et a demandé instamment au Gouvernement et à ses partenaires, et notamment aux institutions financières internationales, d'apporter d'urgence un soutien adéquat en temps voulu en faveur d'une mise en œuvre rapide et effective du programme.

91. Pour que la Mission puisse renforcer sa coordination stratégique et sa collaboration avec le Gouvernement national au plus haut niveau pour ce qui est des questions de stabilisation et de réintégration communautaire, et dans l'optique d'améliorer les synergies avec l'équipe de pays des Nations Unies, il est nécessaire de maintenir l'emploi d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la coordination (D-1), basé à Kinshasa. Le maintien de ce poste permettra d'apporter un appui efficace et coordonné au Gouvernement sur les questions de réintégration communautaire et de stabilité dans la capitale.

92. L'administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la coordination (D-1), qui rend compte directement au (à la) Représentant(e) spécial(e) adjoint(e) du Secrétaire général et Coordinateur(trice) résident(e) et Coordinateur(trice) de l'action humanitaire, sera le (la) principal(e) interlocuteur(trice) de la Mission au niveau politique et dialoguera avec l'Administrateur(trice) principal(e) du Gouvernement au niveau stratégique. À ce titre, il ou elle fournira des orientations stratégiques aux fins de l'appui de l'Organisation des Nations Unies au programme national, notamment par la mise en œuvre du plan de transition conjoint, en mettant l'accent sur la stabilisation, la lutte contre les causes profondes du conflit et le renforcement des capacités des institutions de l'État, conformément à l'approche fondée sur le lien entre l'action humanitaire, le développement et la paix. En outre, il ou elle sera chargé(e) de la supervision générale du soutien que l'Organisation fournit au programme national, y compris la coordination de la mise en œuvre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation ; d'appuyer les bons offices pour la réconciliation intercommunautaire, tant sur le terrain, aux côtés des communautés, qu'au niveau des capitales provinciales et de Kinshasa ; d'assurer la liaison avec le Directeur du Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme, afin de garantir l'application stricte de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme dans toutes les activités de l'Organisation visant à soutenir le programme national, et avec le Directeur de la Division des affaires politiques, afin de favoriser une approche politique cohérente. Il ou elle supervisera le Groupe de l'appui à la

stabilisation et veillera à ce que les activités menées par les différents acteurs soient complémentaires.

93. Dans sa résolution 2612 (2021), le Conseil de sécurité a prié la Mission d'appuyer la stabilisation et le renforcement des institutions de l'État en République démocratique du Congo ainsi que les principales réformes de la gouvernance et de la sécurité, en vue de doter l'État d'institutions fonctionnelles, professionnelles et responsables, notamment dans les domaines de la sécurité et de la justice. Il lui a également demandé d'assurer la coordination entre le Gouvernement, les partenaires internationaux et les organismes des Nations Unies selon une approche ciblée, graduelle et ordonnée de la stabilisation fondée sur une analyse actualisée des conflits, dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation et de l'adoption d'une démarche tenant compte des risques de conflit dans toute la zone de la Mission.

94. Conformément au plan de transition conjoint présenté au Conseil de sécurité le 15 septembre 2021, la MONUSCO transférera progressivement ses responsabilités aux autorités congolaises avec l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies lorsque la situation politique et les conditions de sécurité ne constitueront plus une menace pour la paix et la sécurité internationales, comme c'était le cas dans les provinces du Kasaï et du Tanganyika. Dans le cadre de ce processus, il est recommandé de revoir, dans la mesure du possible, la répartition des responsabilités thématiques entre la Mission et les membres de l'équipe de pays des Nations Unies, après avoir défini d'un commun accord les priorités, de façon à faciliter le transfert des activités civiles au Gouvernement. La stabilisation progressive des conflits au moyen de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation sera l'un des points de déclenchement du processus de transition. L'approche fondée sur les interactions est également un élément clé du processus de transition et de retrait, tant dans les provinces du Kasaï que dans la province du Tanganyika. Il convient de conserver l'emploi de coordonnateur(trice) (P-3) si l'on veut faciliter la transition dans la province du Kasaï.

95. Le (la) coordonnateur(trice) (P-3) continuera d'appuyer la transition dans la province du Kasaï, notamment en s'acquittant des tâches suivantes : promouvoir l'approche fondée sur les interactions en assurant une coordination et un dialogue politique à l'appui des interventions multilatérales de la Banque mondiale et des donateurs bilatéraux ; favoriser une approche cohérente entre les autorités provinciales, l'équipe de pays et les donateurs internationaux qui soutiennent l'approche fondée sur les interactions dans la province du Kasaï ; concourir à l'élaboration des programmes, collaborer avec toutes les parties prenantes, gérer les mécanismes financiers et suivre la conception et la mise en œuvre des activités de stabilisation et donner des conseils à ce sujet ; mettre au point des politiques, des stratégies et des programmes en consultation avec d'autres sections organiques et partenaires.

Section de l'appui à la justice

Personnel recruté sur le plan international : aucune variation (maintien de 1 emploi de temporaire (autre que pour les réunions) de classe P-5)

96. Au cours de l'exercice 2022/23, la Section de l'appui à la justice continuera de mettre en œuvre un vaste plan de transition dans le domaine de l'état de droit, notamment au moyen d'une meilleure coordination au sein de la Mission et avec les autorités nationales, l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté des donateurs. Le (la) spécialiste principal(e) des affaires judiciaires (P-5) a joué un rôle essentiel en ce qu'il (elle) a permis à la Mission de maintenir une collaboration et une coordination stratégiques ainsi que de planifier les travaux relatifs aux programmes,

nécessaires pour faire du programme conjoint un succès. Étant donné que le programme devrait continuer à se développer au cours de l'exercice 2022/23 et à gagner en ampleur du fait de la mobilisation de ressources, il est proposé de conserver le poste de spécialiste principal(e) des affaires judiciaires (P-5) pour maintenir la dynamique actuelle et s'assurer de la complémentarité du programme avec le programme conjoint d'appui relatif à la police qui est en cours de conception.

97. Le (la) spécialiste principal(e) des affaires judiciaires restera responsable de la planification stratégique et de la coordination de l'appui apporté par la Mission au développement et au renforcement des institutions judiciaires civiles ; de la coordination des activités liées à l'extension et au renforcement des institutions de l'État au sein de la Mission et avec l'équipe de pays des Nations Unies et la communauté des donateurs ; de la mise en œuvre du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice, y compris pour ce qui est de la mobilisation des ressources et de la gestion du financement des activités relatives à ce programme ; de la contribution de la Section d'appui à la justice aux processus de planification stratégique et d'analyse comparative relatifs à la transition de la Mission.

Bureau de l'information

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste P-2)

98. En raison de la fermeture du bureau local de Kalemie le 30 juin 2022, il est proposé de supprimer un poste de spécialiste de l'information (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2).

Radio Okapi

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes d'agent(e) des services généraux)

99. En raison de la fermeture du bureau local de Kalemie le 30 juin 2022, il est proposé de supprimer deux postes d'assistant(e) d'information (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national).

Composante 3 : appui

100. En 2022/23, la Mission poursuivra la réduction de ses effectifs civils dans les zones où elle se retirera ou dans celles où elle diminuera l'ampleur et la portée de ses activités, en s'appuyant sur les examens internes des effectifs et les processus de désengagement.

101. Au cours de l'exercice 2022/23, la Mission continuera de s'attacher à fournir un appui aux domaines prioritaires suivants, tels que définis par la direction de la Mission et le concept général d'opérations de la force : a) soutien aux projets d'appui à la reconfiguration de la force et aux bataillons de déploiement rapide et à la brigade d'intervention de la force en améliorant leur mobilité grâce à l'utilisation d'avions de transport lourds et d'hélicoptères et d'un système de drones plus performant ; b) modernisation et amélioration des logements fournis par l'Organisation des Nations Unies, ainsi que des installations d'hygiène et d'assainissement de l'eau pour les contingents et la police ; c) amélioration des sites occupés par les contingents en ce qui concerne la défense des bases et la protection des forces en mettant à disposition des volumes suffisants de fournitures pour la défense des périmètres ; d) soutien à la relocalisation d'éléments de l'infrastructure de la chaîne d'approvisionnement, y compris création d'un entrepôt intégré à Beni et relocalisation partielle d'un entrepôt intégré de Goma à Bukavu, compte tenu des enseignements tirés à la suite de l'éruption volcanique survenue à Goma en mai 2021 ;

e) relocalisation de la base logistique d'Uvira, compte tenu des nombreuses inondations survenues à la base ; f) poursuite de la mise en œuvre des meilleures pratiques environnementales via le renforcement des normes environnementales, conformément au Plan d'action pour l'environnement de la Mission, dans les domaines de la gestion des déchets, des systèmes d'élimination et de la consommation d'énergie ; g) renforcement du soutien sanitaire des forces dans la région de Beni grâce au module de chirurgie mobile léger afin d'améliorer l'accès du personnel de la Mission aux installations de soins de santé.

102. La Mission entamera la transformation de son parc automobile en acquérant des véhicules plus respectueux de l'environnement et plus rentables, notamment de nouveaux modèles de berlines et de voitures hybrides à haut rendement énergétique. Elle procédera également à la redistribution de sa flotte terrestre conformément aux décisions du comité du parc automobile.

103. Les services de transports aériens précédemment fournis par les unités de soutien militaire resteront confiés à des entreprises commerciales locales. Cette approche est plus rentable et favorise le renforcement des capacités locales. La MONUSCO continuera également de remplacer le matériel de soutien afin de s'assurer que les normes de sécurité et les prescriptions d'exploitation ne sont pas compromises.

104. La nouvelle stratégie d'apprentissage de l'ONU pour 2021-2025, qui guide tous les programmes et activités liés à l'apprentissage entrepris au Secrétariat, y compris ceux gérés de manière centralisée et ceux gérés par les entités, dresse la liste des priorités d'apprentissage, comme suit : capacités en matière de données et d'analyse, innovation, coordination et partenariats, dans le but de permettre au personnel d'acquérir de nouvelles connaissances, de nouveaux ensembles d'aptitudes et de nouvelles compétences. La participation de la direction de l'organisation contribuera à la mise en œuvre de la nouvelle stratégie d'apprentissage et permettra de susciter le soutien de la direction à l'égard du personnel provenant de missions dont les effectifs ont été réduits et en faveur de l'apprentissage de la conformité.

105. Des améliorations continueront d'être apportées à la gestion de la chaîne d'approvisionnement. La mise en œuvre du modèle SCOR (Supply Chain Operations Reference) et des dispositions de la version actualisée du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies permettra de garantir la conformité des plans d'acquisition et de gestion de la demande avec la stratégie de transition de la Mission. Une attention accrue sera portée à la gestion des stocks afin de s'assurer que ces derniers sont adaptés aux besoins opérationnels et conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). Les plans d'acquisition et de gestion de la demande seront analysés et approuvés par un comité de planification de la demande et les stocks seront vérifiés par la Gestion centralisée des stocks au début des activités d'achat, ce qui permettra de simplifier les pratiques en matière d'approvisionnement, de réduire les redondances et d'éliminer les doublons dans les stocks. En ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement, la Mission mettra l'accent sur le renforcement du principe de responsabilité et la gestion des biens appartenant à l'ONU, en s'appuyant sur le comité chargé de la réduction des actifs dans les sites qu'il est prévu de fermer et en éliminant les stocks excédentaires par rapport aux besoins opérationnels.

3.1 Fourniture à la Mission, dans les meilleurs délais, de services d'appui efficaces, rationnels et responsables

3.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (2020/21 : 74,6 % ; 2021/22 : 90 % ; 2022/23 : 90 %)

3.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2020/21: 12,2 % ; 2021/22 : 11,5 % ; 2022/23 : 11,5 %)

3.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2020/21 : 31,3 % ; 2021/22 : 42 % ; 2022/23 : 33 %)

3.1.4 Nombre moyen de jours nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour les postes soumis à recrutement international (2020/21 : 85 ; 2021/22 : 60 ; 2022/23 : 60)

3.1.5 Nombre moyen de jours nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection, pour les postes soumis à recrutement international (2020/21 : 251 ; 2021/22 : 120 ; 2022/23 : 120)

3.1.6 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2020/21 : 83 ; 2021/22 : 74 ; 2022/23 : 84)

3.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2020/21: 81 % ; 2021/22 : 98,5 % ; 2022/23 : 98 %)

3.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2020/21: 50 % ; 2021/22 : 85 % ; 2022/23 : 90 %)

3.1.9 Note globale concernant l'indice de performance en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2020/21 : 1 956 ; 2021/22 : 2 000 ; 2022/23 : 2 000)

3.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2020/21: 6,7 % ; 2021/22 : 20 % ; 2022/23 : 20 %)

3.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2020/21 : 79,5 % ; 2021/22 : 75 % ; 2022/23 : 80 %)

3.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2020/21 : 95,7 % ; 2021/22 : 98 % ; 2022/23 : 98 %)

Produits

Amélioration des services

- Exécution du plan d'action environnemental de la Mission, conformément à la stratégie environnementale
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement

Audit, contrôle des risques et conformité

- Application des 12 recommandations du BSCI devant être mises en œuvre avant la fin de l'année (31 décembre) et des 15 recommandations non encore appliquées formulées par le Comité des commissaires aux comptes au cours d'exercices budgétaires antérieurs et acceptées par l'administration

Services des transports aériens

- Exploitation et entretien de 37 aéronefs (8 avions et 29 hélicoptères) et de 3 drones
- Exécution d'un total de 16 940 heures de vol prévues (6 600 par des prestataires commerciaux et 10 340 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherches et sauvetage, et évacuation sanitaire secondaire et primaire)
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 37 appareils, ainsi que pour 6 aérodromes et 51 sites d'atterrissage

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 1 037,3 millions de dollars
- Établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Mission, conformément aux normes IPSAS et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à 2 492 civils (609 agents recrutés sur le plan international, 1 521 agents recrutés sur le plan national, 57 titulaires d'emplois de temporaire et 305 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la Mission (bénéficiaires : 5 357 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la Mission (bénéficiaires : 192 membres du personnel civil)
- Appui au traitement de demandes d'autorisation de voyage présentées par des membres du personnel civil : 4 113 demandes dans la zone de la mission et 226 demandes en dehors de cette zone à des fins autres que la formation, et 432 demandes à des fins de formation

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation portant sur 103 installations de la Mission réparties entre 8 sites
- Construction et entretien de 250 km de route, de 5 ponceaux et de 5 ponts, de 6 aérodromes et de 57 héliports
- Exploitation et entretien de 659 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et de 3 707 panneaux et centrales solaires, en plus des contrats souscrits auprès de fournisseurs locaux d'électricité

- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (46 stations de traitement des eaux usées dans 6 sites, 35 stations de traitement et de purification de l'eau dans 6 sites et 6 stations d'embouteillage dans 6 sites)
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 9 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres et de lutte phytosanitaire dans 8 sites

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 24,5 millions de litres de carburant (13,6 millions pour les opérations aériennes, 3,6 millions pour les transports terrestres et 7,3 millions pour les groupes électrogènes et d'autres équipements) et de lubrifiants dans 27 points de distribution en République démocratique du Congo et 2 points de distribution en Ouganda

Technologies géospatiales, informatique et télécommunications

- Fourniture de 5 065 radios portatives, de 1 848 radios mobiles pour véhicules et de 172 radios fixes, ainsi que de l'appui y afférent
- Exploitation et entretien de 62 stations de radio FM et de 10 studios de production
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, comprenant notamment 32 microterminaux VSAT et 137 liaisons hertziennes et fourniture d'abonnements à des services de téléphonie satellitaire et mobile
- Fourniture de 3 599 ordinateurs et de 779 imprimantes pour un effectif moyen de 3 721 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 1 336 appareils et 28 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs
- Fourniture de services d'assistance et de maintenance pour 20 réseaux locaux et 47 réseaux étendus dans 20 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 19 267 km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 41 cartes

Services médicaux

- Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU (8 unités médicales ou dispensaires de niveau I et 1 unité médicale de base) et fourniture d'un appui aux installations médicales appartenant aux contingents (43 unités médicales de niveau I, 2 hôpitaux de niveau II et 1 hôpital de niveau III) dans 9 sites, et gestion d'arrangements contractuels avec 6 hôpitaux ou centres de consultation
- Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire vers 9 installations médicales (2 de niveau II, 5 de niveau III et 2 de niveau IV) dans 4 sites à l'intérieur de la zone de la Mission et 2 sites à l'extérieur de cette zone

Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Aide à la planification et à la recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits d'un montant estimatif de 306,0 millions de dollars, dans les limites des pouvoirs délégués
- Réception, gestion et distribution de 12 500 tonnes de marchandises au maximum dans la zone de la mission
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 300,0 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement de 15 039 militaires et policiers (149 observateurs militaires, 359 officiers d'état-major, 12 866 membres des contingents, 435 membres de la police des Nations Unies et 1 230 membres d'unités de police constituées) et de 55 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 52 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 49 sites
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 14 024 membres de contingents et d'unités de police constituées
- Aide au traitement des demandes de remboursement et droits à prestation pour un effectif moyen de 15 039 militaires et policiers et 55 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Appui au traitement de 1 246 demandes de voyage dans la zone de la mission et de 20 demandes de voyage en dehors de celle-ci à des fins autres que la formation et de 5 389 demandes de voyage à des fins de formation

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 1 465 véhicules appartenant à l'ONU (843 véhicules légers, 214 véhicules à usage spécial, 32 ambulances, 38 véhicules blindés, 207 autres véhicules spécialisés et 131 remorques et accessoires), de 3 188 véhicules appartenant aux contingents et de 8 ateliers et installations de réparation
- Mise à disposition de moyens de transport et d'un service quotidien de navette pour un effectif moyen de 920 membres du personnel des Nations Unies en République démocratique du Congo, ainsi que d'un service de navette assuré 5 jours par semaine pour un effectif moyen de 280 membres du personnel des Nations Unies à Entebbe

Déontologie et discipline

- Exécution d'un programme de sensibilisation aux Normes de conduite des Nations Unies à l'intention de 8 000 militaires, policiers et membres du personnel civil (activités de suivi et recommandation de mesures correctives)
- Facilitation de l'accès des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles aux partenaires concernés, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), en vue de leur proposer une assistance médicale, psychologique et judiciaire, si nécessaire, en étroite coordination avec la Défenseuse des droits des victimes
- Mise en œuvre d'une campagne locale de sensibilisation des collectivités, reposant sur 20 activités de sensibilisation et la distribution de supports d'information à 6 000 personnes concernées avec le soutien actif des réseaux locaux de dépôt et de traitement des plaintes, des coordonnateurs désignés, de Radio Okapi et des stations de radio locales
- Évaluation de toutes les allégations de faute signalées, y compris les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles, vérification des allégations lorsqu'il existe des indices convaincants et renvoi des affaires aux instances d'enquête appropriées pour action
- Organisation de 2 sessions de formation sur les moyens de prévention, le traitement des plaintes et l'orientation des victimes d'exploitation et d'agressions sexuelles à l'intention de 1 000 membres des mécanismes locaux de dépôt et de traitement des plaintes rendus opérationnels.

VIH/sida

- Exploitation et gestion de 5 centres de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel de la Mission

- Organisation de 10 séances obligatoires de sensibilisation au VIH/sida à l'intention de 100 membres du personnel civil
- Conduite de 90 programmes de sensibilisation à grande échelle à l'intention de 10 000 militaires et policiers
- Organisation de 60 stages de formation de base à l'intention des militaires et policiers arrivant dans le cadre d'un déploiement ou d'une relève
- Organisation de 15 stages de remise à niveau à l'intention de 900 militaires et de 6 stages de formation par les pairs dans 6 sites de la Mission à l'intention de 100 militaires et policiers
- Organisation de 2 ateliers sur les services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels à l'intention de 30 conseillers sur le VIH, et de 2 ateliers sur la prophylaxie postexposition à l'intention de 30 responsables de cures prophylactiques
- Organisation, chaque trimestre, dans différents sites de la Mission, d'une campagne de promotion des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels
- Prestation de services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels à 3 500 membres du personnel de la Mission
- Organisation, auprès des bataillons, de 12 missions mobiles fournissant des services de consultation et de dépistage volontaires et confidentiels
- Réalisation de 1 étude visant à déterminer les effets des activités prescrites et à orienter la poursuite de leur mise en œuvre

Sécurité

- Prestation de services de sécurité 24 heures sur 24 dans la zone de la mission
- Prestation de services de protection rapprochée 24 heures sur 24 aux responsables de la Mission et aux visiteurs de haut rang, et conduite d'opérations d'extraction et de sauvetage, selon que de besoin
- Fourniture de services de lutte incendie et de sauvetage 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans les locaux et les résidences du personnel des Nations Unies à Kinshasa et à Goma ; conduite de 30 exercices d'évacuation incendie à l'échelle de la Mission ; formation de 1 000 membres du personnel à la sécurité incendie et à l'utilisation des extincteurs
- Élaboration de 1 000 rapports d'enquête complets sur les accidents de la route, le vol de biens appartenant à la MONUSCO ou les dommages causés à ces biens, les cambriolages, les pertes et tout autre incident concernant le personnel, les locaux ou les biens de l'ONU
- Organisation de stages de formation à l'intention de 20 agents de sécurité recrutés sur le plan international sur les armes à feu et de 500 membres du personnel sur la sécurité et la sûreté en mission
- Organisation de 350 séances de sensibilisation à la sécurité pour tout le personnel de la Mission
- Élaboration de 22 documents sur la gestion des risques de sécurité ; 360 rapports quotidiens sur la sécurité des Nations Unies ; 4 justifications de la prime de danger ; 22 plans de sécurité avec annexes ; 4 notes d'information sur le pays ; 50 comptes rendus d'incidents de sécurité ; 20 évaluations ponctuelles des risques de sécurité ; 10 évaluations personnelles des risques ; 20 documents sur le concept général d'opérations de sécurité ; 30 enquêtes sur la sûreté et la sécurité des installations
- Évaluations des conditions de sécurité dans 700 sites de la Mission et inspections des lieux de résidence
- Actualisation des données de géolocalisation de toutes les installations de l'ONU et téléchargement sur le site du Réseau d'information des responsables de la sécurité des Nations Unies
- Établissement de 40 000 cartes d'identité pour le personnel civil et militaire
- Contrôle de 50 000 passagers dans les aéroports de la MONUSCO

Facteurs externes

Les déplacements du personnel et le déploiement des ressources opérationnelles ne sont pas perturbés ; les fournisseurs et les sous-traitants fournissent les biens et les services prévus conformément aux marchés conclus ; le Gouvernement du pays hôte respecte les dispositions de l'accord sur le statut des forces et de l'accord sur le statut de la Mission ; les mémorandums d'accord et les lettres d'attribution concernant le déploiement du personnel en tenue et du matériel sont signés en temps utile.

Tableau 4
Ressources humaines : composante 3 (Appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Section déontologie et discipline									
Postes approuvés 2021/22	–	1	4	4	2	11	8	2	21
Postes proposés 2022/23	–	1	4	4	2	11	8	2	21
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe du VIH/sida									
Postes approuvés 2021/22	–	–	1	–	–	1	6	–	7
Postes proposés 2022/23	–	–	1	–	–	1	6	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section de la sécurité et de la sûreté									
Postes approuvés 2021/22	–	–	4	8	64	76	210	–	286
Postes proposés 2022/23	–	–	4	8	63	75	204	–	279
Variation nette	–	–	–	–	(1)	(1)	(6)	–	(7)
Division de l'appui à la mission									
Bureau du (de la) Directeur(trice)									
Postes approuvés 2021/22	–	1	5	5	3	14	15	2	31
Postes proposés 2022/23	–	1	5	5	3	14	15	2	31
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Gestion des opérations et des ressources									
Postes approuvés 2021/22	–	1	20	21	84	126	199	46	371
Postes proposés 2022/23	–	1	20	21	82	124	189	46	359
Variation nette	–	–	–	–	(2)	(2)	(10)	–	(12)
Gestion de la prestation de services									
Postes approuvés 2021/22	–	1	14	25	96	136	513	128	777
Postes proposés 2022/23	–	1	14	25	91	131	488	124	743
Variation nette	–	–	–	–	(5)	(5)	(25)	(4)	(34)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national ^a	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel			
Gestion de la chaîne d'approvisionnement									
Postes approuvés 2021/22	–	1	9	17	70	97	250	71	418
Postes proposés 2022/23	–	1	9	17	70	97	244	70	411
Variation nette	–	–	–	–	–	–	(6)	(1)	(7)
Total partiel (Division de l'appui à la Mission)									
Postes approuvés 2021/22	–	4	48	68	253	373	977	247	1 597
Postes proposés 2022/23	–	4	48	68	246	366	936	242	1 544
Variation nette	–	–	–	–	(7)	(7)	(41)	(5)	(53)
Total									
Postes approuvés 2021/22	–	5	57	80	319	461	1 201	249	1 911
Postes proposés 2022/23	–	5	57	80	311	453	1 154	244	1 851
Variation nette	–	–	–	–	(8)	(8)	(47)	(5)	(60)

^a Administrateurs et agents des services généraux.

Section de la sécurité et de la sûreté

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent(e) du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 6 postes (suppression de 6 postes (1 poste d'administrateur(trice) et 5 postes d'agent(e) des services généraux)

106. En raison de la fermeture du bureau local de Kalemie le 30 juin 2022, il est proposé de supprimer un poste d'agent(e) de sécurité (Service mobile), un poste de coordonnateur(trice) de la sécurité (adjoint(e) de 1^{re} classe) (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) et cinq postes d'agent(e) de sécurité sur le terrain (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Section des finances et du budget

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent(e) des services généraux)

107. En raison de la fermeture du bureau local de Kalemie le 30 juin 2022, il est proposé de supprimer un poste d'assistant(e) au budget et aux finances (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Section des ressources humaines

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national)

108. En raison de la fermeture du bureau local de Kalemie le 30 juin 2022, il est proposé de supprimer un poste d'assistant(e) chargé(e) des ressources humaines (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Section des technologies

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes d'agent(e) du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 6 postes (suppression de 6 postes d'agent(e) des services généraux)

109. En raison de la fermeture du bureau local de Kalemie le 30 juin 2022, il est proposé de supprimer quatre postes d'assistant(e) aux systèmes d'information (1 agent(e) du Service mobile et 3 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) et quatre postes d'assistant(e) aux télécommunications (1 agent(e) du Service mobile et 3 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national).

Centre d'appui à la mission

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent(e) des services généraux)

110. En raison de la fermeture du bureau local de Kalemie le 30 juin 2022, il est proposé de supprimer un poste d'assistant(e) au soutien logistique (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Antennes administratives locales

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent(e) des services généraux)

111. En raison de la fermeture du bureau local de Kalemie le 30 juin 2022, il est proposé de supprimer un poste d'assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

Section des transports

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent(e) du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 10 postes (suppression de 10 postes d'agent(e) des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

112. En raison de la fermeture du bureau local de Kalemie le 30 juin 2022, il est proposé de supprimer un poste d'assistant(e) aux transports (agent(e) du Service mobile), sept postes de technicien(ne) véhicules (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national), trois postes d'opérateur(trice) de véhicules lourds (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) et un emploi de mécanicien(ne) (véhicules lourds) (Volontaire des Nations Unies).

Section des transports aériens

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent(e) du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 5 postes (suppression de 5 postes d'agent(e) des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

113. En raison de la fermeture du bureau local de Kalemie le 30 juin 2022, il est proposé de supprimer six postes d'assistant(e) aux opérations aériennes (1 agent(e) du Service mobile et 5 agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) et un emploi d'assistant(e) aux opérations aériennes (Volontaire des Nations Unies).

Section des services médicaux

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes d'agent(e) des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

114. En raison de la fermeture du bureau local de Kalemie le 30 juin 2022, il est proposé de supprimer deux postes d'infirmier(ère) (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) et un emploi de médecin (Volontaire des Nations Unies).

Section du génie

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes d'agent(e) du Service mobile)

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 8 postes (suppression de 8 postes d'agent(e) des services généraux)

115. En raison de la fermeture du bureau local de Kalemie le 30 juin 2022, il est proposé de supprimer un poste de technicien(ne) du génie (Service mobile), un poste de technicien(ne) (groupes électrogènes) (agent(e) du Service mobile), un poste d'agent(e) de construction et d'entretien (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), un poste d'assistant(e) (eau et assainissement) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), un poste de plombier(ère) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), un poste d'électricien(ne) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), deux postes de mécanicien(ne) (groupes électrogènes) (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) et deux postes d'assistant(e) aux fournitures (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national).

Section des approvisionnements essentiels

Personnel recruté sur le plan international : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste d'agent(e) du Service mobile)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

116. En raison de la fermeture du bureau local de Kalemie le 30 juin 2022, il est proposé de supprimer un poste d'assistant(e) à la gestion des carburants (agent(e) du Service mobile) et un emploi d'assistant(e) à la gestion des carburants (Volontaire des Nations Unies).

Gestion centralisée des stocks

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 2 postes (suppression de 2 postes d'agent(e) des services généraux)

117. En raison de la fermeture du bureau local de Kalemie le 30 juin 2022, il est proposé de supprimer deux postes d'assistant(e) (gestion du matériel) (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national).

Section du contrôle des mouvements

Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes (suppression de 4 postes d'agent(e) des services généraux)

Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (suppression de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)

118. En raison de la fermeture du bureau local de Kalemie le 30 juin 2022, il est proposé de supprimer quatre postes d'assistant(e) au contrôle des mouvements (agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national) et un emploi d'assistant(e) au contrôle des mouvements (Volontaire des Nations Unies).

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2020/21)	Montant alloué (2021/22)	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
	(1)	(2)	(3)	Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	29 091,4	32 903,0	29 658,2	(3 244,8)	(9,9)
Contingents	389 607,2	420 797,7	414 670,5	(6 127,2)	(1,5)
Police des Nations Unies	20 266,7	28 405,5	24 681,7	(3 723,8)	(13,1)
Unités de police constituées	33 955,5	40 155,5	41 717,4	1 561,9	3,9
Total partiel	472 920,8	522 261,7	510 727,8	(11 533,9)	(2,2)
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	139 212,8	146 763,1	148 802,5	2 039,4	1,4
Personnel recruté sur le plan national	87 640,1	90 282,6	88 885,4	(1 397,2)	(1,5)
Volontaires des Nations Unies	21 814,1	19 448,6	22 688,8	3 240,2	16,7
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	5 840,2	5 339,6	5 279,2	(60,4)	(1,1)
Personnel fourni par des gouvernements	3 074,3	3 428,6	3 110,9	(317,7)	(9,3)
Total partiel	257 581,5	265 262,5	268 766,8	3 504,3	1,3
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	187,6	625,8	596,7	(29,1)	(4,7)
Voyages officiels	6 820,7	4 090,5	4 891,8	801,3	19,6
Installations et infrastructures	49 619,7	43 185,1	47 463,1	4 278,0	9,9
Transports terrestres	18 296,2	9 391,9	11 040,7	1 648,8	17,6
Opérations aériennes	106 604,8	108 221,5	102 053,5	(6 168,0)	(5,7)
Opérations maritimes ou fluviales	887,6	701,5	690,0	(11,5)	(1,6)
Communications et informatique	42 635,0	40 593,1	40 746,6	153,5	0,4
Santé	2 873,3	2 308,8	2 247,4	(61,4)	(2,7)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	42 213,0	44 586,5	46 802,6	2 216,1	5,0
Projets à effet rapide	1 481,4	1 500,0	1 250,0	(250,0)	(16,7)
Total partiel	271 619,3	255 204,7	257 782,4	2 577,7	1,0
Montant brut	1 002 121,6	1 042 728,9	1 037 277,0	(5 451,9)	(0,5)
Recettes provenant des contributions du personnel	26 910,5	27 232,7	27 225,2	(7,5)	–
Montant net	975 211,1	1 015 496,2	1 010 051,8	(5 444,4)	(0,5)
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	1 002 121,6	1 042 728,9	1 037 277,0	(5 451,9)	(0,5)

B. Contributions non budgétisées

119. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	16 083,5
Total	16 083,5

^a Comprend l'estimation de la valeur locative des terres et des locaux fournis par le Gouvernement, des droits d'atterrissage dans les aéroports, des taxes d'aéroport et des taxes d'embarquement et de débarquement, ainsi que des frais d'immatriculation de véhicules et d'utilisation de fréquences radio.

C. Gains d'efficacité

120. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2022/23 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficacité :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Location et exploitation : hélicoptères	1 662,0	La flotte de la Mission sera réduite d'un hélicoptère Oryx (elle passera de 5 en 2021/22 à 4 en 2022/23). L'amélioration de l'entretien de la flotte devrait permettre à la Mission de fournir les mêmes résultats sur le plan opérationnel.
Total	1 662,0	

D. Taux de vacance

121. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2022/23 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Taux effectif 2020/21</i>	<i>Taux budgétisé 2021/22</i>	<i>Projection 2022/23</i>
Militaires et personnel de police			
Observateurs militaires	29,7	23,0	23,0
Contingents	8,0	5,7	2,1
Police des Nations Unies	43,5	23,0	26,4
Unités de police constituées	25,5	12,8	12,8

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Taux effectif 2020/21</i>	<i>Taux budgétisé 2021/22</i>	<i>Projection 2022/23</i>
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	12,2	11,5	11,5
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	10,6	10,6	6,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	5,4	4,6	4,6
Volontaires des Nations Unies			
Volontaires recrutés sur le plan international	7,4	2,7	5,0
Volontaires recrutés sur le plan national	18,2	9,1	9,1
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	16,7	16,7	16,7
Administrateurs recrutés sur le plan national	25,0	25,0	25,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	2,2	0,7	0,7
Personnel fourni par des gouvernements	37,8	38,9	38,9

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

122. Les coefficients délais de déploiement appliqués pour les militaires et le personnel de police et les taux de vacance proposés pour le personnel civil sont calculés sur la base des effectifs effectivement déployés pendant l'exercice 2020/21 et au premier semestre de l'exercice 2021/22, ainsi que de l'expérience des années antérieures et des projections de déploiement pour l'exercice 2022/23. Un taux de vacance de postes de 50 % a été retenu aux fins du calcul des coûts relatifs aux postes et emplois de temporaire qu'il est proposé de créer.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

123. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 138 937 500 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur	66 883,1	8 113,0	74 996,1
Soutien logistique autonome	59 328,8	4 612,6	63 941,4
Total	126 211,9	12 725,6	138 937,5

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la Mission			
Contraintes du milieu	3,1	1 ^{er} octobre 2021	12 janvier 2021
Logistique et état des routes	2,3	1 ^{er} octobre 2021	12 janvier 2021
Facteur acte d'hostilité ou abandon forcé	5,9	1 ^{er} octobre 2021	12 janvier 2021
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0.0-4,0		

F. Formation

124. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2022/23 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	34,0
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	637,1
Fournitures, services et matériel divers	
Frais, fournitures et services liés à la formation	648,6
Total	1 319,7

125. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2022/23, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2020/21</i>	<i>Nombre prévu 2021/2022</i>	<i>Nombre proposé 2022/23</i>	<i>Nombre effectif 2020/21</i>	<i>Nombre prévu 2021/2022</i>	<i>Nombre proposé 2022/23</i>	<i>Nombre effectif 2020/21</i>	<i>Nombre prévu 2021/2022</i>	<i>Nombre proposé 2022/23</i>
Formation interne	1 341	2 295	2 292	1 191	3 113	3 065	21 630	23 535	14 269
Formation externe ^a	–	79	159	1	16	33	2	5	14
Total	1 341	2 374	2 451	1 192	3 129	3 098	21 632	23 540	14 283

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la Mission.

126. Les activités de formation prévues pour l'exercice 2022/23, à savoir 312 cours destinés à 5 549 membres du personnel civil, resteront axées sur l'exécution du mandat, l'organisation d'un plus grand nombre de formations obligatoires, conformément aux directives, et le renforcement des capacités dans toutes les catégories de personnel. Les exigences en matière de formation du personnel policier et militaire, notamment concernant la protection des civils et des enfants, la violence sexuelle liée aux conflits et la formation en matière de genre, seront encore renforcées

par des modalités d'apprentissage mixtes (en ligne et en présentiel) et par l'organisation de formations virtuelles, sachant que les protocoles stricts liés à la COVID-19 sont toujours en place. Le Groupe de la formation continuera d'aider les sections organiques à offrir des formations sur la protection des civils, les enquêtes et rapports relatifs aux droits humains, le VIH/sida et l'exploitation et les atteintes sexuelles. Une attention particulière sera accordée à l'échange d'informations et à la formation obligatoire des responsables concernant la nouvelle stratégie de gestion de la performance, conformément à l'instruction administrative publiée sous la cote [ST/AI/2021/4](#). Pour maintenir un bon rapport coût-efficacité, la MONUSCO continuera de donner la priorité à la formation des formateurs afin d'améliorer ses capacités internes et veillera à ce qu'un plus grand nombre de membres du personnel suive les formations dispensées par les formateurs du Centre intégré de formation du personnel des missions. Compte tenu de la pandémie actuelle de COVID-19, la plupart des cours de formation internes seront dispensés en ligne. Au cours de l'exercice 2022/23, il est prévu de poursuivre et d'améliorer la formation en cours d'emploi, la formation informatique, le coaching des cadres, ainsi que la formation à l'encadrement et à la gestion. La Mission continuera de privilégier les programmes de formation avec certification sur des thèmes spécifiques tels que les marchandises dangereuses et les armes à feu, les services financiers, les achats, la chaîne logistique, la gestion des projets et la sécurité, étant entendu que les participants transmettent les connaissances ainsi acquises aux autres membres du personnel. Un programme axé sur les capacités de direction des femmes et une formation à l'entrepreneuriat seront également organisés au cours de l'exercice 2022/23. Les activités d'apprentissage et de perfectionnement se poursuivront dans les bureaux de formation et ailleurs dans le cadre du programme de formation, dans le strict respect des protocoles mis en place dans le contexte de la pandémie.

127. La Mission continuera de mettre l'accent sur la formation en cours d'emploi lorsqu'il sera possible de dispenser des cours en ligne, ce qui lui permettra de former à moindre coût un plus grand nombre de membres du personnel sur des sujets tels que l'appui à la Mission, le processus de paix, la protection des civils et la stabilisation. La formation dispensée à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie), au Centre de services régional d'Entebbe et ailleurs sera axée sur les fonctions d'appui relatifs aux transports, à l'informatique et aux communications, au génie, à l'approvisionnement et aux soins médicaux, ainsi que sur des domaines de fond tels que le genre, les droits humains, le processus de paix, la législation relative à la sécurité, les questions pénitentiaires, les affaires civiles et les affaires politiques. En outre, la Mission continuera de proposer des cours de langue en ligne. La formation de diverses catégories de personnel améliorera les services offerts, renforcera les compétences techniques et professionnelles du personnel et garantira un meilleur appui aux différentes composantes de la Mission.

G. Désarmement, démobilisation et réintégration

128. Les dépenses prévues au titre des activités de désarmement, démobilisation et réintégration pour l'exercice 2022/23 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Installations et infrastructures	
Travaux de construction, de transformation et de rénovation des locaux et travaux d'entretien	200,0
Achat de matériel de génie	200,0

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Transports terrestres	
Carburants et lubrifiants	25,0
Communications	
Services d'information et de publication	50,0
Santé	
Services médicaux	5,0
Fournitures médicales	20,0
Fournitures, services et matériel divers	
Rations	1 270,9
Fret	100,0
Total	1 870,9

129. Pendant l'exercice 2022/23, la MONUSCO appuiera le renforcement des processus de désarmement et de démobilisation et prendra, de concert avec les autorités provinciales et locales, la société civile, les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les partenaires internationaux, des mesures visant à réduire durablement les activités des groupes armés, notamment dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu et dans le nord du Tanganyika. La Mission aidera le Gouvernement à mettre en œuvre son programme national de désarmement, démobilisation et réintégration dans le cadre du Programme de désarmement, démobilisation, relèvement communautaire et stabilisation, au moyen d'une stratégie axée sur la communauté qui mettra l'accent sur les groupes armés qui représentent la plus grande menace pour les civils et sur les opérations les plus susceptibles de réduire durablement l'action de ces groupes.

130. Au cours de l'exercice, la Mission continuera de s'employer en priorité à :

- a) aider le Gouvernement à mettre en œuvre le cadre national révisé de désarmement, démobilisation et réintégration au moyen de ses bons offices, de la coopération stratégique, d'un soutien technique et de la coordination de l'aide de la communauté internationale ;
- b) aider le Gouvernement dans les efforts qu'il fait pour établir des ponts avec les groupes armés qui représentent la plus grande menace pour les civils afin de les amener à une reddition négociée ;
- c) aider le Gouvernement à gérer le processus de désarmement et de démobilisation des groupes armés, notamment la phase de réinsertion ;
- d) désarmer les combattants étrangers, leur apporter un appui transitoire et les rapatrier, de même que les personnes à leur charge.

131. Pour appuyer le Gouvernement, la Mission continuera de gérer quatre camps principaux de désarmement, démobilisation et réintégration, à Beni, à Goma, à Bukavu et à Uvira, et cinq camps de transit secondaires, à Kiwanja, à Nyamilima, à Nyanzale, à Kanyabayonga et à Kitchanga, afin d'accompagner les membres de groupes armés étrangers et congolais qui se sont volontairement désengagés. En outre, elle se tiendra prête à appuyer la mise en œuvre du cadre révisé de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et l'installation de quatre camps de désarmement, de démobilisation et de réintégration d'une capacité de 200 personnes, qui pourront être déplacés si la situation l'exige. Elle renforcera également sa propre capacité à trouver des solutions souples et réactives en matière de ressources afin de compléter les moyens dont elle dispose actuellement dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

132. Le démantèlement complet des groupes armés étrangers et la reddition négociée des groupes armés congolais ainsi que la réussite et la viabilité de leur transition et

de leur intégration dans la société sont des conditions préalables indispensables au retrait progressif et à une sortie responsable de la Mission. Sans de véritables progrès dans la lutte contre la présence et les activités des groupes armés, notamment dans les provinces de l'Ituri, du Sud-Kivu et du Nord-Kivu, les forces de sécurité nationales ne seront pas en mesure de gérer efficacement la situation en matière de sécurité. Le flux continu de redditions spontanées d'individus et de petits groupes montre qu'il existe actuellement une volonté d'aller dans le sens du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

H. Services de détection des mines et de déminage

133. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2022/23 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	4 301,6

134. Au cours de l'exercice 2022/23, afin d'améliorer la protection des civils et de renforcer la stabilisation, les institutions nationales et les principales réformes relatives à la gouvernance et à la sécurité, la Mission continuera de s'attaquer à la menace que représentent les engins explosifs, comme suit : a) en localisant, neutralisant et détruisant les engins explosifs ; b) en fournissant un appui en matière d'atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés et en menant des activités de sensibilisation en la matière ; c) en évaluant et en détruisant les munitions inutilisables, obsolètes ou excédentaires des contingents et des unités de police constituées ; d) en sécurisant les camps de la MONUSCO avant leur transfert au Gouvernement ou à l'équipe de pays des Nations Unies ; e) en sensibilisant le personnel civil et en tenue de la Mission à la menace des engins explosifs ; f) en proposant une assurance et un contrôle de la qualité afin d'aider les autorités nationales à faire face à la menace des engins explosifs ; g) en détruisant les armes et les munitions dangereuses ou inutilisables, y compris les stocks de munitions des FARDC et de la Police nationale congolaise, ainsi que les munitions qui ont été rendues pendant le processus de désarmement, démobilisation, réintégration, et réinstallation ou rapatriement.

135. Le plan de travail et les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2022/23 ont fait l'objet d'un examen approfondi par le Comité d'examen des programmes établi par le siège du Service de la lutte antimines. Le Comité est un organe pluridisciplinaire composé de membres du personnel de la mission et du Siège et qui veille à ce que le programme de lutte antimines de la MONUSCO contribue à la mise en œuvre efficace et rationnelle du mandat de la Mission.

I. Autres activités relatives aux programmes

136. Les dépenses prévues au titre des autres activités relatives aux programmes pour l'exercice 2022/23 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant proposé</i>
Renforcement de la confiance	492,0
Projets de stabilisation des communautés	353,0
Lutte contre la violence au sein de la collectivité	3 000,0
Droits humains	728,0
Consolidation de la paix et dispositif transitoire d'appui à la réinsertion	700,0
État de droit et institutions chargées de la sécurité	3 128,0
Réforme du secteur de la sécurité	900,0
Les femmes et la paix et la sécurité	400,0
Gestion des armes légères et de petit calibre	800,0
Embargo sur les armes	800,0
Total	11 301,0

137. Les ressources demandées au titre des activités relatives aux programmes pour la période 2022/23 appuieront l'exécution du mandat dans les domaines de la réforme institutionnelle (institutions chargées de la sécurité et état de droit), des droits humains et de l'appui à la stabilisation et à la protection des civils. D'une manière générale, la MONUSCO concentrera ses activités relatives aux programmes sur les domaines et les activités qui favorisent une transition efficace et responsable et qui jettent les bases de son retrait définitif et durable.

138. Dans le domaine de la protection des civils, la Mission s'attachera à donner les moyens à l'État et aux communautés locales de renforcer et de gérer leur propre protection et de progresser dans les efforts qu'ils déploient pour lutter contre l'impunité et promouvoir les droits humains en vue d'améliorer les conditions de protection et de prévenir les actes de violence. Dans cette optique, un programme sera mis en œuvre pour encourager la protection de proximité, qui consistera à renforcer les systèmes d'alerte rapide et à favoriser, au niveau local, une gouvernance participative en matière de sécurité qui encourage les femmes et les jeunes à se mobiliser et aide les organisations de la société civile à promouvoir la gouvernance démocratique (492 000 dollars).

139. En ce qui concerne la stabilisation et la consolidation de la paix, la Mission collectera et analysera des données sur la manière dont est perçue l'action de consolidation de la paix et de stabilisation dans l'est du pays, ainsi que sur l'accès à la justice, la sécurité, la cohésion sociale et la mobilisation des communautés. Elle mettra en œuvre un programme visant à appuyer le règlement des conflits intercommunautaires enracinés depuis longtemps dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, qui sont considérés comme les principaux moteurs et causes profondes du conflit (353 000 dollars).

140. La Mission poursuivra son programme de lutte contre la violence de proximité dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu afin d'aider les populations à combattre ce phénomène et à renforcer la résilience et les moyens de

subsistance locaux. Ce programme sera axé sur les communautés qui accueillent le retour d'ex-combattants ayant participé au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration mené au niveau local ou dans lesquelles des groupes armés opèrent. Le programme aidera les combattants désengagés, les jeunes les plus vulnérables et les autres membres de la communauté à trouver de nouveaux moyens de subsistance et favorisera la réconciliation et la cohésion sociale, le but étant de réduire la violence et les incitations à rejoindre les groupes armés (3 000 000 dollars).

141. La Mission mettra également en œuvre un programme visant à appuyer l'action des institutions nationales en matière de justice transitionnelle ainsi que leurs efforts de lutte contre l'impunité et de protection des victimes, y compris les victimes de violences sexuelles liées aux conflits et de violences de genre. Ce programme aidera le Gouvernement à mettre sur pied un processus national de justice transitionnelle pour répondre aux très nombreuses atteintes et violations des droits humains commises par le passé et actuellement. Afin de lutter contre ces actes, le programme renforcera les capacités institutionnelles et l'efficacité des mécanismes d'établissement des responsabilités. Pour ce faire, il apportera une assistance technique aux institutions de l'État et de la société civile pour les aider à promouvoir un débat national éclairé sur la justice transitionnelle, à élaborer des campagnes de sensibilisation et à donner les moyens aux acteurs locaux de mettre en œuvre des initiatives spécifiques visant à faire en sorte que les auteurs répondent de leurs actes (728 000 dollars).

142. Dans le cadre de la stratégie de transition conjointe et du départ progressif de la MONUSCO du Tanganyika, la Mission continuera, en collaboration avec l'équipe de pays, de favoriser le resserrement des liens entre l'action humanitaire, la paix et le développement, en s'appuyant sur ses propres réalisations et en assurant la continuité de l'aide apportée par l'ONU aux autorités dans la province du Tanganyika, l'objectif étant de renforcer plus avant les efforts de consolidation de la paix. Tandis que l'équipe de pays renforce sa présence et ses activités dans la région (lorsque les conditions de sécurité le permettent), le dispositif transitoire d'appui contribuera à ancrer les dividendes de la paix pour que les progrès accomplis en matière de stabilisation se poursuivent, notamment dans les domaines de la réconciliation entre communautés, du dialogue, de la réintégration des ex-combattants et du soutien au retour sûr et durable des personnes déplacées (700 000 dollars).

143. La Mission continuera de lutter contre l'impunité en apportant un soutien logistique, technique et financier aux autorités judiciaires militaires et civiles afin qu'elles mènent à bien les enquêtes et les poursuites relatives aux crimes de guerre, aux crimes contre l'humanité et aux violations graves des droits humains, notamment les violences sexuelles et le recrutement et l'utilisation d'enfants, qui ont été commis dans les provinces de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu. Dans le domaine de l'appui au renforcement des institutions nationales, la Mission continuera d'investir dans des programmes qui favorisent l'état de droit et les institutions chargées de la sécurité. Elle appuiera par exemple le renforcement du système de justice civile, notamment de la chaîne de justice pénale en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu, en dispensant des formations et en favorisant les audiences foraines et l'inspection des tribunaux judiciaires, des parquets et des prisons. La MONUSCO continuera également d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre la politique nationale de réforme de la justice par l'intermédiaire du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice (778 000 dollars).

144. En collaboration avec l'équipe de pays, la Mission continuera d'appuyer la mise en œuvre du Programme conjoint d'appui à la réforme de la justice, en mettant l'accent sur le renforcement des capacités judiciaires de la Police nationale congolaise

par la formation d'enquêteurs, de spécialistes de la médecine légale et d'enquêteurs spécialisés dans les violences sexuelles et fondées sur le genre, tout en continuant d'appuyer la mise en place d'un mécanisme d'établissement des responsabilités fonctionnel. Des programmes seront mis en œuvre pour : renforcer la capacité opérationnelle de la Police nationale congolaise à lutter efficacement contre l'insécurité et à assurer une meilleure protection des civils grâce à la stratégie opérationnelle de lutte contre l'insécurité ; former des officiers à la police de proximité ; donner à la police les moyens opérationnels dont elle a besoin pour maintenir l'ordre sans recourir à la force létale. La MONUSCO contribuera à la réforme de la Police nationale congolaise en améliorant les ressources humaines et leur gestion ; en luttant contre l'impunité ; en favorisant l'établissement des responsabilités par l'intermédiaire de l'organe national de surveillance qui a été mis en place ; en mettant sur pied une police des mines et en étendant la présence des acteurs étatiques pour assurer la sécurité, freiner l'exploitation illicite des ressources naturelles et garantir une collecte organisée des impôts ; en améliorant les services de police relatifs à la migration ; en renforçant la protection civile dans les situations de catastrophe (1 750 000 dollars).

145. La Mission continuera d'appuyer la réforme des établissements pénitentiaires. Un programme sera mis en place pour améliorer la sécurité dans les prisons, en particulier celles de Kabare et de Mambasa, afin de contenir les attaques menées depuis l'extérieur par les groupes armés. Ce programme consistera à installer des infrastructures plus sûres et de meilleure qualité, notamment des murs supplémentaires et des systèmes de sécurité et de surveillance plus performants, à transférer des prisonniers afin de réduire la surpopulation carcérale et à améliorer les conditions de base en vue de réduire les risques de problèmes de sécurité interne et les évasions. Un autre programme, qui vise à appuyer le processus de réforme des prisons nationales, sera axé notamment sur le renforcement des capacités des autorités pénitentiaires, la poursuite des initiatives relatives à la sécurité alimentaire, la mise en œuvre d'un plan de communication stratégique, la formation des cadres supérieurs et la construction d'une école de formation du personnel pénitentiaire (600 000 dollars).

146. Afin d'appuyer l'élaboration d'une stratégie intégrée de sécurité nationale, la Mission mettra en œuvre un programme visant à développer les capacités de contrôle parlementaire et civil des forces de sécurité. Elle accompagnera également la réforme des forces armées et de la police en matière de gestion et d'audit des ressources humaines et appuiera la participation véritable des femmes aux activités des forces de sécurité. Enfin, elle renforcera la participation des organisations de la société civile à l'élaboration de la stratégie de sécurité du pays (900 000 dollars).

147. Dans le cadre des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité et de l'action visant à améliorer la protection des civils, la Mission apportera son appui à un réseau de médiatrices en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu en vue de rétablir la confiance entre les différents acteurs, notamment les groupes de pression, les acteurs politiques, les FARDC et la communauté internationale, et de permettre aux femmes de contribuer à la sécurité et au développement en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. Compte tenu de la persistance du niveau élevé de violence intercommunautaire en Ituri, la Mission appuiera également l'instauration d'un dialogue politique dans la région, en particulier à Djugu, à Irumu et à Mambasa (400 000 dollars).

148. Enfin, la Mission mettra sur pied un programme visant à accompagner les efforts entrepris par les autorités pour contrôler les armes légères et de petit calibre en améliorant la gestion des armes et des stocks ainsi que des systèmes de stockage des FARDC et de la Police nationale congolaise (800 000 dollars). Il s'agira en outre, par l'intermédiaire d'un autre programme, de mettre en place des activités de surveillance

et de suivi pour réduire la menace posée par les groupes armés et améliorer les conditions de protection, l'idée étant de désorganiser les trafics et la circulation illégale d'armes et de matériels associés utilisés par les groupes armés, à destination et à l'intérieur de la République démocratique du Congo (800 000 dollars).

J. Projets à effet rapide

149. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2022/23, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Du 1 ^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 (montant effectif)	1 481,4	34
Du 1 ^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 (montant approuvé)	1 500,0	65
Du 1 ^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 (montant proposé)	1 250,0	43

150. Le montant des ressources demandées pour l'exercice 2022/23 est revu à la baisse du fait de la fermeture du bureau local de Kananga et de l'antenne de Tshikapa en juin 2021, ainsi que du bureau local de Kalemie en juin 2022. Les projets à effet rapide resteront un outil efficace de renforcement de la confiance entre la population congolaise et la Mission puisqu'ils sont conçus de manière conjointe pour répondre aux besoins immédiats des populations locales dans les zones où la MONUSCO est présente. Ces projets ont un impact positif au niveau local et renforcent la confiance entre la population et les autorités et entre la population et la Mission.

151. Les projets prévus pour l'exercice 2022/23 consisteront à continuer d'installer des panneaux solaires dans les marchés et les principaux espaces publics, de construire ou à remettre en état des centres de santé essentiels, des bâtiments scolaires et des points d'eau, de bâtir des centres de formation professionnelle et de les doter en matériel, de réparer des ponts, et de rénover des prisons, des bâtiments judiciaires, des postes de la Police nationale congolaise et des bâtiments administratifs.

III. Analyse des variations¹

152. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Observateurs militaires	(3 244,8)	(9,9%)

• Paramètres budgétaires : modifications

153. La diminution des ressources demandées est due principalement à la baisse de l'indemnité de subsistance (missions) après 30 jours, passée de 164 à 138 dollars par jour depuis le 1^{er} janvier 2022.

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
Contingents	(6 127,2)	(1,5 %)

• **Paramètres budgétaires : modifications**

154. La diminution des ressources demandées tient principalement à une baisse des dépenses au titre du matériel appartenant aux contingents, qui s'explique par la baisse, par rapport aux estimations qui avaient été retenues pour l'exercice 2021/22, des besoins réels des forces d'intervention rapide, établis sur la base des mémorandums d'accord, ainsi que par la hausse de l'ajustement relatif au matériel non fonctionnel ou absent et par la baisse des résultats obtenus par rapport aux normes fixées dans les mémorandums d'accord. Cette diminution s'explique également par une baisse des dépenses prévues au titre des voyages liés au déploiement, à la relève et au rapatriement, en raison de la diminution du coût de la relève des forces d'intervention rapide, la plupart des pays contribuant à ces forces étant voisins de la République démocratique du Congo, ce que l'on ne savait pas au moment de l'élaboration du projet de budget pour l'exercice 2021/22.

155. Cette diminution est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources demandées au titre du remboursement aux gouvernements du coût des contingents aux taux standard, en raison d'une baisse des sommes déduites des remboursements au titre du matériel manquant ou défectueux appartenant aux contingents pendant l'exercice 2022/23 par rapport à l'exercice 2021/22. Elle est également contrebalancée par l'augmentation des ressources demandées au titre du fret en raison du déploiement de nouveau matériel de forage d'eau et de matériel de neutralisation des explosifs et munitions, ainsi que du déploiement de nouveau matériel pour remplacer le matériel usé dans les unités du génie.

	<i>Variation</i>	
Police des Nations Unies	(3 723,8)	(13,1 %)

• **Paramètres budgétaires : modifications**

156. La diminution des ressources demandées est due principalement à la baisse de l'indemnité de subsistance (missions) après 30 jours, passée de 164 à 138 dollars par jour depuis le 1^{er} janvier 2022, et à la baisse du nombre moyen de policiers des Nations Unies qu'il est proposé de déployer, qui passerait de 455 pour l'exercice 2021/22 à 435 pour l'exercice 2022/23. Le coefficient délais de déploiement proposé pour l'exercice 2022/23 est de 26,4 %, contre un coefficient de 23 % approuvé pour l'exercice 2021/22.

	<i>Variation</i>	
Unités de police constituées	\$1 561,9	3,9 %

• **Paramètres budgétaires : modifications**

157. L'augmentation des ressources demandées est due principalement à des besoins plus élevés au titre du matériel appartenant aux contingents, en raison d'une modification des facteurs applicables à la Mission, qui a entraîné une augmentation des montants remboursables au titre du matériel pour toutes les unités. Elle s'explique également par des dépenses plus importantes au titre du déploiement, de la relève et du rapatriement en raison de l'inclusion de la relève d'une nouvelle unité, et par une hausse des frais d'affrètement.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	2 039,4	1,4 %

• **Paramètres budgétaires : modifications**

158. L'augmentation des ressources demandées est due principalement à une hausse de l'estimation des coûts salariaux moyens mensuels devant être appliqués pour l'exercice 2022/23. Elle est compensée en partie par la suppression proposée de neuf postes à la suite de la fermeture du bureau local de Kalemie

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan national	(1 397,2)	(1,5 %)

• **Gestion : effectifs civils revus à la baisse**

159. La diminution des ressources demandées est due principalement au fait qu'il est proposé de supprimer 56 postes (3 postes d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 53 postes d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) en raison de la fermeture du bureau local de Kalemie, ainsi qu'à une réduction des dépenses qui seront effectuées au titre de la prime de danger, celle-ci n'étant plus versée au personnel de Butembo et de Lubero depuis le 1^{er} janvier 2021.

	<i>Variation</i>	
Volontaires des Nations Unies	3 240,2	16,7 %

Paramètres budgétaires : modifications

160. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à la hausse prévue des dépenses afférentes à la sécurité des logements compte tenu de la structure des dépenses, à la hausse du coût des assurances santé et des assurances-vie, au paiement d'une somme forfaitaire pour le congé de détente, la Mission ayant cessé d'assurer des vols réguliers vers Entebbe pour ce congé, et ainsi qu'à une augmentation des dépenses liées à l'affectation et au rapatriement de Volontaires des Nations Unies, un certain nombre d'entre eux ayant terminé leurs quatre années de service.

	<i>Variation</i>	
Personnel fourni par des gouvernements	(317,7)	(9,3 %)

• **Paramètres budgétaires : modifications**

161. La diminution des ressources demandées est due principalement à la baisse de l'indemnité de subsistance (missions) après 30 jours, passée de 164 à 138 dollars par jour depuis le 1^{er} janvier 2022.

	<i>Variation</i>	
Voyages officiels	801,3	19,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

162. L'augmentation des ressources demandées est principalement due au nombre plus élevé des consultations politiques régionales qu'il est prévu de tenir, conformément aux tâches prescrites par la résolution [2612 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité, qui vise à renforcer la collaboration au niveau régional et à promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie des Nations Unies pour la consolidation de la paix et la prévention et le règlement des conflits dans la région des Grands Lacs et son plan

d'action. Pour ce faire, la Mission devra s'engager auprès des responsables gouvernementaux et des bureaux des Nations Unies dans les pays voisins, notamment en participant à des conférences et à des ateliers régionaux. La Mission devra également se rendre dans les chefs-lieux de province pour mener des échanges avec les autorités et les acteurs de la société civile en vue des élections prévues en 2023. Cette augmentation est également due au nombre plus important de déplacements qu'il est prévu de faire pour mener des évaluations périodiques de la menace, compte tenu de l'instabilité des conditions de sécurité dans les zones de conflit de l'Ituri, du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, et des menaces croissantes que représentent les acteurs non étatiques utilisant des engins explosifs improvisés pour attaquer les installations et le personnel des Nations Unies ainsi que les convois humanitaires.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	4 278,0	9,9 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

163. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à la hausse prévue des demandes qui seront présentées par le personnel en tenue concernant la sécurité des logements ; au remplacement de quatre systèmes d'alerte météorologiques installés dans les aéroports de Beni, de Bukavu, de Bunia et de Goma en vue de fournir des informations météorologiques plus fiables aux aéronefs et aux systèmes de drones de la Mission, à l'acquisition de matériaux de construction, notamment de la limonite, du sable, des agrégats, des briques, des blocs et des pierres, pour la construction d'une aire de trafic et d'une aire de stationnement à l'aéroport de Goma afin de permettre la relocalisation d'un avion C-130 d'Entebbe à Goma ; au remplacement et au réapprovisionnement du matériel de sécurité et de sûreté de quatre équipes d'intervention d'urgence et de sauvetage en cas d'accident d'avion à Beni, à Bukavu, à Goma et à Kinshasa ; une hausse des dépenses relatives aux services de réparation des groupes électrogènes ; une augmentation du coût du carburant (les prix moyens du diesel et du kérosène s'élevant à 0,8602 dollar par litre et à 0,8379 dollar par litre en 2022/23, respectivement, contre 0,7017 dollar et 0,5885 dollar en 2021/22).

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	1 648,8	17,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

164. L'augmentation des ressources demandées tient principalement aux facteurs suivants : a) l'achat de 10 berlines hybrides qui seront utilisées à Entebbe et à Kinshasa pour remplacer les véhicules ayant dépassé leur durée d'utilité, conformément à la stratégie environnementale consistant à opter pour des véhicules plus respectueux de l'environnement et plus rentables ; b) le remplacement de trois camions-citernes (eau) lourds, de deux camions-citernes à eau moyens, de deux camions de vidange, de quatre camions à benne lourds, d'un camion à benne moyen et d'une pelleuse, ces véhicules ayant dépassé leur durée d'utilité ; c) le remplacement d'un chariot élévateur à fourche de 25 tonnes, de deux de 18 tonnes, de deux de 15 tonnes, de deux de 7 tonnes, de quatre de 3 tonnes et de six fourgonnettes, ces véhicules ayant dépassé leur durée d'utilité.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	(6 168,0)	(5,7 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

165. La diminution des ressources demandées est due principalement à : la réduction de la flotte de deux avions, conformément aux objectifs fixés dans le cadre de la réduction de la présence de la Mission et à la reconfiguration de la brigade d'intervention ; la baisse des dépenses afférentes aux hélicoptères MI-8 ; la non-reconduction d'un crédit non renouvelable destiné à l'achat de trois chargeurs d'avion de type K et de quatre chargeurs mécaniques.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	153,5	0,4 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

166. L'augmentation des ressources demandées est principalement due aux éléments suivants : la hausse des dépenses afférentes aux campagnes d'information publique numériques consacrées aux réalisations de la MONUSCO, dans le cadre desquelles des productions vidéo seront diffusées sur les chaînes de télévision locales et sur diverses plateformes de médias sociaux ; la hausse de dépenses qu'il est prévu d'effectuer au titre des activités de sensibilisation et de l'action politique qui seront menées auprès des acteurs politiques et de la société civile en vue des élections prévues en 2023 ; les dépenses supplémentaires qu'il est prévu de faire pour mettre sur pied le projet de sécurité physique et le nouveau centre de commandement conjoint MONUSCO-FARDC.

167. L'augmentation des ressources demandées est en partie compensée par la baisse des dépenses au titre des services de télécommunications et de réseau, en raison d'une utilisation plus efficace du répéteur de satellite et de l'optimisation continue des services Internet, les tarifs obtenus dans le cadre des contrats mondiaux étant avantageux, et la baisse des dépenses afférentes aux achats d'équipement en raison de la fermeture du bureau local de Kalemie et de la redistribution du matériel de bureau.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	2 216,1	5,0 %

Gestion : moyens et produits revus à la hausse

168. L'augmentation des ressources demandées tient principalement aux facteurs suivants : la hausse des dépenses au titre du fret, en raison du retrait du matériel appartenant aux contingents et à l'ONU après la fermeture du bureau de Kalemie ; une augmentation des frais de transport ; la hausse des dépenses qu'il est prévu d'effectuer pour renforcer le contrôle et la mise en œuvre du plan de lutte antimines de la MONUSCO par la location d'équipements spécialisés dans la détection des engins explosifs improvisés et le déploiement d'un(e) logisticien(ne) et d'un(e) responsable de l'assurance qualité spécialisé(e)s dans la détection des engins explosifs improvisés.

	<i>Variation</i>	
Projets à effet rapide	(250,0)	(16,7 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

169. La diminution des ressources demandées est due à une réduction du nombre de projets, du fait du retrait de la Mission des provinces du Kasai en juin 2021 et du Tanganyika en juin 2022, la MONUSCO cherchant à donner la priorité aux projets qui donnent des résultats mesurables et peuvent être mis en œuvre au cours de l'exercice budgétaire.

IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

170. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo portent sur les points suivants :

a) ouverture de crédits de 1 037 277 000 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 ;

b) mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 86 439 750 dollars par mois.

V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/300 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée

A. Assemblée générale

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

(Résolution 75/300)

Décision ou demande

Prend note des mesures qui ont été adoptées pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sur les opérations de maintien de la paix, notamment pour permettre à la Mission de continuer d'exécuter son mandat tout en garantissant la santé et la sécurité du personnel de maintien de la paix et des populations locales dans le pays hôte, et prie le Secrétaire général de faire figurer, dans son prochain rapport sur l'exécution du budget de la Mission et dans le projet de budget pour l'exercice suivant, des informations actualisées sur les conséquences de la pandémie, les enseignements tirés, les meilleures pratiques et les mesures prises par la Force pour améliorer sa préparation et sa résilience et collaborer avec les autorités du pays hôte et les acteurs régionaux et sous-régionaux dans le cadre de la lutte contre la pandémie (par. 14)

Mesures prises

Pour continuer de protéger la santé de son personnel de maintien de la paix et éviter de favoriser la transmission de la COVID-19, la Mission a commencé, grâce aux efforts coordonnés de son équipe locale spécialisée, à exécuter la deuxième phase du programme de vaccination contre la COVID-19, et des doses de vaccin supplémentaires ont été demandées auprès du Siège de l'Organisation pour répondre aux besoins de la Mission.

Dans le même temps, le nombre de cas ayant diminué dans le pays de la mi-septembre à la fin novembre 2021 et les taux de vaccination parmi le personnel des Nations Unies ayant progressivement augmenté, la Mission a maintenu un rythme opérationnel élevé pour exécuter son mandat de protection des civils et de stabilisation. Conformément aux réglementations nationales, les activités continuent d'être encadrées par des mesures préventives, telles que la distanciation physique et la réduction du nombre de réunions en présentiel. Le programme de vaccination et les mesures de santé publique qui ont été prises ont permis à la Mission de faire face à la pandémie et de subsister tout en remplissant son mandat. Avec l'arrivée du variant Omicron, la Mission a enregistré une augmentation soudaine du nombre de cas, reflet direct de la situation dans le pays et dans le reste du monde. Cependant, grâce à la couverture vaccinale, le nombre d'hospitalisations parmi le personnel de la Mission est resté minime. Afin de contrôler la récente propagation exponentielle du virus, les mesures de santé publique et le programme de vaccination ont été améliorés et renforcés. La Mission continue de s'appuyer sur les meilleures pratiques et les enseignements tirés de la première année et demie de pandémie et s'adapte efficacement pour faire face à l'évolution de celle-ci.

Note avec préoccupation les effets à moyen et à long terme de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) sur les pays, les régions et les sous-régions en proie à des conflits et souligne qu'il importe que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies agissent, s'il y a lieu et dans la limite de leur mandat, en coordination avec les autorités nationales et les entités des Nations Unies pour promouvoir la reconstruction après les conflits, la consolidation de la paix et le relèvement après la pandémie dans les pays et régions en conflit, en particulier en Afrique (par. 15)

Rappelle les paragraphes 16 et 18 de sa résolution [69/273](#) du 2 avril 2015 et, à cet égard, prie de nouveau le Secrétaire général de continuer à chercher des moyens novateurs de favoriser l'attribution de marchés du Siège et des bureaux extérieurs à des fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition et d'inviter les entreprises locales intéressées à demander leur inscription sur la liste des fournisseurs du Secrétariat de l'Organisation, afin que cette liste devienne plus diverse du point de vue géographique (par. 16)

Dans le cadre de la lutte contre la COVID-19, les entités des Nations Unies œuvrant en République démocratique du Congo ont contribué à : a) renforcer les capacités d'analyse et de recherche, ainsi que la surveillance et les enquêtes concernant les malades, dans tout le pays ; b) appuyer la gouvernance du secteur de la santé ; c) renforcer les capacités en matière de gestion des malades de la COVID-19 ; d) renforcer les mesures d'hygiène, de prévention et de lutte contre la contamination dans les établissements de santé et dans le cadre de vie habituel ; e) renforcer le système logistique d'intervention d'urgence contre la COVID-19 ; f) assurer la continuité des services de santé dans les provinces touchées par la COVID-19.

Dans le cadre du fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies pour l'action face à la COVID-19 et pour le relèvement, il a été décidé en septembre 2020 de financer un programme conjoint proposé par le Fonds des Nations Unies pour la population, ONU-Femmes et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, qui visait à mettre en place au Nord-Kivu des initiatives participatives, conjointes et inclusives axées sur les femmes et les filles vulnérables réfugiées, déplacées ou faisant partie des communautés d'accueil qui n'avaient pas reçu d'assistance à cause des mesures de prévention de la COVID-19. Un second programme conjoint, à l'initiative de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, du PNUD et d'ONU-Femmes, vise à faciliter l'accès à l'électricité verte en milieu rural pour améliorer l'état de santé et la résilience socioéconomique des populations.

Le Secrétariat continue de s'employer en priorité à favoriser l'attribution de marchés à des fournisseurs issus de pays en développement ou de pays en transition. Il a redoublé d'efforts pour faciliter la participation des fournisseurs de ces pays et a notamment : a) mis en place des modalités virtuelles d'ouvertures des plis, permettant ainsi à tous les fournisseurs d'y prendre part, y compris aux petites et moyennes entreprises qui n'auraient pas pu participer autrement en raison des restrictions des déplacements ou des frais de voyage ; b) pris en compte le multilinguisme en permettant aux fournisseurs de soumettre des attestations et des documents financiers dans les six langues officielles sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies au stade de l'inscription ; c) mis en place une base de données répertoriant tous les fournisseurs agréés et instauré l'obligation pour les chefs des

services d'achats d'inviter les fournisseurs ayant pris part à des séminaires et s'étant inscrits au niveau de base, en particulier ceux issus de pays en développement ou de pays en transition, à participer aux appels d'offres ; d) établi un partenariat avec le réseau mondial WEConnect International visant à promouvoir les entreprises appartenant à des femmes, en particulier celles originaires de pays en développement ou de pays en transition ; e) fait traduire en espagnol et en français le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies. À l'avenir, le Secrétariat continuera d'adopter des solutions novatrices visant à favoriser l'attribution de marchés à des fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition et étudiera notamment la possibilité d'organiser un séminaire qui aura pour objet de former les fournisseurs aux modalités de passation de marchés avec l'Organisation, en particulier celles relatives aux invitations à soumissionner et aux appels d'offres, ainsi que la possibilité de nouer un partenariat avec ONU-Femmes, qui permettra de promouvoir les entreprises appartenant à des femmes dans le cadre des marchés passés par l'ONU.

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 17)

La Mission utilise des matériaux de construction disponibles localement (blocs de béton, acier, sable et gravier) pour la mise en œuvre de tous ses projets de construction. En outre, des vacataires sont recrutés sur le plan national pour l'entretien courant et les projets de construction à court terme, ce qui permet d'utiliser les connaissances et moyens disponibles localement.

La MONUSCO a établi 29 contrats locaux pour un total d'environ 6 millions de dollars pour la fourniture de services et de matériaux de construction au moyen de 33 appels à la concurrence concernant des matériaux de construction, du matériel civil et du matériel de plomberie.

Prie le Secrétaire général d'établir des cadres et des lignes directrices clairs pour déterminer la procédure d'appel à la concurrence - appel d'offres ou invitation à soumissionner - à utiliser, entre autres, pour l'acquisition de différents types de biens et services, notamment les services de transport aérien, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 18)

Les méthodes d'appel à la concurrence sont décrites au chapitre 6 (Appel à la concurrence) du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies, qui a été mis à jour en juin 2020, et plus particulièrement à la section 6.3 (Méthodes d'appel à la concurrence) ; on y trouve aussi des lignes directrices indiquant les circonstances dans lesquelles il convient de recourir à telle ou telle méthode. En particulier, l'appel d'offres est une méthode formelle normalement utilisée lorsque les besoins en biens et services : a) sont simples et directs ; b) peuvent être bien exprimés quantitativement et qualitativement au moment de l'appel à la concurrence ; c) peuvent être couverts de manière simple. L'invitation à soumissionner constitue

Prie également le Secrétaire général de prendre des mesures pour que l'Organisation se conforme aux meilleures pratiques en matière de transparence des marchés publics, notamment en rendant publiques plus d'informations sur l'issue des opérations d'achat, y compris dans le domaine des services de transport aérien, afin d'accroître encore la transparence des opérations d'achat de l'Organisation, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats (par. 19)

Est consciente du rôle majeur joué par les acteurs régionaux et sous-régionaux dans les opérations de maintien de la paix et, à cet égard, encourage le Secrétaire général à approfondir les partenariats, la coopération et la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et ces acteurs conformément aux mandats définis et à faire figurer dans ses prochains rapports des

une méthode formelle d'appel à la concurrence qui est utilisée pour l'achat de biens et de services lorsque les besoins ne peuvent pas être exprimés quantitativement et qualitativement (par exemple, des services de conseil ou similaires) au moment de l'appel à la concurrence, ou pour l'achat de biens ou de services complexes lorsque les besoins peuvent être satisfaits de diverses manières et qu'une évaluation basée sur une analyse cumulative et pondérée est donc la plus appropriée. Pour les marchés d'une valeur supérieure à 150 000 dollars, l'une des deux méthodes formelles d'appel à la concurrence (c'est-à-dire l'appel d'offres ou l'invitation à soumissionner) est utilisée (sauf dérogation à la procédure normale, conformément à la règle de gestion financière 105.16). Une invitation à soumissionner n'est nécessaire que pour les achats d'une valeur supérieure à 150 000 dollars, mais peut également être utilisée pour des achats de moindre valeur (inférieure ou égale à 150 000 dollars) si les besoins sont complexes ou si le responsable des achats le juge approprié.

Comme il est indiqué dans la version actualisée du Manuel des achats, la transparence signifie que toutes les informations relatives aux politiques, procédures, possibilités et processus en matière d'achat sont clairement définies, rendues publiques ou communiquées simultanément à toutes les parties intéressées. Un système transparent repose sur des mécanismes clairs afin de garantir le respect des règles établies (par exemple, spécifications impartiales, critères d'évaluation objectifs, dossiers d'appel à la concurrence normalisés, informations identiques fournies à toutes les parties et confidentialité des offres, etc.). Les informations concernant l'adjudication des marchés et les commandes de toutes les entités du Secrétariat en lien avec les méthodes d'appel à la concurrence sont désormais disponibles sur le site Web de la Division des achats et sur l'application mobile du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies. L'Organisation a enrichi le contenu disponible concernant l'adjudication des marchés, notamment en ajoutant des données relatives au type d'appel à la concurrence, aux options de prolongation de contrat et au type de fournisseur.

Conformément à la résolution [2612 \(2021\)](#) du Conseil de sécurité et dans l'optique d'appuyer l'action que mène le Gouvernement pour renforcer la coopération régionale autour des questions politiques et des questions de sécurité, la Mission échange régulièrement des informations avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région

informations sur l'approfondissement de ces relations (par. 20)

Souligne que les activités relatives aux programmes sont importantes pour l'exécution du mandat de la Mission, y compris sur le plan de la prévention et du règlement des conflits, et que toutes ces activités doivent être directement en rapport avec les mandats de la Mission (par. 21)

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que la Mission ait la latitude voulue pour utiliser les fonds consacrés aux activités relatives aux programmes et à ce qu'elle rende compte de l'emploi qu'elle en fait, conformément aux directives applicables et compte tenu du contexte dans lequel elle évolue, et de faire figurer dans le prochain projet de budget et dans le rapport sur l'exécution du budget des renseignements détaillés sur les activités de la Mission relatives aux programmes, notamment sur la façon dont elles ont contribué à l'exécution des mandats, sur les liens existant entre les activités et les mandats, sur les entités de réalisation et sur la mise en place par la Mission des contrôles voulus (par. 22)

des Grands Lacs et continue de rechercher de nouveaux moyens de coordonner la mise en place de solutions politiques aux problèmes transfrontaliers, en encourageant une action diplomatique concertée destinée à apaiser les tensions et à instaurer un dialogue. Dans ce contexte, la Mission collabore également avec les pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région, ainsi qu'avec les organisations et mécanismes régionaux, notamment l'Union africaine, la Communauté de développement de l'Afrique australe et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, afin de les encourager à appuyer les priorités du Gouvernement en matière de stabilisation et à soutenir ses propres activités.

Ces activités contribuent de manière fondamentale à l'exécution du mandat et sont pleinement alignées sur les tâches qui sont confiées à la Mission. Le cadre de budgétisation axée sur les résultats de la Mission comprend des produits clairement définis correspondant aux réalisations escomptées et aux indicateurs de succès.

Les activités de la Mission relatives aux programmes sont inscrites en tant que produits dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, en regard des réalisations escomptées et des indicateurs de succès. Toutes les interventions proposées sont mises sur pied en consultation avec les chefs de section et de bureau après analyse des mandats et des besoins. Les projets thématiques sont également approuvés par les responsables des composantes et la Chef de la Mission.

Dans le cadre de la budgétisation axée sur les résultats, un suivi régulier de l'exécution des programmes est effectué tout au long de l'exercice financier afin de recenser et de supprimer les goulets d'étranglement. Le Groupe de la gestion des projets assure en continu le contrôle de la qualité et le suivi des projets, et rend compte des progrès accomplis, et la Section du budget et des finances et la Cellule de la planification stratégique présentent au comité de gestion des ressources de la Mission des rapports financiers mensuels sur les décaissements de fonds pour les activités relatives aux programmes.

Par l'intermédiaire de la Cellule de la planification stratégique, la Mission entreprend un examen à mi-parcours visant à mettre en évidence les domaines dans lesquels des progrès sont accomplis et les

Réaffirme les dispositions de la section XVIII de sa résolution 61/276, considère toujours que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats de la Mission, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets de ce type dans le respect du principe de responsabilité et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 23)

Rappelle que le recours aux consultants doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée (par. 24)

Souligne qu'il importe, dans les situations d'insécurité, de donner la priorité à la sûreté et à la sécurité du personnel des Nations Unies ainsi qu'aux activités de protection des civils et demande que toutes les missions de maintien de la paix soient dotées de ressources suffisantes pour s'acquitter de leur mandat de manière efficace et efficiente, notamment lorsque celui-ci prévoit que la protection des civils soit assurée (par. 25)

difficultés rencontrées dans l'exécution des activités relatives aux programmes.

Compte tenu de la pandémie de COVID-19 et des manifestations qui ont éclaté contre la MONUSCO dans la plupart des provinces où la Mission opère, les projets à effet rapide ont principalement vocation à instaurer un climat qui soit plus propice à l'exécution du mandat de la Mission, puisqu'ils suscitent le soutien des populations locales à la Mission en répondant à leurs besoins immédiats. Tous les projets mis en œuvre au cours de l'exercice 2020/21 comprenaient une composante visant à sensibiliser les populations à la propagation du COVID-19. Sur les 35 projets mis en œuvre en 2020/21, 17 ont consisté à construire des infrastructures clés, telles que des routes et des ponts, pour faciliter les déplacements et l'activité économique vitale ; 6 à installer des éclairages solaires pour diminuer l'insécurité nocturne ; 12 à aider les autorités publiques (police, administration locale, prisons, cours et tribunaux) à renforcer l'autorité de l'État.

Les services de consultants sont utilisés dans les cas où aucun spécialiste n'est disponible au sein de la Mission. Par exemple, la Mission a recours aux services d'un expert en volcanisme pour assurer la surveillance de l'activité volcanologique et sismique au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. Elle se sert également de services de consultants pour traiter la question des enfants associés aux groupes armés. Toutes les consultations correspondent à des produits livrables et sont limitées dans le temps.

La Mission continue de prendre des mesures appropriées pour améliorer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies. Pendant la pandémie COVID-19, elle a augmenté son soutien sanitaire des forces et amélioré son infrastructure médicale dans sa zone d'opérations. Ces améliorations et les mesures visant à accroître la protection de ses bases sont conformes aux priorités énoncées dans l'initiative « Action pour le maintien de la paix » et au plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix. Les examens réguliers qui ont été menés avec l'appui du Siège de l'Organisation et en collaboration avec les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ont permis de relever des défis importants. En outre, grâce à des initiatives récentes, telles que l'amélioration des capacités de renseignement et la modernisation des installations médicales, les capacités de la Mission ont été renforcées afin qu'elle puisse s'acquitter

Est consciente des problèmes de sécurité croissants auxquels fait face le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, souligne de nouveau qu'il importe d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des missions d'une manière intégrée, notamment en intensifiant les activités de formation et de renforcement des capacités, en améliorant la planification de la protection des forces dans les camps des Nations Unies et en étoffant la capacité d'appréciation des situations, prie le Secrétaire général et les autorités du pays hôte de s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu de ses résolutions et de celles du Conseil de sécurité pour ce qui est d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des missions des Nations Unies, prie le Secrétaire général de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport et note avec satisfaction l'action que mènent les États Membres pour promouvoir la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies (par. 26)

Redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile, prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement, et le prie de passer en revue les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (par. 27)

Prie le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins de la Mission (par. 28)

Prie le Secrétaire général de continuer à s'efforcer de parvenir à une répartition géographique équitable au Secrétariat et de garantir une répartition géographique aussi large que possible dans tous les départements et bureaux et pour les postes de toutes les classes, y compris les postes de directeur et ceux de la catégorie des fonctionnaires de rang supérieur, et le prie d'en rendre compte dans son prochain rapport d'ensemble (par. 29)

efficacement des tâches qui lui incombent en matière de protection des civils.

La Mission examine régulièrement l'état d'avancement du plan d'action visant à améliorer la sécurité du personnel de maintien de la paix afin de remédier aux lacunes en la matière. Elle a amélioré ses concepts de soutien médical, ses procédures d'évacuation sanitaire primaire et secondaire et la protection des bases militaires. En outre, elle a déployé des moyens pour avoir une meilleure perception de la situation et a évalué la menace croissante que représentent les engins explosifs improvisés. Un examen dirigé par le Bureau du partenariat stratégique pour le maintien de la paix a été entrepris en novembre 2021, dont les conclusions seront examinées en étroite consultation avec les États Membres.

La plupart des postes et emplois vacants de longue date ont été pourvus et deux ont été supprimés. Deux postes sont en phase finale de recrutement, dans l'attente de l'approbation définitive du mémorandum de sélection. Ils seront bientôt pourvus.

La Mission adopte une approche durable de la transformation de postes et emplois soumis à recrutement international en postes et emplois soumis à recrutement national, ce qui est particulièrement important dans le contexte de la réduction des effectifs et du transfert des responsabilités aux homologues nationaux. Au cours de l'exercice 2021/22, quatre postes et emplois soumis à recrutement international ont été transformés en postes et emplois soumis à recrutement national.

La MONUSCO poursuit ses efforts pour sélectionner davantage de candidat(e)s originaires d'États Membres non représentés ou sous-représentés à des postes d'agent(e) du Service mobile et d'administrateur(trice) et de fonctionnaire de rang supérieur, en vue d'assurer une large répartition géographique. Elle utilise plus efficacement la fonctionnalité d'Inspira permettant d'accéder à un résumé du profil des candidat(e)s, qui donne une visibilité de la diversité, par genre et par région, du vivier de candidat(e)s ayant postulé à un poste donné,

Se déclare extrêmement préoccupée par les retards pris dans le règlement des demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité et prie de nouveau le Secrétaire général de faire en sorte que les demandes soient réglées dans les meilleurs délais, jamais plus de trois mois après la date de présentation (par. 30)

Prend note de l'élaboration d'indicateurs d'impact dans le cadre du Système complet d'évaluation de la performance et, à cet égard, prie le Secrétaire général d'indiquer dans son prochain rapport les résultats obtenus au regard des tâches prescrites et l'impact de l'allocation des ressources sur ces résultats, mesurés à l'aune de ces indicateurs, et d'expliquer comment ceux-ci aideront à déterminer les ressources nécessaires à l'exécution des différentes tâches (par. 31)

Prie le Secrétaire général de fournir dans son prochain rapport un plan de mise en service du nouveau Système complet d'évaluation de la performance, assorti d'une analyse, portant notamment sur les liens qui existent entre le Système, la planification de la Mission et l'établissement du budget, afin de faciliter l'examen qu'elle consacrera aux ressources demandées pour le Système (par. 32)

et qui permet de prendre en compte le facteur géographique du début à la fin du processus de sélection. En outre, la MONUSCO a conçu un mémorandum de sélection interne dans lequel figurent les informations géographiques des candidat(e)s recommandé(e)s, ce qui rend plus visibles celles et ceux provenant de pays non représentés ou sous-représentés.

Le Secrétariat donne la priorité aux demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité et met tout en œuvre pour que toutes ces demandes soient réglées le plus rapidement possible et jamais plus de 90 jours après la date de présentation et après réception de toutes les pièces justificatives.

Les indicateurs d'impact établis dans le cadre du Système complet de planification et d'évaluation de la performance permettent à la Mission de suivre les progrès et l'impact de ses activités, sur la base de données et d'analyses solides. Ces données alimenteront également les processus de prise de décision de la Mission, notamment en ce qui concerne l'allocation des ressources nécessaires à l'exécution de son mandat. Outre le suivi et l'évaluation de l'impact des activités de la Mission, les indicateurs de performance permettront également à la Mission de déterminer les capacités et ressources dont elle a besoin pour mettre en œuvre ces activités. À cet égard, des efforts ont également été faits pour aligner le cadre de budgétisation axée sur les résultats sur le cadre du Système.

Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance a été mis en service à la MONUSCO en avril 2019 ; à cette occasion, une analyse du contexte, y compris des principales parties prenantes, a été effectuée et une formation a été dispensée au personnel concerné de la Mission. Une fois la phase pilote initiale menée à bien, la MONUSCO a ajusté plus avant le cadre de résultats du Système, en élaborant un plan d'exécution du mandat définissant des priorités et applicable à l'ensemble de la Mission. Pour ce faire, elle a établi une cartographie plus poussée de la situation politique et des conditions de sécurité au niveau du bureau de Kinshasa et des bureaux locaux afin de recenser les principaux facteurs de conflit, le but étant d'harmoniser le cadre de résultats avec plusieurs stratégies et plans opérationnels exécutés au niveau des provinces, conformément à l'approche globale qu'elle a adoptée pour exécuter son mandat.

À la suite de l'adoption, en septembre 2020, d'une stratégie de transition conjointe qui a conduit à l'élaboration, en 2021, d'un plan de transition conjoint par le Gouvernement et l'ONU, elle a ajouté des étapes intermédiaires et des indicateurs connexes au cadre de résultats prévu par le Système, de sorte que ce dernier puisse servir à suivre l'exécution du plan de transition. Les tableaux de bord du Système sont pleinement opérationnels et les sections et composantes de la Mission ont commencé à saisir des données mesurant les progrès accomplis au regard des indicateurs de performance établis il y a plusieurs années, ce qui leur permet d'analyser les tendances.

Une première évaluation de la performance est prévue pour le premier trimestre de 2022, à la suite de quoi les données et l'analyse produites par le Système seront utilisées pour établir des rapports fondés sur des données et des observations factuelles, notamment les rapports trimestriels du Secrétaire général, et pour éclairer la prise de décision. La mise en œuvre du Système est coordonnée par la Cellule de la planification stratégique, en étroite collaboration avec toutes les composantes civiles et en tenue de la Mission, et supervisée par le ou la chef d'état-major, avec la participation de représentants de haut rang des différentes composantes. Le Système complète la planification et la budgétisation de la Mission, car il permet à celle-ci d'élaborer un plan intégré afin d'exécuter son mandat en réunissant civils, militaires et policiers. Ce plan se fonde sur une analyse conjointe du contexte local et des parties prenantes de la Mission, ce qui aide cette dernière à se concentrer sur la manière dont elle peut avoir le plus grand impact sur les personnes qu'elle a pour tâche de servir.

Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie environnementale pluriannuelle visant à réduire l'empreinte des opérations de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de renforcer les mesures prises pour la mettre en œuvre dans toutes les missions de maintien de la paix, compte tenu des cinq piliers qui y sont énoncés et conformément aux mandats confiés par les organes délibérants, en fonction des conditions régnant sur le terrain et dans le plein respect des règles et règlements applicables, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport d'ensemble (par. 33)

Prend note des recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur l'utilisation de plateformes virtuelles et sur le recouvrement des coûts afférents au transport à bord

La MONUSCO a continué de faire des progrès dans la mise en œuvre de sa stratégie environnementale dans ses cinq piliers, comme en témoigne sa note dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration, qui est de 83 % pour l'exercice 2020/21, contre 74 % pour l'exercice 2019/20. Au cours de l'exercice 2020/21, grâce à des directives élaborées spécialement pour elle, la composante Personnel en tenue a davantage participé à la mise en œuvre de cette stratégie. La composante Police a également créé un groupe chargé d'améliorer la participation et la sensibilisation aux questions ayant trait à l'environnement et à la santé.

La MONUSCO continuera d'utiliser les plateformes virtuelles lorsque cela sera efficace. Elle recouvrera les coûts afférents au transport aérien de personnes autres que le personnel des Nations Unies,

d'appareils des Nations Unies de personnes autres que le personnel des Nations Unies, et demande instamment que, pour la mise en œuvre de ces recommandations, il soit tenu compte des circonstances propres à telle ou telle mission, sans compromettre l'exécution du mandat (par. 34)

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que le personnel des missions de maintien de la paix des Nations Unies ait les moyens d'assurer la supervision technique de l'utilisation des systèmes de drone aérien et d'aéronef sans pilote (par. 35)

Souligne l'importance du dispositif d'application du principe de responsabilité mis en place par le Secrétariat et prie le Secrétaire général de continuer de renforcer la gestion des risques, la transparence et les contrôles internes pour ce qui est des budgets des opérations de maintien de la paix afin de faciliter l'exécution des mandats, et de rendre compte de la question dans son prochain rapport (par. 36)

Souligne l'importance des priorités qui ont été fixées concernant les femmes et la paix et la sécurité, et considère que la mise en œuvre de ces priorités par la mission peut contribuer à l'instauration d'une paix durable et aider à trouver des solutions politiques pérennes (par. 38)

conformément à la politique et aux orientations relatives au recours aux moyens aériens des opérations de paix des Nations Unies pour le transport de passagers extérieurs à ces opérations, publiées le 12 janvier 2022. Le recouvrement des coûts n'entre pas en jeu lorsqu'il a été déterminé que le déplacement visait à appuyer l'exécution du mandat de la Mission. Les passagers n'appartenant pas à l'Organisation dont le déplacement n'est ni nécessaire ni lié à l'exercice de fonctions officielles ou à l'exécution du mandat de la Mission ne sont pas autorisés à voyager dans les appareils de l'ONU.

Depuis le déploiement initial en 2013 du système de drone aérien, la Mission a développé des connaissances et une expertise internes pour opérationnaliser et gérer les aspects techniques du contrat y afférent. En outre, un(e) administrateur(trice) chargé(e) de la cellule de renseignement, de surveillance et de reconnaissance et possédant une expertise en matière de systèmes de drones aériens a été déployé(e) dans la Mission pour gérer, grâce à cet ensemble de compétences, les circonstances uniques de l'environnement opérationnel de la MONUSCO. Les tâches quotidiennes et la supervision sont assumées par des contrôleurs de mission militaires déployés à Beni, qui assurent la coordination entre la cellule de renseignement, de surveillance et de reconnaissance et l'opérateur pour ce qui est des objectifs et des résultats escomptés.

La Mission a examiné son inventaire des risques et élaboré des plans de traitement des risques, en se fondant notamment sur l'examen complet des contrôles internes relatifs à la gestion financière, aux services d'achat, à la sécurité, à la gestion des biens et des installations, aux partenaires d'exécution et au recouvrement des coûts.

Les Congolaises, en particulier dans les zones touchées par les conflits, continuent de faire face à d'importants défis en matière de paix et de sécurité et sur le plan humanitaire. Les femmes restent exposées à un risque élevé de violence, sont sous-représentées dans les mécanismes de règlement des conflits et de protection locale, et leur participation aux processus de paix et aux processus politiques demeure faible. Le programme pour les femmes et la paix et la sécurité reste une priorité pour la Mission, qui apporte son appui à la mise en œuvre du deuxième plan d'action national relatif à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, au moyen d'initiatives visant à promouvoir la participation effective des femmes, leur

protection et la prévention de la violence sexuelle et fondée sur le genre, y compris la violence sexuelle commise en période de conflit.

La MONUSCO plaide pour une révision du droit électoral qui rende la participation des femmes obligatoire et encourage les principaux dirigeants politiques à désigner et à former davantage de femmes, y compris de jeunes femmes, pour qu'elles présentent leur candidature aux prochaines élections. La Mission collabore avec les acteurs des médias nationaux pour que les femmes qui participent à la vie politique soient représentées dans les médias d'une manière non discriminatoire qui tienne compte des questions de genre.

La direction de la Mission mène des échanges réguliers avec des femmes ayant un rôle décisionnel, à l'occasion desquels sont abordés les problèmes qui touchent les femmes en matière de paix et de sécurité, notamment dans le contexte de la transition. La Mission a contribué à la création d'un réseau de 350 médiatrices et continue d'élaborer une cartographie des zones où les femmes et les filles sont en danger.

Dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité, la Mission apporte son concours à un programme de mentorat destiné aux femmes travaillant dans les institutions responsables de la sécurité, qui vise à faire progresser leur carrière et à renforcer leur participation à la prise de décision. La MONUSCO aide les femmes prendre part à la lutte contre les armes légères et de petit calibre à l'échelle locale grâce à une campagne de sensibilisation, faisant d'elles les moteurs du changement. Elle aide également les autorités nationales à assurer la protection des femmes en apportant un soutien technique et logistique aux institutions judiciaires militaires et civiles, en renforçant les capacités des forces armées et de la police nationale et en appuyant les rescapées de violences sexuelles et fondées sur le genre, notamment les violences liées aux conflits.

En outre, la Mission continue de veiller à faire en sorte que son action réponde aux besoins spécifiques des femmes, notamment dans le cadre des processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Elle collabore également avec les acteurs étatiques, les organisations non gouvernementales et les organismes des Nations Unies pour favoriser la prévention, notamment en mettant en place des programmes qui tiennent compte des questions de genre pour les enfants ayant été associés à des groupes armés, des ateliers sur l'intégration des questions de genre et la

Souligne également qu'il importe de planifier de manière minutieuse et souple tout processus de transition, en élaborant des plans de retrait et de transition qui mettent à profit les enseignements de l'expérience et prennent en compte la situation particulière du pays considéré et en se concertant avec toutes les entités compétentes du système des Nations Unies, les organisations régionales et sous-régionales concernées et les autorités du pays hôte, afin de garantir un transfert rapide, efficient et effectif des fonctions, responsabilités et activités et la cession du matériel et des biens dans le plein respect des règlements et règles applicables, de la manière la plus avantageuse possible de sorte que les pertes soient réduites au minimum, lorsque l'évolution du mandat exige que la mission réfléchisse aux modalités de son retrait ou de sa liquidation et prépare ou entame son retrait ou sa liquidation (par. 39)

masculinité positive, et des mesures préventives visant à renforcer la participation des femmes et des filles en tant que principales actrices de leur protection.

La planification de la transition opérationnelle de la MONUSCO est guidée par les résolutions du Conseil de sécurité relatives au retrait progressif de la Mission. Pour la mener à bien, la Mission collabore étroitement au projet de transition conjoint du Département des affaires politiques et de la consolidation de la paix, du Département des opérations de paix, du Bureau de la coordination des activités de développement et du PNUD, l'idée étant de puiser dans les enseignements tirés et les meilleures pratiques des processus de transition précédents pour les appliquer en République démocratique du Congo. À cette fin, le projet de transition conjoint a aidé en juin 2021 les directions de la Mission et de l'équipe de pays à mener des activités communes visant à définir une vision de la transition et à en déterminer la planification, ce qui a ensuite permis au système des Nations Unies et au Gouvernement de préparer un plan de transition conjoint et de convenir d'objectifs à atteindre concernant le retrait progressif de la Mission.

La MONUSCO a également élaboré une étude des enseignements tirés du processus de transition entrepris dans les provinces du Kasai. Elle applique en outre les meilleures pratiques et les enseignements tirés de l'expérience en prévision de la fermeture prochaine du bureau local du Tanganyika le 30 juin 2022. Le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire) collabore également étroitement avec les parties prenantes externes telles que la communauté diplomatique, les donateurs bilatéraux et les institutions financières internationales en les tenant informées du processus de planification de la transition.

La Mission travaille également main dans la main avec l'équipe de gestion des opérations de l'équipe de pays pour trouver des solutions et des mesures appropriées quant à la fermeture des bureaux locaux. En ce qui concerne la sortie d'actifs et de biens, la Mission a institué, sur la base des enseignements tirés de l'expérience, une équipe spéciale chargée de la réduction des actifs, qui a pour fonctions d'examiner la liste de tous les actifs (courants, non courants et passés en charges) dans les différents lieux d'affectation et de les classer dans diverses catégories conformément au manuel de liquidation, l'objectif étant d'élaborer un plan de cession des actifs pour tous

Engage le Bureau des services de contrôle interne à continuer d'assurer le suivi des missions de maintien de la paix des Nations Unies en cours de clôture en procédant à des audits et à des enquêtes et à lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport (par. 40)

Se déclare préoccupée par les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles signalées dans les missions de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de continuer d'appliquer la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles concernant l'ensemble du personnel civil, des contingents et des effectifs de police, et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (par. 41)

Salue le rôle important que joue la Mission dans la protection des civils et prie le Secrétaire général de poursuivre ses contacts avec les unités spéciales de la Mission afin de les aider à atteindre les objectifs fixés pour la Mission (par. 42)

les sites en cours de fermeture. Sur la base des travaux et des recommandations de l'équipe spéciale, les responsables de la Mission décident si certains actifs seront récupérés pour être utilisés ultérieurement, ou s'ils peuvent être donnés au Gouvernement et aux partenaires d'exécution ou cédés par vente. La Mission a également mis en place des mécanismes visant à suivre tous les cas de cession et à enregistrer la décomptabilisation des articles et leur mise hors service dans Umoja. La MONUSCO a également mis en place des contrats aux fins de l'élimination des rebuts de fabrication dans tous les bureaux locaux et établi des procédures strictes pour le transfert des biens. Toutes ces mesures sont mises en place conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à d'autres règles, règlements et procédures établis, et prennent en considération l'impact sur l'environnement et la nécessité de dépolluer.

L'une des priorités du Bureau des services de contrôle interne est d'appliquer une approche fondée sur les risques pour assurer un suivi adéquat des missions de maintien de la paix en phase de retrait ou de transition. Il rend compte des résultats des activités qu'il mène à cet égard dans son rapport annuel sur les opérations de paix.

Il sera fait état dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la MONUSCO, pour donner suite aux demandes formulées dans la résolution.

La MONUSCO continue d'exécuter son mandat de protection des civils de manière globale, en adoptant des stratégies ciblées, par zone, en tenant compte des questions transversales, notamment la justice et les droits humains et le désarmement, la démobilisation et la réintégration, et en mettant au point des stratégies de réforme du secteur de la sécurité. Le mandat de protection des civils, qui fait partie intégrante des stratégies susmentionnées, sert de fil directeur à l'engagement politique de la Mission ainsi qu'à l'action qu'elle mène auprès des communautés dans les zones touchées par les conflits. Cette action globale permet de mobiliser tous les outils de la Mission tout en mettant à profit l'expertise et la valeur

ajoutée respectives des composantes civile et militaire. À cet égard, la Mission associe également les organismes, fonds et programmes des Nations Unies, au moyen de programmes conjoints et dans le cadre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

(A/75/822/Add.6)

Le Comité consultatif réaffirme que les taux de vacance proposés doivent être fondés, dans la mesure du possible, sur les taux effectifs. Lorsque les taux proposés diffèrent des taux effectifs, la raison doit toujours en être systématiquement et clairement indiquée dans le projet de budget et les documents connexes (A/74/737/Add.12, par. 16) (par. 28)

Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et prié de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement (résolution 74/286, par. 26 et 28). Dans la même résolution, elle a prié également le Secrétaire général de passer en revue les postes qui étaient vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le projet de budget suivant, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (ibid., par. 28) (par. 29)

Le Comité consultatif note qu'aucun abattement n'est appliqué pour sous-utilisation et qu'un abattement n'est opéré que lorsque la fiabilité annuelle moyenne du système tombe en dessous de 95 %. Étant donné que c'est la MONUSCO qui décide ou non d'utiliser les systèmes de drones aériens, le Comité recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général d'évaluer l'utilisation qui est faite de ces systèmes et de revoir le contrat afin d'y incorporer une disposition prévoyant un abattement pour sous-utilisation, et le prie de faire le point de la question dans le prochain projet de budget (par. 35)

Les taux de vacance proposés tiennent compte des taux de vacance effectifs du dernier trimestre de l'exercice budgétaire en cours ainsi que des projections de déploiement et des informations disponibles sur la tendance des années précédentes.

La plupart des postes et emplois vacants de longue date ont été pourvus et deux ont été supprimés. Deux postes sont en phase finale de recrutement, dans l'attente de l'approbation définitive du memorandum de sélection. Ils seront bientôt pourvus.

Le contrat de la MONUSCO relatif au système de drone aérien comporte une disposition en vertu de laquelle il peut être procédé à des ajustements financiers dans les trois cas ci-après : a) la pleine capacité opérationnelle n'est pas atteinte ; b) les exigences en matière de réparation et de remplacement ne sont pas respectées ; c) la fiabilité des services est inférieure à 95 %. Les besoins de la Mission en matière de système de drone aérien sont supérieurs aux services actuellement fournis. Ainsi, des ordres de service sont émis chaque semaine pour maintenir la cadence des services convenue. Les deux parties s'étant entendues sur les dispositions actuelles, une renégociation visant à introduire des pénalités supplémentaires a peu de chances d'être acceptée par le prestataire. Par ailleurs, la MONUSCO collaborera avec le Service des transports aériens et la Division

Le Comité consultatif prend note des informations qui lui ont été fournies, mais estime qu'une évaluation complète aurait pu lui être donnée. Il recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de présenter, dans le projet de budget pour 2022/23, une analyse coûts-avantages du maintien des services à Entebbe ou de leur transfert, les gains d'efficacité effectifs, y compris pour ce qui y est du versement d'une somme forfaitaire aux fins des voyages pour les congés de détente, et des informations sur la justification et le coût du maintien de la gestion des installations et des infrastructures au Centre de services régional d'Entebbe (par. 41)

Le Comité compte que des informations sur les changements de nature à toucher les opérations de la MONUSCO, notamment dans le contexte de la réduction de ses effectifs et d'un moindre recours aux services du Centre de services régional d'Entebbe, seront présentées dans les futurs projets de budget, s'il y a lieu (par. 42)

Le Comité consultatif est d'avis que la Mission devrait améliorer la planification générale et évaluer les projets à effet rapide régulièrement. Il considère que les ressources devraient être allouées en priorité aux projets ayant le plus d'impact, compte étant tenu des meilleures pratiques et des enseignements tirés des évaluations. Il compte que des informations actualisées et détaillées sur la planification et l'évaluation des projets qui auront été exécutés seront présentées dans le prochain projet de budget (par. 44)

Le Comité consultatif est d'avis qu'il faut établir un plan de mise en œuvre prévoyant des projets à moyen et à long terme pour l'exécution des activités relatives aux programmes. Il faudrait également que les projets soient évalués régulièrement et que les ressources soient allouées aux projets ayant les effets les plus marqués, sur la base des meilleures pratiques et des enseignements tirés. Il compte que des informations détaillées sur l'évaluation des projets et les

des achats pour examiner les possibilités d'abattements pour sous-utilisation dans les futurs contrats.

Bien que la MONUSCO ait réduit les effectifs de la Base d'appui d'Entebbe, celle-ci continuera de disposer d'une capacité suffisante pour fournir un appui à ses clients, aux missions régionales et aux opérations de la MONUSCO dans le nord-est du pays. En outre, la MONUSCO continuera d'utiliser la Base d'appui pour les évacuations sanitaires primaires et secondaires et pour le rapatriement des dépouilles mortelles ayant fait l'objet d'une autopsie à Kampala. Les opérations susmentionnées nécessitent une coordination étroite ainsi qu'une liaison avec le Gouvernement ougandais et continueront d'être menées par la MONUSCO.

Aucun changement n'est proposé pour l'exercice 2022/23 en ce qui concerne la configuration, l'ampleur et la portée actuelles des opérations et activités de la Mission à Entebbe, qui continuera de faire appel aux prestations du Centre de services régional au même niveau de prestations et sans réduction d'effectifs, conformément aux accords de niveau de service établis entre la Mission et le Centre. De même, la MONUSCO continuera de fournir des services de soutien logistique et technique au Centre et aux autres locataires de la Base d'appui, au même niveau et aux mêmes conditions. La réduction des effectifs de la Mission au Tanganyika n'aura pas d'incidence sur la Base d'appui. Tout changement envisagé figurera dans les prochains projets de budget.

Le processus d'examen et d'approbation du dossier d'exécution a été simplifié, y compris pour ce qui est des protocoles d'accord, et toutes les parties prenantes concernées ont été mobilisées pour améliorer le calendrier de planification ainsi que l'exactitude et la ponctualité des présentations de projets. Cela a permis de démarrer les projets plus tôt que les années précédentes.

Des missions d'évaluation et de suivi sont actuellement conduites sur les sites concernés. La Mission a mis au point un mécanisme qui, depuis février 2022, permet aux équipes multifonctionnelles (fond et appui) déployées sur les sites de recueillir des informations pertinentes en vue d'évaluer avec minutie l'impact et la pertinence des projets.

enseignements qui en auront été tirés seront présentées dans le prochain projet de budget (par. 45)

Le Comité note la sous-représentation des femmes parmi le personnel de la MONUSCO et compte que celle-ci ne ménagera aucun effort pour remédier à cette situation et que des informations à ce sujet seront fournies dans les futurs rapports (par. 46)

Le Comité réaffirme qu'il importe de renforcer les capacités nationales, compte tenu en particulier de la transition et du retrait de la Mission, et compte qu'il sera proposé dans les futurs projets de budget de soumettre à recrutement national un plus grand nombre de postes et d'emplois de temporaire ([A/74/737/Add.12](#), par. 15) (par. 47)

Au 31 octobre 2021, le pourcentage de femmes membres du personnel de la MONUSCO recruté sur le plan international était de 31 %, alors que l'objectif était de 43 %.

Si la Mission n'a pas atteint cet objectif, les chiffres montrent que des progrès mesurables ont été faits de juin 2020 à juin 2021 dans d'autres catégories de personnel. La proportion de femmes à des postes de la classe P-5 est passée de 24,2 % en 2020 à 29,4 % en 2021 ; à des postes de la classe P-4, de 24,6 % en 2020 à 32,3 % en 2021 ; à des postes de la classe P-3, de 26,1 % en 2020 à 30 % en 2021.

La Mission n'a pas réalisé ses objectifs principalement en raison de la mutation de membres du personnel provenant de missions dont les effectifs ont été réduits. Un certain nombre de fonctionnaires titulaires d'un engagement continu ou à durée déterminée, dont la plupart étaient des hommes, ont été réaffectés à la MONUSCO en 2021. En outre, les femmes ont été moins nombreuses que les hommes à postuler à des vacances de postes. Les recrutements effectués à partir d'une liste de réserve empêchent particulièrement d'atteindre la parité car ces listes comptent moins de femmes. Lorsqu'elle recrute à partir de cette liste, la Mission envoie des notifications aux candidates inscrites. Dans le souci de réaliser son objectif de parité femmes-hommes, la Mission redouble d'efforts pour mieux atteindre les femmes et augmenter leur nombre sur les listes de candidat(e)s.

La Mission adopte une approche durable de la transformation de postes et emplois soumis à recrutement international en postes et emplois soumis à recrutement national, ce qui est particulièrement important dans le contexte de la réduction des effectifs et du transfert des responsabilités aux homologues nationaux. Au cours de l'exercice 2021/22, quatre postes et emplois soumis à recrutement international ont été transformés en postes et emplois soumis à recrutement national.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution 59/296 de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent(e) recruté(e) sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

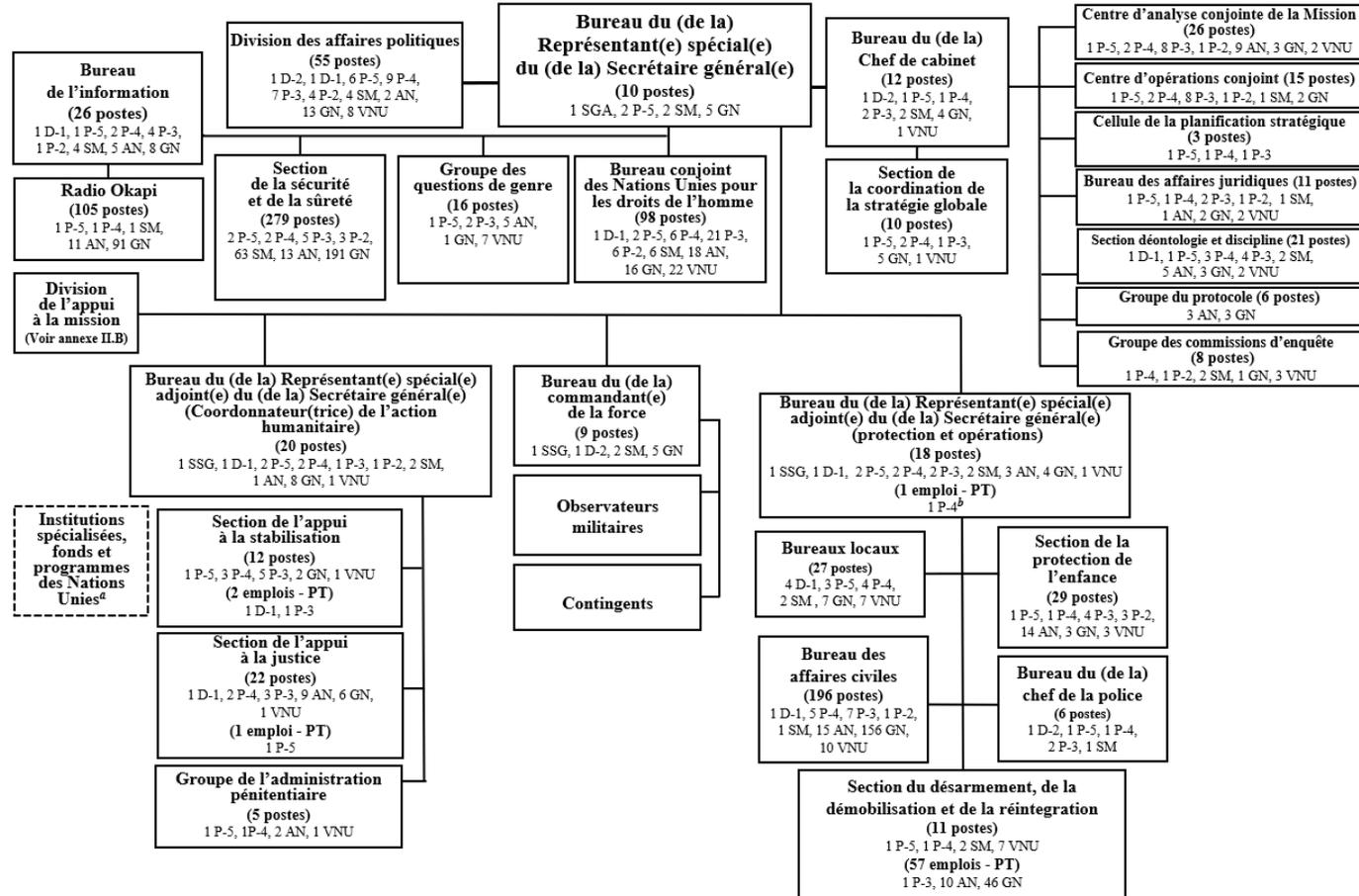
- **Mandat** : variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

A. Services organiques

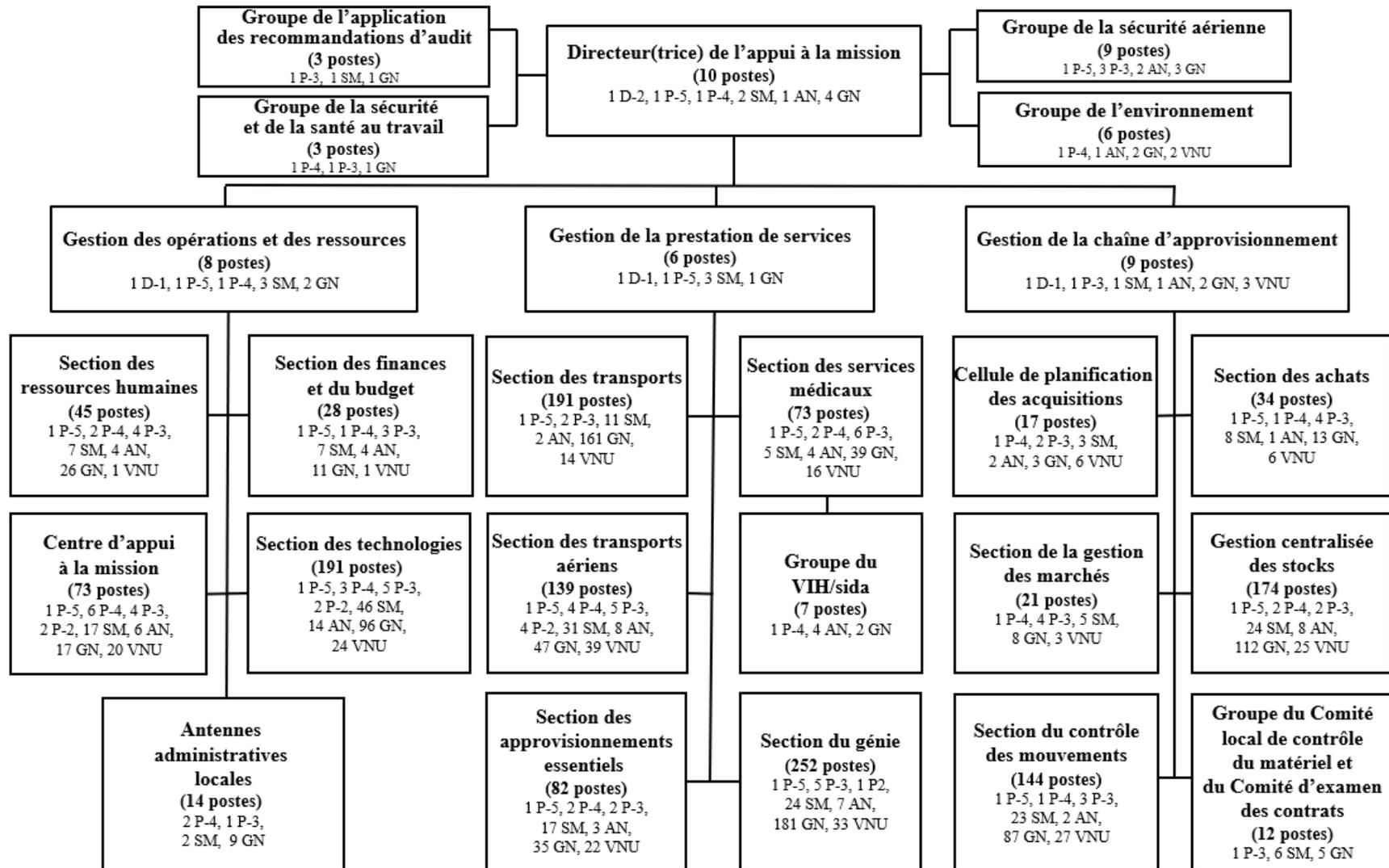


Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; PT = personnel temporaire (autre que pour les réunions) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = Sous-secrétaire général(e) ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

^a Comprend les entités suivantes : Banque mondiale ; Bureau de la coordination des affaires humanitaires du Secrétariat (OCHA) ; Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) ; Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) ; Fonds monétaire international (FMI) ; Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) ; Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) ; Organisation internationale du Travail (OIT) ; Organisation internationale pour les migrations (OIM) ; Organisation mondiale de la Santé (OMS) ; Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD).

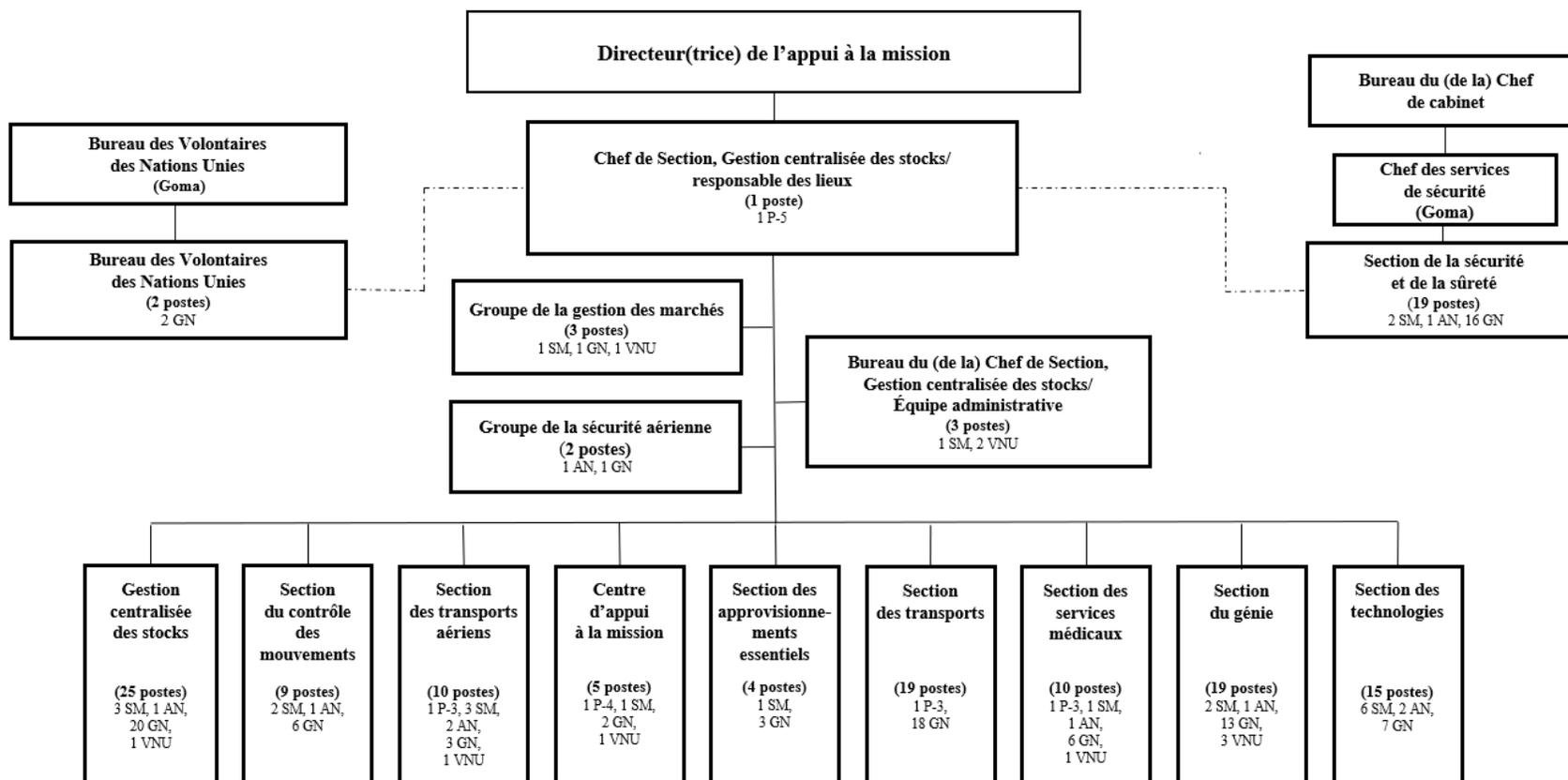
^b Création.

B. Appui



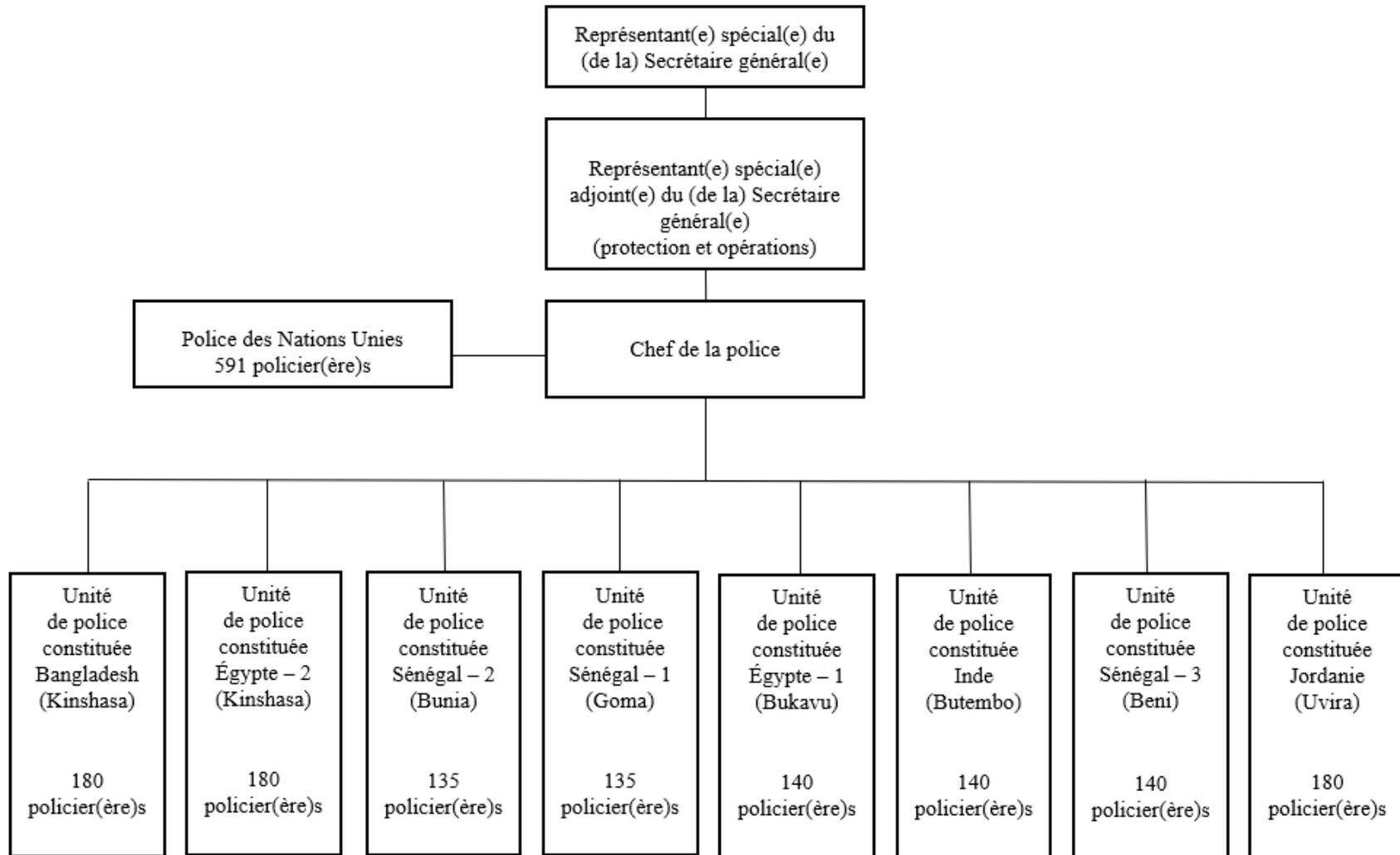
Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

C. Base d'appui d'Entebbe

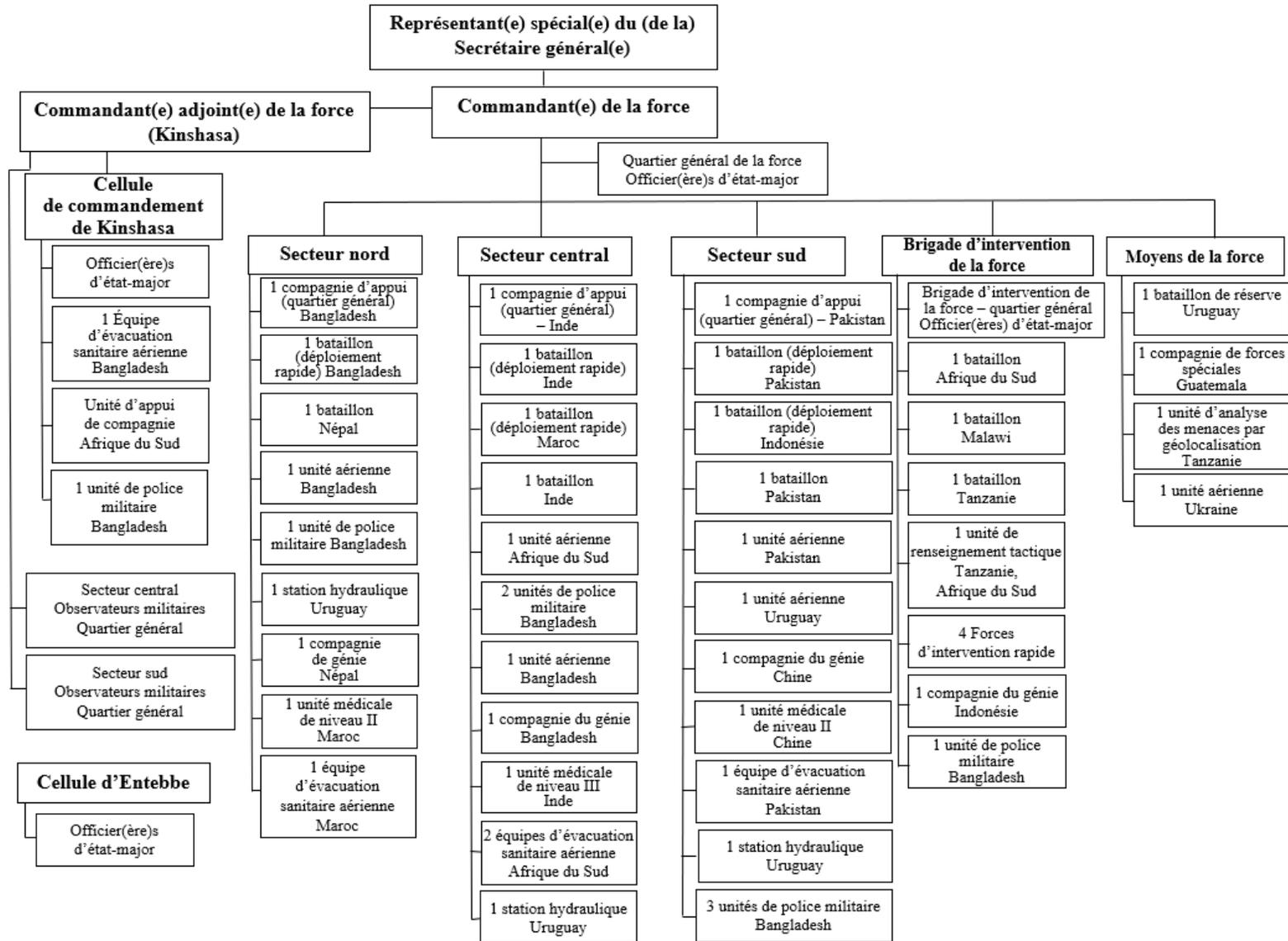


Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; VNU = Volontaires des Nations Unies.

D. Police des Nations Unies



E. Contingents et observateurs militaires



Annexe III

Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
1. Consolidation de la paix, respect des droits de l'homme, protection des civils, cohésion sociale et démocratie	1.1 La violence et les conflits armés s'amenuisent, tandis que la sécurité des personnes, en particulier des personnes vulnérables, des femmes et des jeunes, et des biens s'améliore	1.1.1 L'autorité de l'État est rétablie dans toute la République démocratique du Congo par l'intermédiaire d'institutions publiques fonctionnelles et efficaces suscitant la confiance	MONUSCO, BCNUDH, PNUD, OIM et FNUAP
	Coût total de la réalisation 1.1 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 155,8 millions de dollars/an	1.1.2 Les forces de sécurité de l'État assurent la sécurité et la protection de toute la population, ainsi que des biens privés et publics, d'une manière efficace et centrée sur les droits humains	MONUSCO, BCNUDH, PNUD, OIM, ONUSIDA, UNICEF et Service de la lutte antimines de l'ONU
		1.1.3 Les dialogues politiques aux niveaux national, régional et local et les négociations intra et intercommunautaires sont encouragés pour mettre fin à la violence et promouvoir une culture de la paix	MONUSCO, BCNUDH, PNUD, OIM, FENU, UNESCO, ONUSIDA, HCR et ONU-Femmes
		1.1.4 Les communautés et les institutions élaborent ensemble des stratégies multisectorielles, participatives et inclusives et de nouveaux mécanismes de règlements des conflits afin de favoriser la réconciliation et la cohésion nationale	BCNUDH, PNUD, OIM, FENU, ONU-Habitat, UNESCO, ONUSIDA et OIT
	1.2 D'ici à 2024, la population congolaise, en particulier les personnes plus vulnérables (femmes, enfants, personnes réfugiées et déplacées),	1.2.1 Les mécanismes relatifs aux droits humains, en particulier aux droits des personnes vulnérables, sont renforcés et la population	ONU-Femmes, UNICEF, HCR et OIM

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
	<p>jouira davantage de ses droits et bénéficiera d'un accès équitable à la justice, y compris pour mineurs, et d'un plus grand respect des droits humains, grâce au renforcement du système judiciaire et du système de sécurité et à la consolidation des moyens de suivi dont disposent les organisations de la société civile en matière de droits humains, ainsi que par l'application du principe de responsabilité par toutes les institutions</p> <p>Coût total de la réalisation 1.2 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 106,3 millions de dollars/an</p>	<p>est informée de ses droits et est en mesure de les exercer</p> <p>1.2.2 L'état de droit est rétabli grâce à l'accès à une justice équitable pour l'ensemble de la population, en particulier les personnes les plus vulnérables, permettant une lutte efficace contre la corruption et l'impunité</p> <p>1.2.3 La capacité de l'État à remplir ses obligations en matière de respect et de protection des droits humains et de prévention des violations des droits humains est renforcée grâce à l'établissement effectif de mécanismes et d'outils d'application du principe de responsabilité et de protection</p>	<p>BCNUDH, FNUAP, PNUD, ONU-Femmes, MONUSCO et UNICEF</p> <p>BCNUDH, FNUAP, PNUD, ONU-Femmes, OIT, FENU, MONUSCO et UNICEF</p>
	<p>1.3 D'ici à 2024, les institutions publiques, les médias et la société civile, aux niveaux central et décentralisé, exerceront effectivement leurs fonctions relatives à la gouvernance démocratique pacifique, efficace et inclusive, avec des effets sur la participation citoyenne et le renforcement de l'état de droit</p> <p>Coût total de la réalisation 1.3 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 20,8 millions de dollars/an</p>	<p>1.3.1 La population, en particulier les personnes les plus vulnérables, ont accès à des informations et participent à des organes de décision aux niveaux national, provincial et local</p> <p>1.3.2 Des élections libres, transparentes et démocratiques se tiennent à tous les niveaux et dans un environnement sûr, conformément au dispositif réglementaire et aux normes internationales</p> <p>1.3.3 Les mécanismes institutionnels d'application du principe de responsabilité en ce qui concerne les questions de genre permettent</p>	<p>ONU-Femmes, PNUD, UNESCO, HCR, OIT et FENU</p> <p>PNUD et ONU-Femmes</p> <p>UNICEF, PNUD, ONU-Femmes et FENU</p>

Priorités	Réalizations	Produits	Chef de file, partenaires et mécanisme
2. Croissance économique inclusive, développement agricole, capture du dividende démographique, protection sociale et gestion durable des ressources naturelles	<p>2.1 D'ici à 2024, la population congolaise bénéficiera d'une croissance économique inclusive créant des emplois décents, portée par la transformation de l'agriculture, la diversification de l'économie, l'ouverture à l'innovation et la promotion de la capacité d'insertion professionnelle et de l'esprit d'entreprise des jeunes et des femmes</p> <p>Coût total de la réalisation 2.1 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 661,7 millions de dollars/an</p>	<p>d'améliorer et d'appuyer la participation des femmes et des jeunes aux organes publics de décision</p> <p>1.3.4 Les organisations de la société civile, notamment les organisations locales, jouent un rôle central dans l'amélioration de l'efficacité des institutions et des communautés dans la satisfaction des besoins de la population et l'application du principe de responsabilité</p> <p>2.1.1 Les capacités des institutions publiques et privées travaillant dans les secteurs porteurs de croissance sont renforcées pour permettre l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies et de politiques sectorielles efficaces (concernant le secteur agricole, les petites et moyennes entreprises, les services financiers inclusifs, la question du genre dans l'agriculture et l'emploi), selon une trajectoire de croissance économique inclusive et durable</p> <p>2.1.2 L'agrobusiness et la construction d'infrastructures de qualité permettent d'établir des chaînes de valeur agricoles fructueuses dans le cadre d'une transformation structurelle dynamique de l'économie</p>	<p>PNUD, ONU-Femmes, BCNUDH, UNESCO, FENU et MONUSCO</p> <p>PNUD, FENU, ONU-Habitat, OIT, FNUAP, OMS, UNICEF, ONUDI, ONU-Femmes, FAO et FIDA</p> <p>FAO, PNUD, ONU-Femmes, OIT et FIDA</p>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
		2.1.3 La coordination et l'efficacité des politiques sectorielles et économiques sont renforcées afin d'améliorer la gestion de l'espace et de promouvoir les pôles de croissance	PNUD, MONUSCO, FNUAP et FENU
	2.2 D'ici à 2024, la population congolaise bénéficiera d'une protection sociale inclusive et d'un dividende démographique plus avantageux, grâce au contrôle démographique et à l'autonomisation des jeunes et des femmes	2.2.1 Les capacités institutionnelles d'élaboration de politiques sociales et économiques sont renforcées pour offrir à la population un accès facilité à un système efficace de protection et de couverture sociale	MONUSCO, FNUAP, PNUD et UNICEF
	Coût total de la réalisation 2.2 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 157,0 millions de dollars/an	2.2.2 Les capacités des institutions nationales et provinciales (ministères sectoriels, réseaux et associations de jeunes) sont renforcées pour permettre de tirer parti du dividende démographique	PNUD, FNUAP, UNICEF, ONU-Femmes et OIT
	2.3 D'ici à 2024, la population bénéficiera d'une gestion responsable et durable des ressources naturelles (forêts, ressources minières et terres) par l'État, les entités décentralisées, les communautés et le secteur privé, dans le contexte des changements climatiques et de la préservation de la diversité biologique	2.3.1 Le zonage des ressources naturelles (forêts, ressources minières et terres) et le Système national de surveillance des forêts sont mis en place pour permettre une gestion durable des forêts	PNUD, FNUAP, ONU-Habitat, ONU-Femmes et FAO
	Coût total de la réalisation 2.3 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 135,8 millions de dollars/an	2.3.2 Des mécanismes transparents et efficaces de gestion des ressources naturelles sont mis au point pour améliorer le dispositif d'application du principe de responsabilité pour tous les acteurs travaillant dans la gestion des ressources naturelles	FAO, PNUD et ONU-Habitat
		2.3.3 La gestion durable des forêts et la bonne gouvernance du secteur forestier par les entités	FAO, PNUD et ONU-Habitat

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
		<p>locales décentralisées sont encouragées pour que les conditions de vie et la sécurité alimentaire des populations rurales et des peuples autochtones puissent être améliorées</p> <p>2.3.4 La résilience et les capacités d'adaptation face aux changements climatiques et aux catastrophes sont renforcées au niveau des institutions et des communautés</p>	
3. Accès aux services sociaux de base et assistance humanitaire	<p>3.1 Les populations, en particulier les plus vulnérables, bénéficient d'un accès équitable, de qualité et durable aux services sociaux de base, notamment aux services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH/sida</p> <p>Coût total de la réalisation 3.1 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 1 059,1 millions de dollars/an</p>	<p>3.1.1 D'ici la fin de 2024, les populations, en particulier les plus vulnérables, notamment les enfants, les adolescentes et adolescents et les mères, bénéficieront d'un accès équitable, de qualité et durable à la santé, à la nutrition et à l'eau, ainsi qu'aux services d'hygiène et d'assainissement</p> <p>3.1.2 D'ici à 2024, tous les enfants, les adolescentes et adolescents et les jeunes acquerront des compétences scolaires et professionnelles grâce à un accès inclusif à une éducation et une formation de qualité</p> <p>3.1.3 D'ici à 2024, les populations, en particulier les personnes vivant avec le VIH, les enfants, les adolescentes et adolescents et les populations clés, auront accès à des services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH et bénéficieront d'une protection contre la</p>	<p>PNUD, FNUAP et UNICEF</p> <p>UNICEF, PAM, FNUAP, OMS, HCR et FENU</p> <p>UNICEF, UNESCO, OCHA et FNUAP</p> <p>ONUSIDA, ONU-Femmes, UNICEF, FNUAP, OMS, UNESCO, PNUD et OIT</p>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chef de file, partenaires et mécanisme</i>
		violence fondée sur le genre	
	3.2 Les populations et les communautés touchées par des situations d'urgence reçoivent une assistance efficace et opportune grâce à une plus grande efficacité des services publics en matière d'anticipation des catastrophes humanitaires, d'intervention et de coordination des secours, ce qui contribue à renforcer leur résilience	3.2.1 Les capacités des acteurs nationaux (administration centrale, provinces, organisations non gouvernementales, communautés, etc.) qui contribuent à l'aide humanitaire sont renforcées pour améliorer la préparation, la coordination et la réponse aux urgences	UNICEF, HCR, OCHA, PAM, FAO, OIM et FNUAP
	Coût total de la réalisation 3.2 (toutes entités des Nations Unies confondues et MONUSCO) : 2 634,2 millions de dollars/an	3.2.2 Les capacités de résilience des populations, des communautés et des institutions locales sont renforcées	OCHA, PAM, PNUD, OIT, UNICEF, ONU-Femmes, FAO et HCR

Abréviations : BCNUDH = Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme ; FAO, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture ; FENU = Fonds d'équipement des Nations Unies ; FIDA = Fonds international de développement agricole ; FNUAP = Fonds des Nations Unies pour la population ; HCR = Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés ; MONUSCO : Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo ; OCHA : Bureau de la coordination des affaires humanitaires ; OIM, Organisation internationale pour les migrations ; OIT = Organisation internationale du Travail ; OMS = Organisation mondiale de la Santé ; ONUDI = Organisation des Nations Unies pour le développement industriel ; ONUSIDA = Programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le sida ; ONU-Femmes = Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ; ONU-Habitat : Programme des Nations Unies pour les établissements humains ; PAM = Programme alimentaire mondial ; PNUD = Programme des Nations Unies pour le développement ; UNESCO = Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ; UNICEF = Fonds des Nations Unies pour l'enfance.

Carte

